

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIS-ORANGIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 mars 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de:

Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés : 10

Absents : 3

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****, Valérie Marion**, Dounia Lebik, Nicolas Fené***, José Peres****, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Fabrice Deraedt à Stéphane Raffalli, Véronique Gauthier à Gilles Melin, Serge Mercieca à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Souad Medani, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Sofiane Seridji, Séverin Yapo, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

** Arrivée à 19h00 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

***A quitté la séance à 21 h 02 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

****A quitté la séance à 21 h 56 en confiant son pouvoir à E. Couturier au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

Il est procédé à une suspension de séance de 22 h 48 à 23 h 05 avant le point n°9

*****A quitté la séance à 22 h 48 avant le vote du point n°9 inscrit à l'ordre du jour

S.RAFFALLI :

Je vous propose que nous commençons sans tarder l'examen de l'ordre du jour avec les délibérations habituelles.

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 20 novembre et du 16 décembre 2024

Figurent, en annexe du dossier, les procès-verbaux des Conseils municipaux du 20 novembre et du 16 décembre 2024.

S.RAFFALLI :

Concernant l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 20 novembre 2024 et du 16 décembre 2024, les transcriptions intégrales de ces séances vous ont été adressées. Avez-vous des remarques, des prises de parole sur ce sujet, des observations, des précisions à demander ? Vous pouvez prendre le temps, beaucoup de décisions sont prises dans ce cadre, n'hésitez pas à demander des précisions en dehors de l'espace du conseil municipal auprès de mon cabinet ou de la Direction générale.

Approbation des procès-verbaux en l'état ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les procès-verbaux des conseils municipaux du 20 novembre et du 16 décembre 2024

2. Délégation de pouvoirs : décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délégation de compétence donnée par le Conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions intervenues au cours de la période du 2 janvier au 28 février 2025.

S.RAFFALLI :

Sur les délégations de pouvoirs y-a-t-il des demandes de précisions ? Pas d'observation, pas de demande de complément ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2025/001 à n°2025/055, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Vote du Budget Primitif 2025 - Ville

I. UN BUDGET QUI CONFIRME NOTRE ENGAGEMENT POUR ASSURER UN MEILLEUR AVENIR POUR NOS CONCITOYENS

Le budget 2025 est le dernier budget voté de ce mandat. Nous maintenons notre ambition pour atteindre nos objectifs en matière de transition écologique et sociale. Nous achevons le programme municipal de ce mandat en accord avec nos engagements à travers notamment la rénovation et la construction de nouveaux équipements publics pour préparer sereinement l'avenir de notre ville malgré l'incertitude sur le plan politique et économique en France ainsi qu'un contexte international très incertain.

A l'instar des budgets précédents, nous réaffirmons nos principaux engagements et nos priorités pour ce budget 2025 :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de nos coûts de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.

Ce budget comme les précédents permet de déployer les moyens de nos politiques publiques sans dégrader notre endettement. Ce mandat aura permis un large désendettement tout en ayant investi massivement pour l'avenir de notre ville. **Ainsi durant ce mandat, la ville s'est désendettée de 15,5% de son stock de dettes soit une baisse de -5,5M€ alors que la Ville aura investi sur ces 6 années 45,7M€ (y compris 2025). La dette par habitant a baissé de 19,5% passant de 1 222€ à 984€. Alors que l'enjeu de l'endettement national devient un obstacle pour le financement des services publics et la décarbonation de l'économie, notre ville a pu démontrer sur ce mandat grâce à une gestion saine et la recherche de financements, que l'on pouvait investir fortement tout en diminuant son endettement.**

Ce budget présente donc les moyens de l'action municipale pour répondre aux objectifs de cette mobilisation avec les moyens déployés dans nos missions diverses et variées.

1. Le soutien dans l'éducation et la culture

Mobiliser les ressources pour mettre en œuvre et planifier des actions éducatives en direction de chaque élève est l'accord parfait entre l'Éducation nationale et la Ville.

Promouvoir la continuité éducative par des apprentissages scolaires, sportifs et culturels est essentielle dans le parcours d'éveil de chaque enfant. La ville continue donc de renforcer ses dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

L'accompagnement des familles monoparentales, La labellisation « Cité éducative », la Convention Territoriale Globale, l'ouverture du 10 place Jacques-Brel, l'extension des clubs coup de pouce, l'accompagnement des 16-25 ans, le programme de réussite éducative, etc., sont autant d'actions fortes qui permettent un appui et des ressources indispensables pour les enfants dans leur réussite éducative.

L'amélioration constante de la restauration scolaire

La Ville de Ris-Orangis s'engage activement dans l'amélioration de sa restauration collective, en conciliant qualité alimentaire, lutte contre le gaspillage et respect des normes environnementales.

La loi EGalim vise à promouvoir une agriculture durable et une alimentation de qualité en restauration collective. Elle impose notamment :

- La promotion des produits locaux et de qualité
- La valorisation des produits bio
- La traçabilité des produits alimentaires
- L'utilisation de barquettes éco-responsables
- La lutte contre le gaspillage et le don alimentaire

À Ris-Orangis, cela se traduit par :

- 50 % de produits Label Rouge, dont 25 % en bio
- Un repas végétarien par semaine
- 5 composantes par repas
- Tri à la source des biodéchets progressivement généralisé

Le diagnostic réalisé dans les écoles sur la pesée des déchets scolaires révèle un gaspillage équivalent à 42 repas par jour par cantine, soit 6 000 repas/an, représentant un coût estimé à

8 400 € par école (59 000 € à l'échelle des écoles primaires de la ville). L'objectif est de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dès 2025, conformément à la loi AGEC de 2020.

Ce diagnostic a conduit à la mise en place, en 2023, de la préinscription obligatoire des élèves à la cantine, afin de mieux anticiper les besoins et réduire le gaspillage alimentaire et dans une stratégie plus large la mise en place des semi-self, d'abord à l'école Moulin à Vent, puis étendue en 2024, à l'école Guerton. Pour 2025, il est prévu la mise en place de deux semi-selfs dans les écoles de la ferme du Temple et Orangis.

Ces équipements permettent aux enfants de déjeuner à leur rythme, de se resservir s'ils le souhaitent, et d'éviter le gaspillage des plats non consommés au premier service, ceux-ci pouvant être resservis au second service.

En parallèle, les salles de restauration sont rénovées (travaux de peinture et fresques murales attrayantes) pour améliorer le cadre de repas.

Par ailleurs, fin 2024, la ville est sortie du service commun de l'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour retrouver des marges de manœuvre sur les marchés de restauration collective. Ainsi, la ville a lancé un nouveau marché public et a obtenu un meilleur marché plus compétitif avec une meilleure qualité.

La cité éducative

Forte de ses trois premières années, la Cité éducative a déposé fin 2024, une demande de renouvellement de la labellisation avec une subvention plus élevée. La subvention annuelle est jusqu'à présent d'un montant de 225 000€.

Sous la gouvernance du Comité d'Orientation Stratégique : la Ville, l'Éducation Nationale et l'État, de nombreux projets favorisant la continuité éducative ont ouvert le champ des possibles aux enfants et leurs parents.

Pour rappel, la cité éducative de Ris-Orangis se déploie autour de 3 axes principaux :

- Accompagnement à la scolarité et développement éducatif
- Actions en soutien aux familles, santé et parentalité
- Actions autour de l'inclusion économique et citoyenne pour les jeunes

Son enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Ainsi, les parents, les institutions et les associations coconstruisent les fondements d'une action éducative forte auprès des enfants.

Depuis 2022, 67 projets ont ainsi été financés et proposés en direction des 0-25 ans. Le nombre de bénéficiaires est évalué au nombre de 15 000 qui ont pu s'inscrire dans une ou plusieurs actions.

Exemples de projet :

« Voyages au pays des arbres » : Une micro forêt urbaine voit le jour grâce à nos élèves !

À Ris-Orangis, 200 élèves de CE2, issus de 9 classes, participent avec enthousiasme au projet « Voyage aux pays des arbres », un module innovant intégré à la dynamique de la Cité éducative. Cette année, trois écoles sont mobilisées : Ferme du Temple, Guerton et Ordener.

Ce projet collaboratif est porté par l'Association des Jardins Familiaux de Ris-Orangis, en partenariat avec deux expertes pépiniéristes. Leur expertise a garanti une approche éducative et écologique de qualité.

Un défi pour la nature et l'éducation : les élèves planteront 2 arbres par m², pour un total de 400 arbres sur une surface de 200 m². Une initiative concrète pour sensibiliser les jeunes générations à la biodiversité et à l'importance des écosystèmes urbains.

« Les rendez-vous des familles » : Pour répondre aux besoins des familles et des jeunes les plus éloignées des services proposés, l'action municipale est allée à leur rencontre multipliant ainsi les occasions de mise en confiance et d'échanges.

Objectifs :

- ✓ Investir des lieux dans la ville dans le but d'échanger avec les jeunes, les familles
- ✓ Favoriser la pratique d'ateliers ludiques et culturels
- ✓ Faire découvrir les structures municipales/jeunesse aux habitants par la présentation des actions/projets et dispositifs

Plus de 650 personnes ont participé aux différents temps de rencontres hors les murs dans les parcs, rues et jardins de la ville.

Les mercredis apprenants

Pour rappel, ce dispositif s'engageait à :

- ✓ Permettre aux enfants d'accéder à un enseignement individualisé dans le but de soutenir et de renforcer les apprentissages notamment sur les matières fondamentales que sont les mathématiques et le français.
- ✓ Proposer aux enfants des activités artistiques, sportives, culturelles et citoyennes dans une démarche éducative.
- ✓ Proposer aux enfants des activités de loisirs pour des vacances agréables.

En lien avec le label « Cité éducative », « les mercredis apprenants » sont, donc, un outil gratuit mis à la disposition des familles. Son ambition est d'aborder les apprentissages, les méthodes de travail ou encore susciter la curiosité avec des activités innovantes. Le soutien scolaire, dans le format présenté, peut se révéler très utile dans de nombreuses circonstances : débloquer un problème de compréhension, un manque de confiance en soi...

La municipalité a donc souhaité proposer un projet différent selon les besoins et les caractéristiques du public ; pour les élèves de niveau élémentaire et les collégiens les mercredis.

a. Pour les élèves d'âge élémentaire :

Les savoirs fondamentaux ne sont pas toujours maîtrisés par les élèves en école élémentaire. La formule retenue pour ce nouveau projet consiste à aider ces enfants à progresser dans ces domaines. Ce dispositif doit répondre aux préoccupations de chacun et s'articuler autour du besoin de l'individu.

Mais sa curiosité doit être également aiguisée. Pour cela, les activités éducatives peuvent compléter la boîte à outils. Les familles peuvent ainsi inscrire leur enfant à 1h30 d'apprentissages plus classiques et 1h30 de séances d'activités pédagogiques, de rencontres d'ordre culturel et sportif pour permettre à l'enfant de se ressourcer et ranimer en lui l'envie d'étudier et booster son amour de l'école.

Pour des raisons organisationnelles, deux options seront possibles :

- Soutien scolaire (mathématiques ou français) + activités éducatives 1h30 + 1h30
- Activités éducatives sans soutien 3h00

b. Pour les collégiens :

Les familles n'ont pas toujours le temps, les moyens financiers ou les capacités d'accompagner les enfants dans leurs devoirs. C'est la raison pour laquelle les collèges proposent aux élèves un dispositif « devoirs faits ».

Par conséquent, il semblait plus pertinent de proposer des ateliers d'épanouissement personnel, de confiance en soi, d'éloquence ou d'oralité.

L'avantage principal de ce format est d'aborder le coaching scolaire avec la gestion du temps ou encore l'acquisition de bonnes habitudes d'organisation. L'enfant pourra ainsi gagner en méthode et en rigueur.

En revanche, tout le volet des apprentissages ou des consolidations sera proposé lors de stages intensifs pour les 3èmes, 1ères et terminales. L'objectif consistera à les accompagner au mieux pour leurs examens.

Les 12-25 ans

L'apprentissage de la citoyenneté, la socialisation et l'autonomie demeure une action primordiale du service jeunesse, par la mise en place d'actions, ateliers et animations.

De plus le service jeunesse a pour mission d'informer, orienter et soutenir les jeunes dans leurs problématiques du quotidien en les accompagnant vers les services appropriés.

Par la mise en place du projet "Whorksop" en outre, le point d'accompagnement jeunesse accentue sa mission principale d'aller vers le jeune en situation d'exclusion, ou en recherche de projet d'avenir, en proposant un accompagnement et un suivi individuel. Le jeune peut être en situation de décrochage scolaire, NEETS, à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une école, soutien d'un projet personnel, ...

Il continue également d'organiser les chantiers jeunes, des ateliers thématiques, SOS rentrée, les Bourses aux permis de conduire.

Enfin, la volonté d'une continuité collaborative entre les services, les institutions et les partenaires locaux intervenant auprès de la jeunesse et plus particulièrement avec ceux liés à l'inclusion économique et citoyenne afin de proposer une cohérence dans le parcours d'accompagnement du jeune, est toujours active.

Cette dernière se concrétise par la création d'une cellule locale de suivi individualisé – CLSI.

Statut communal du parent solo :

En 2024, à Ris-Orangis, **1 772 familles monoparentales soit 31,84% des familles** sont qualifiées de monoparentales sur les 5 565 familles avec enfant(s). (Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.)

La Municipalité a, sans attendre, créé « le statut communal du parent solo » pour les familles monoparentales rissoises lors du conseil municipal du 22 mai 2024.

La mise en place de ce statut solo vise à reconnaître et soutenir les familles monoparentales à travers les 21 mesures adaptées et orientées sur 6 thématiques :

- ✓ L'accès aux droits et à la santé ;
- ✓ Favoriser l'accès à un logement adapté ;
- ✓ Privilégier l'accès à un mode de garde pour son enfant ;
- ✓ Aider à la mobilité ;
- ✓ Développement de l'accompagnement en matière d'emploi ;
- ✓ Encourager le droit au répit des familles et pour soi (mise en place d'une permanence hebdomadaire et d'ateliers ou animations destinés aux parents solos et leur famille).

Les 21 mesures du statut du parent solo se déploient au fur et à mesure et l'ensemble des services contribue à la mise en œuvre de ces mesures.

Le Point d'Accès au droit et à la Médiation est le premier interlocuteur du parent solo qui sera dirigé, par la suite, soit vers la référente du point information afin d'obtenir plus des renseignements sur le statut communal, soit selon ses besoins, vers le service ou le partenaire adapté.

La permanence du point information et de l'espace « un temps pour soi » est ouverte depuis le mercredi 8 janvier 2025 au 10 place Jacques-Brel, tous les mercredis de 14h à 17h.

Une planification d'ateliers et de temps d'animation pour les familles monoparentales est programmée à partir du mois de mars. Cette programmation propose des animations/ateliers avec les associations de la ville et autres partenaires sur différents thèmes comme Café crochet, atelier couture, confection de produits cosmétiques et ménagers, le massage et l'automassage et des animations en familles comme la médiation animale, savoir jouer en famille, ...

Cet espace permet également aux parents solos, avec le ou les enfants, de « faire une pause » et de pouvoir échanger avec des pairs et des professionnels.

La mise en place du statut communal du parent solo représente un engagement fort en faveur des familles monoparentales. Ce dispositif permet de répondre à leurs besoins spécifiques et de renforcer l'action municipale en faveur de l'égalité et de la solidarité.

Quelques chiffres depuis la mise en place du statut :

Référente parentalité	Accueil avec la référente parentalité depuis la création du statut du parent solo		
	Contacts en présentiel lors des animations estivales		12
	Contacts téléphoniques		30
Point information aux familles monoparentales	Ouverture du Point information depuis le 8 janvier 2025		
	Rendez-vous		5
Ris Emploi	Parents solos inscrits à Ris-Emploi		24
	En recherche d'emploi	14	
	En reprise d'emploi	10	
	Homme	2	
	Femme	22	
PADM	Permanences		7
RH	Présentation du statut du parent solo aux agents municipaux en situation de monoparentalité		10

Le 10 place Jacques-Brel :

Cet espace dédié principalement à l'enfance et à la jeunesse se veut être un lieu d'éducation populaire, d'inclusion, d'émancipation, d'apprentissage, de citoyenneté et d'ouverture à la culture. Depuis l'automne 2022, des activités d'accompagnement à la scolarité (mercredis apprenants et collégiens, le CLAS, les activités éducatives, ...), culturelles et artistiques (Fanfa'Ris, la Cité des Marmots, stages de Steel drums ...) s'y déroulent, chaque semaine.

Les associations proposant des activités et/ou animations qui s'inscrivent dans les orientations du projet municipal commencent à intégrer cet espace, l'idée étant d'offrir un panel d'activités diversifiées, innovantes et accessibles.

Enfin, ce lieu bénéficiant d'une belle salle de spectacles, proposera une programmation culturelle élaborée avec l'ensemble des partenaires culturels locaux : le Plan, la Scène nationale et le Réseau des conservatoires.

1. La réponse sociale pour les plus fragiles et un souci constant de qualité du service au public

À travers son Centre communal d'action sociale (CCAS), la Ville entend s'inscrire dans une démarche de lutte contre les exclusions et de promotion du lien social entre les habitants, et plus particulièrement les plus vulnérables. En 2025, la subvention d'équilibre pour le budget du CCAS de 615 869 € sur un budget total de 868 749 €. Cette subvention d'équilibre permet de répondre aux besoins sociaux du territoire.

Par ailleurs, la ville maintiendra un soutien fort aux associations caritatives (Le Secours Populaire Français, - L'association Aides et Secours ô Rissois, -) avec un soutien logistique conséquents (personnel véhicules et locaux mis à disposition).

Le Centre Communal d'Action Sociale maintiendra les subventions aux associations suivantes :

- L'Association de Maintien et d'Aide à Domicile (AMAD) : 20 000€
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) 23 658€
- Secours Populaire Français : 8 000€
- Aides et Secours ô rissois : 6 500 €

L'offre de service du Point d'Accès au Droit s'est étoffée ces dernières années pour répondre aux besoins et attentes de la population du territoire. Il regroupe le Point d'Accès au Droit (PAD) avec des permanences juridiques, le portage d'actions en faveur de l'inclusion numérique dont la médiation numérique, l'animation d'un réseau de bénévoles écrivains publics, ainsi qu'une mission de Médiation spécifique aux conflits de voisinage et conflits locataires-bailleurs. Le service assure également la gestion administrative de la domiciliation au CCAS.

En 2025, ce service organisera un forum de l'accès au droit dans le cadre de la Journée Nationale de l'Accès au Droit, ainsi qu'un ensemble d'actions visant à favoriser l'accès au droit, l'inclusion numérique, et la lutte contre le non-recours aux droits (la non-réception) des jeunes 18-25 ans des quartiers Politique de la ville.

Par ailleurs, la Ville, consciente des enjeux liés au vieillissement de sa population a depuis de nombreuses années fait le choix de se doter d'un service de proximité et accessible à l'ensemble des Rissoises et Rissois retraités et leur famille. C'est un véritable guichet unique dédié aux seniors, un service flexible qui s'adapte aux besoins ponctuels et urgents de la population. Ainsi, ce service développe et à mettre en œuvre des initiatives concrètes pour prévenir la perte d'autonomie, soutenir la vie à domicile et favoriser l'inclusion des personnes âgées dans la Cité.

En 2025, le service Vie des quartiers poursuivra son appui aux actions et à l'accompagnement des projets des comités de quartier et de l'AMVERO. Le service, dans le cadre de la politique de la ville, favorisera et encouragera le déploiement des acteurs et leurs actions dans les 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Enfin le service portera le dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité GUSP ainsi que la coordination des actions et l'animation de la maison du projet cœur de ville.

4 sorties estivales en bord de mer seront proposées en juillet et en août.

Le dispositif Vacances Familles sera reconduit avec la CAF pour l'accompagnement organisationnel de 10 familles orientées par les partenaires sociaux.

La politique de l'emploi et de la formation

Le service municipal Ris emploi situé dans les locaux de l'annexe de la mairie a pour missions l'accompagnement des habitants âgés de 16 à 64 ans vers l'emploi, la mise en relation avec les entreprises du Territoire, la formation et la coordination linguistique, ainsi que le marché municipal.

L'équipe est composée de 6 agents municipaux et de 4 conseillers en insertion professionnelle mis à disposition par la MDEF Grand Paris Sud, dans le cadre de la mission locale et du PLIE.

En 2024, 1022 habitants.es ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi, dont 534 adultes et 488 jeunes, âgés de 16 à 25 ans soit une augmentation sensible de ce public.

Afin de favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des plus personnes vulnérables ou fragilisées par leur parcours de vie, le service municipal Ris emploi organise des ateliers de mobilisation vers l'emploi, proposés aux habitants, en particulier issus des Quartiers en Politique de la Ville. L'objectif de ces actions est de permettre l'accès à des professionnels spécialisés, en complément de leur accompagnement socio professionnel réalisé avec leur conseiller.

En effet, nous constatons un nombre croissant de personnes en perte de confiance et de manque de repères, suite à la perte de leur emploi, à une situation de précarité, de rupture, ou encore à des parcours migratoires complexes.

Les ateliers emploi proposés dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi des publics permettent de sécuriser les parcours des habitant.es les plus fragilisés.

Les ateliers emploi sont animés par des prestataires spécialisés et bénéficient de subvention de la Politique de la Ville.

En 2024, 56 personnes ont participé à ces sessions dont 55 % des participants.es sont issus des quartiers prioritaires. Le nombre de participants aux différents ateliers organisés sur l'année est de 147, soit une moyenne de 2,5 ateliers suivis par bénéficiaire.

Afin de répondre aux besoins d'apprentissage de la langue Française dans les parcours d'insertion socio-professionnelle, Ris emploi met en place des Ateliers socio linguistique qui bénéficient également de subvention de la Politique de la Ville.

Les ateliers socio linguistiques concernent les publics en situation d'alphabétisation, de post-alphabétisation et de français langue étrangère (niveau infra A1, A1, A2 et B1).

Les contenus de la formation concernent les domaines de la vie quotidienne : les valeurs de la République, la mobilité, l'école, la gestion du temps, la santé, l'administration, la culture, l'emploi et l'économie... De plus, l'acquisition du numérique est intégrée dans les apprentissages.

En 2024, 130 habitants.es ont bénéficié d'une formation linguistique au sein des ASL, dont 96 femmes 34 hommes, et 61% d'habitants issus du QPV.

Les ASL font l'objet d'un marché public et sont animés par l'organisme MFORMATION. L'équipe se compose de 2 formateurs linguistiques présents sur site, ainsi que l'équipe pédagogique et de la directrice.

La coordination linguistique de la ville de Ris-Orangis est composée de l'ensemble des acteurs locaux en lien avec l'apprentissage de la langue française à visée d'insertion sociale ou professionnelle.

La coordination regroupe les associations de la ville qui proposent des ateliers socio linguistiques à savoir « Génération Femmes Rissoises » et « Renaissance et Culture » ; les centres de formation « MFORMATION », et le « CFP » ; ainsi que Ris Emploi et l'Éducation Nationale par le biais du dispositif OEPRE.

Sont également partenaires la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et ses services Politique de la Ville et Cohésion et Innovation Sociales, la Préfecture de l'Essonne, ainsi que le Groupe SOS et l'association l'Atelier Rissais.

Le rôle de la Coordination linguistique est en effet de regrouper les acteurs de proximité de la linguistique afin de mettre en place des outils communs d'évaluation et de suivi des apprenantes et apprenants, de faciliter les entrées et les sorties du dispositif, de proposer un projet pédagogique partagé et de coordonner les actions.

Ris Emploi est gestionnaire de la liste d'attente et se positionne comme porte d'entrée prioritaire pour les demandes de linguistique sur la Ville. Les structures font appel à la liste tout au long de l'année pour intégrer les nouveaux apprenants.

Chaque année, des nouveaux projets pédagogiques sont réalisés en concertation avec les membres de la coordination et les apprenants. En 2024, une session de préparation au Diplôme de langue française niveau B1 a été organisée, avec 14 lauréats.

Au cours de l'année, plusieurs actions culturelles ont été proposées aux apprenants et à leurs intervenants : sortie au château de Versailles, avec 60 participants issus des différents groupes, repas partagé autour du thème de la cuisine méditerranéenne à Champrosay, sortie parisienne au centre Georges Pompidou avec une promenade dans le quartier des halles jusqu'à la Cathédrale « Notre Dame de Paris », avec 50 participants

A la rentrée de septembre 2024, 167 apprenants ont intégré les cours des Ateliers Socio Linguistiques (ASL) sur la Ville, sur les 130 habitants inscrits sur la liste d'attente à fin aout ; plus de 65% résident en QPV. Les ASL de la coordination linguistique ont une capacité d'accueil de 170 à 180 apprenants par année solaire, avec 22 groupes.

Les résultats sont encourageants puisque le nombre de demandeurs d'emploi sur la ville a poursuivi sa baisse de - 1% sur un an.

Le soutien à la création d'entreprise sera maintenu par le biais de rencontres thématiques avec les entreprises rissoises, D'une façon générale, l'attention portée et le dialogue seront maintenus afin de favoriser leur développement et leur installation sur le territoire, en lien avec la Communauté d'agglomération.

L'ensemble des projets urbains portés par la Ville contribueront eux aussi largement à la redynamisation de l'économie locale.

L'amélioration de l'Habitat

Nous poursuivons nos engagements pour améliorer les conditions d'habitat de nos concitoyens

Dans la lutte contre les copropriétés dégradées et l'habitat indigne, nous poursuivons la mise en place des Plans de sauvegarde sur les copropriétés de la Ferme du Temple et du 24 rue Edmond Bonté.

La mise en place du permis de louer instaurée dans ces 2 copropriétés dégradées, depuis 2019, permet d'œuvrer efficacement contre les marchands de sommeil. Depuis fin 2023, ce permis de louer a été étendu à la copropriété du Parc du château (rue du clos). Ce dispositif qui mobilise les moyens de la Ville permet d'assainir et d'éviter les dégradations et les suroccupations dans des copropriétés fragiles.

Nous poursuivons le déploiement du plan de sauvegarde sur la copropriété de la Ferme du temple. La mise en place d'un soutien massif des pouvoirs publics (État, ANAH etc.) devait permettre un financement à 95% d'une rénovation de l'ordre de 45M€ HT correspondants aux travaux urgents (réfection des toits-terrasses, rénovation et mise au norme de la sécurité incendie, des réseaux eau et chauffage, des ascenseurs et des caves.) afin de corriger les dysfonctionnements importants de cette copropriété en voie de dégradation. Malheureusement, le désistement de la Région Ile de France, de ce plan de financement, crée une perte de financement de 8 M€ et nous oblige à travailler avec les partenaires pour revoir ce plan ambitieux de rénovation à la baisse. Cette baisse de la région nous oblige à revoir le déploiement de ces travaux prévus sur les 5 prochaines années.

Concernant la copropriété du 24 rue Edmond Bonté, suite à un audit flash lancé par les services préfectoraux en 2023, des études d'élaboration (propositions d'actions et de plans d'intervention) sont en cours de réalisation actuellement afin de poursuivre l'accompagnement public dans le cadre de la réhabilitation de cette résidence. Depuis décembre 2023 une administration judiciaire a été mise en place sous l'égide de la préfecture de l'Essonne. Un administrateur judiciaire a été désigné pour la mise en place d'une stratégie globale d'un plan de sauvegarde permettant d'éviter l'inertie des propriétaires bailleurs qui refusent de s'engager dans la sauvegarde de cette copropriété.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, la Ville en collaboration avec la SEER, société d'économie mixte, poursuivra sa collaboration avec les nombreuses copropriétés de la Ville pour les aider à se raccorder au nouveau réseau de géothermie dont l'extension sur le Plateau mais aussi sur le bas de la Ville avec la construction d'un nouveau puits de géothermie sur le bas de la Ville, permettra de disposer d'une énergie renouvelable et non fossile. Après la copropriété de la Theuillerie et celle des Castors (rue Jean Jaurès) réalisée en 2024, la copropriété de la Ferme du temple avec ses 807 logements a été raccordée à ce réseau de chaleur à automne dernier ce qui permettra à ses copropriétaires de réduire leur facture énergétique et de ne plus dépendre des énergies fossiles dont le coût a explosé ces deux dernières années. Nous continuerons d'accompagner les copropriétés non raccordées à ce jour pour bénéficier de ce réseau de chaleur. Par ailleurs, tout nouveau projet immobilier sur la Ville est soumis à l'obligation de se raccorder à ce réseau si ce dernier est à proximité.

L'accès à la santé

L'Atelier Santé Ville contribue au maintien de l'offre santé sur la Ville, en favorisant le déménagement de la Dermatologue dans le centre Accord Santé place Babel, par exemple.

Cette année, le centre IPC (Investigations Préventives et Cliniques) ouvrira une permanence au 10 place Jacques Brel où il proposera des entretiens individualisés de prévention santé.

En parallèle, la municipalité propose des permanences de la CPAM de l'Essonne sur rendez-vous.

Le dispositif d'aide à l'accès à une mutuelle « Ma Commune, Ma santé » est poursuivie. Il permet aux Rissois de bénéficier d'un entretien gratuit et personnalisé afin de connaître avec précision ses droits et choisir efficacement et économiquement une mutuelle santé. En cas de souscription, l'administré bénéficie aussi d'un accompagnement dans les démarches administratives pour changer son contrat en cours.

Chaque année, l'Atelier Santé Ville propose des actions de promotions de santé et de prévention en partenariat avec les services municipaux (direction animation, PIJ/PAJ, Ris-Emploi, Réussite éducative ...), des associations ainsi que les établissements scolaires (principalement à destination des écoles primaires, et du Lycée Pierre Mendès France), dans les domaines suivants :

- ✓ **Hygiène de vie et conduites addictives (sommeil, alcool, tabac, cannabis, chicha, écrans)**
Notamment à l'occasion des Points contact proposés aux adolescents au service jeunesse, ou des actions proposées lors de la Semaine des Écrans, ou du Mois sans tabac.
- ✓ **Prévention sanitaire dans les établissements du premier degré** : 3 programmes de sensibilisation et dépistages autour de l'hygiène bucco-dentaire, de l'acuité visuelle et des risques auditifs.
- ✓ **La santé mentale chez les jeunes** : 2 actions autour du bon usage d'internet et de l'estime de soi.
- ✓ **La santé des Séniors** : organisation d'un dépistage visuel lors des Séniors' Forme.
- ✓ **Promotion de la santé et de l'accès aux droits à la santé** : participation aux événements grand public tel que le forum « Les femmes en mouvement », la JNAD, etc., cela dans une démarche « d'aller vers » les rissois. », la JNAD, « Parcours de femmes », etc...).
- ✓ **Risques estivaux (soleil, tiques et moustiques tigres, risques liés à l'alimentation et la baignade)**. Principalement à l'appui de la programmation #EteSansSouci, se déroulant de juin à août.
- ✓ **Sensibilisation aux cancers et aux maladies invalidantes** à l'occasion de programmations nationales comme Octobre Rose et le Téléthon.

Cette année, l'Atelier Santé Ville conduira un diagnostic de territoire. L'analyse des besoins en santé de la population permettra de décliner les objectifs et actions prioritaire pour les années à venir.

La modernisation du service public pour assurer une qualité constante

Dans le cadre de ses différentes missions, la Ville est chargée de l'accueil du public. Dans le cadre de cet accueil quelle que soit la thématique, il importe que les usagers soient bien reçus et disposent d'une réponse fiable à leur demande.

Pour ces missions d'accueil que ce soit l'Hôtel de ville à travers le guichet unique ou la Marie annexe disposent d'une large amplitude horaire se répartissant par principe du lundi au samedi et avec une nocturne en période de vacances scolaires.

Au-delà des missions d'accueil en physique, il est également important pour la ville de proposer une offre dématérialisée.

À ce titre, les usagers disposent de multiples de modalités accessibles en continu :

- Pour les prestations extra scolaires, chaque famille peut disposer d'un espace famille leur permettant de régler les factures, de déposer les documents permettant le calcul du quotient familial
- Pour les rendez-vous en vue de la délivrance des cartes nationales d'identité et passeports,
- Pour les rendez-vous en vue de faire leurs démarches en matière d'attestation d'accueil.
- Pour déposer leurs demandes de permis de construire ou de déclarations préalables

Les services municipaux restent en revanche disponibles pour tout usager se trouvant en difficulté pour effectuer les démarches en ligne. Une attention particulière est en effet portée pour éviter toute fracture numérique.

Cette dématérialisation offerte à l'égard des usagers se retrouve également dans les processus administratifs garantissant une fluidité, une moindre impression papier de documents. Au-delà de la dématérialisation au titre de la télétransmission, des actes au contrôle de légalité, de la chaîne comptable, ou encore des modalités totalement dématérialisées pour la commande publique, il peut également être citée la mise en place de la signature électronique pour les bons de commande ou les délibérations. De plus, une migration du logiciel vers une nouvelle version permettant le traitement du courrier est intervenue en début d'année. Dans ce cadre, la collectivité a organisé des sessions de formation à destination des directeurs, chefs de service et collaborateurs afin de promouvoir une chaîne complètement dématérialisée dans la diffusion et le traitement du courrier. De même, dans le cadre du déploiement du parc de photocopieurs, des modalités visant à responsabiliser les agents quant aux impressions a été mis en place, dans l'esprit des démarches de développement durable.

Par ailleurs, l'ensemble des écoles élémentaires ont été numérisées avec l'installation de classes numériques (vidéos projecteurs interactifs et tablettes mobiles).

Cette modernisation numérique a été rendue possible grâce au déploiement du réseau de notre propre fibre numérique reliant les équipements municipaux créant ainsi un maillage complet pour acheminer la data et la vidéo. Ce réseau est souverain et nous permet une totale autonomie et garantissant une meilleure sécurité.

Enfin, il est à souligner que la Commune envisage d'entreprendre la mise en place de l'archivage électronique. À ce stade, le recours à la numérisation de documents est très généralisé mais le système de « stockage » ne garantit pas l'authentification des documents.

Le service Archives en lien avec le service informatique a ainsi répondu à l'appel à projet ANET « Archivage numérique en territoire ». Et le dossier a été retenu par le Service interministériel des Archives de France permettant d'envisager la perception d'un financement à hauteur à hauteur de 5 832 €, soit 30% du montant subventionnable pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2. L'aménagement de notre ville pour une transition sociale et environnementale réussie

Afin de préparer un avenir serein au regard de l'urgence d'intervenir dans le champ environnemental économique et social, nous poursuivrons en 2025 nos projets sur la transition écologique et sociale en lien avec les principaux secteurs stratégiques de la Ville.

a) L'Appel à manifestation d'intérêt ZAN

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) financé par l'ADEME est porté par la ville en partenariat avec le CEREMA et le bureau d'études Sol Paysage.

Le projet vise à établir à l'échelle de 870 ha de la commune un diagnostic territorial des zones de renaturation et de densification urbaine. Il vise également à établir la carte de la multifonctionnalité des sols (potentiel agronomique, cycle de l'eau, cycle Carbone, biodiversité) par la réalisation de 120 points de sondages des sols. Le projet doit permettre de réinterroger les projets d'aménagement et d'urbanisation à la lumière de ces nouvelles connaissances, d'intégrer l'objectif ZAN dans les outils de planification urbaine, enfin de repenser l'aménagement dans le cadre d'une ville résiliente face au changement climatique. Le projet intègre un fort enjeu de mobilisation et/ou d'implication citoyenne : par la volonté d'explicitier, de vulgariser et de faire comprendre la méthodologie employée et les notions clé ; par le souhait de restituer les éléments de diagnostic à mesure de l'avancée du projet ; par le fait de mobiliser des habitants dans le cadre de temps participatifs (sondages des sols, ateliers participatifs). Le projet a suivi un calendrier de travail du mois d'avril 2022 à décembre 2023. Il présente la particularité d'être phasé avec l'Atlas de la biodiversité de sorte que les deux projets se complètent.

En plus de l'ADEME, l'AMI implique la filiale Biodiversité de la Caisse des dépôts et consignation en qualité d'AMO nationale.

Le projet est particulièrement suivi au niveau national et à l'échelle francilienne. Il présente des enjeux forts de duplication de la méthodologie.

L'AMI de la ville a aussi la particularité d'avoir été sélectionné avec l'AMI du département de l'Essonne, les deux seuls territoires retenus à l'échelle francilienne. Des synergies existent entre les deux AMIs et sont à construire tout le long du projet.

L'AMI ZAN a fait l'objet d'un rapport remis à l'ADEME en 2025. Une restitution de l'expérimentation est prévue courant 2025.

Les résultats de l'AMI ont été intégrés dans le cadre du lancement de la procédure de révision du PLU, dont la délibération a été présentée au Conseil municipal du 10 février 2025.

b) Le Référentiel « Air Énergie Climat »

Ris-Orangis a fait le choix de s'engager dans le référentiel « Air-Énergie-Climat », en partenariat avec l'ADEME et sa communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (GPS). Le pré diagnostic réalisé par un auditeur mandaté par l'ADEME a validé le processus d'engagement de la commune.

Le référentiel doit notamment permettre de structurer la Politique énergétique de la ville dans un cadre partagé avec l'ensemble des services, d'accélérer cette politique, et de nouer un partenariat fructueux avec GPS et d'autres villes de l'agglomération (notion d'exemplarité portée par la ville).

Le référentiel permet aussi d'évaluer le degré de performance de la commune par un système de notation d'étoiles, et il représente donc aussi un outil de communication institutionnelle auprès des partenaires. Un consultant dédié financé en partie par l'ADEME accompagne la ville dans sa démarche qui durera 4 ans.

En 2024 la commune a établi un premier diagnostic (autodiagnostic) en se basant sur l'analyse de l'ensemble des domaines et des critères du référentiel.

En 2025 l'objectif est d'établir le Plan d'actions sur 3 ans qui sera présenté et voté en Conseil municipal.

c) **L'Atlas de la biodiversité communale (ABC)**

L'Atlas de Biodiversité Communale lancé en septembre 2022, ou ABC, est en cours d'élaboration. Il vise à établir un inventaire précis des habitats naturels de la commune, de la faune et de la flore.

Cet inventaire exhaustif se base d'abord sur la compilation des études précédentes, puis sur la mise en œuvre des inventaires de terrain.

Cette cartographie doit permettre d'établir des recommandations pour la préservation et le renforcement des habitats naturels, qui touchent à la fois aux outils de planification urbaine (PLU notamment), mais aussi à la gestion et à l'entretien des espaces verts.

Notre projet d'atlas de la biodiversité communale est l'un des outils de l'Université populaire de la transition écologique puisqu'il vise à faire de la biodiversité rissoise un patrimoine partagé avec les habitants en termes de connaissance. Il implique par ailleurs un enjeu de co-construction, l'objectif étant d'élaborer l'atlas avec les habitants à travers des protocoles de sciences participatives.

L'ABC prévoit des temps de récolte de données avec les habitants, à raison d'une sortie par mois, ainsi qu'une formation à plusieurs protocoles de sciences participatives courant février (Protocole Arbres remarquables, protocole Espèces parapluie, Mission hérissons, Sauvages de ma rue...). L'association Planète Sciences est par ailleurs mandatée pour élaborer un outil de vulgarisation pour faire vivre l'atlas à l'issue de son élaboration.

d) **Lancement de procédure de la révision du PLU**

La ville de Ris-Orangis s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé le 20 décembre 2007 et révisé le 21 février 2019.

La crise sanitaire de 2020 provoquée par la pandémie de Covid-19, a amplifié l'ambition écologique de Ris-Orangis par la volonté de structurer une politique de bifurcation écologique systémique au cœur des politiques publiques. Cette politique environnementale concerne l'ensemble des politiques publiques par son caractère systémique (se loger, se déplacer, se nourrir, consommer, produire, ou encore travailler), qui seront questionnés dans le cadre de la présente procédure de révision générale.

Ainsi la présente procédure de révision générale vise à :

- Redéfinir les orientations stratégiques du projet de territoire de la commune de Ris-Orangis, qui devront s'appuyer sur les études issues de l'AMI ZAN conformément à l'esprit de l'article 192 de la loi Climat et Résilience, dans le respect des principes de développement durable et d'aménagement responsable, tout en répondant aux fortes demandes sociales de logement et d'emploi,
- Permettre la réalisation de projets entrant dans le champ d'application de la révision, notamment sur des secteurs en espace boisé classé,
- Intégrer les évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, notamment la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021,
- Mettre en compatibilité le PLU avec les documents supra-communaux, dont notamment :
 - o Le Schéma Directeur Environnemental de la Région Ile-de-France (SDRIF-E),
 - o Le Plan de Déplacement de Région Ile de France (PDUIF),
 - o Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

La révision générale a été prescrite par délibération du 10 février 2025. La procédure de révision s'étirant sur plusieurs années, le financement de cette procédure fera l'objet d'un plan de financement pluriannuel. L'année 2025 sera consacrée dans son 1er trimestre à la désignation d'un bureau d'étude, le 2ème trimestre au travail de récolte et de transmission des données de territoire nécessaires au bureau d'étude pour engager la phase 1 de la procédure « diagnostic territorial » qui prendra effet pour le reste de l'année. Aucune dépense est prévue sur l'année 2025.

e) **L'accélération du raccordement à la géothermie (ENR) sur l'ensemble de la Ville**

Grâce au nouveau puits de géothermie et la création d'une centrale géothermique sur le bas de la Ville opérationnelle en 2025, la Ville se voit offrir une opportunité unique pour permettre à la majeure partie de l'habitat vertical de se raccorder à cette source d'énergie propre. Nous visons ainsi les deux tiers de l'habitat de la ville (copropriétés et Habitat

social) pour se raccorder dans les 5 prochaines années à la géothermie. Ce potentiel unique permettra à la ville d'améliorer drastiquement son bilan carbone tout en réduisant la facture énergétique de nos concitoyens. Ainsi, un accord a été conclu avec DALKIA exploitant un réseau défectueux sur l'écoquartier des Docks de Ris pour que le réseau de la SEER remplace ce réseau et pérenniser ainsi cette ENR tout en garantissant une maîtrise du prix payé par les usagers.

De même, nous pourrions accélérer le raccordement de la majeure partie de nos équipements municipaux et intercommunaux dans des délais à moyen terme avec notamment l'école et le gymnase de la Ferme du temple en 2025. Ce potentiel nous permettra d'avoir une réelle souveraineté énergétique. Tout en participant à la sobriété, nous réduirons notre facture énergétique et nous retrouverons des marges de manœuvre financière

f) L'éducation à l'environnement : la connaissance comme enjeu de patrimoine commun

La politique publique portée par la ville en matière de transition écologique fait de la donnée environnementale un enjeu de connaissance qui doit être partagée avec le plus grand nombre : services municipaux, habitants, public scolaire.

C'est dans ce cadre que plusieurs actions sont portées et soutenues par la municipalité : la diffusion des données de l'Atlas de la biodiversité auprès des publics, les sondages de sols réalisés chez les habitants, l'organisation annuelle de la Fête de la Nature, l'organisation régulière de conférences débats, le déploiement des sciences participatives avec les habitants, la formation des agents des Espaces verts et du service Propreté aux sciences participatives, ou encore le déploiement de projets participatifs auxquels sont conviés les habitants (Co-construction du projet d'aménagement du Parc de la Theuillerie, projet Fruitières en ville, chantier participatif sur le site du Pré aux vaches,).

Ces projets mettent en place des partenariats avec le monde de la Recherche (Cerema, INRAE, Muséum national d'Histoire Naturelle Sol Paysage, Collectif Inter-friches), de l'Enseignement supérieur (Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles, AgroParisTech, Collectif Inter-friches), avec les acteurs institutionnels du territoire et collectifs franciliens (Maison de l'Environnement de Grand Paris Sud, les Amis du potager du Roi...) et les acteurs associatifs de la ville.

Ces projets répondent à la vocation de laboratoire et d'expérimentation voulue par la ville et ils nourrissent son projet d'Université populaire de la transition écologique.

g) Le réaménagement du Parc de la Theuillerie

La ville s'est engagée dans un ambitieux programme de réaménagement du parc de la Theuillerie, avec l'objectif d'expérimenter une méthode de démocratie participative. Le projet a été confié en 2022 en Groupement Alt pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage et à Ville Hybride pour l'Assistance à maîtrise d'Usage.

La démarche conduite par Ville hybride, largement documentée, a permis d'établir une vision commune du devenir de ce site de 3,6 ha, en termes d'aménagement, d'usages et de gestion, selon un cadre de discussions et d'ateliers conduits sur un an.

Les premiers travaux ont débuté à l'automne 2024 avec la création d'une part de la nouvelle entrée route de Grigny, établie sur l'aire de l'ancien parking désimperméabilisé et végétalisée, et avec la dépose de la clôture d'autre part.

L'inauguration doit avoir lieu prochainement, avec l'enjeu fort d'activation du site en lien avec la programmation de la ville.

Le calendrier des travaux suivants est soumis pour une part à l'obtention de financement en 2025 pour la partie des aménagements concernant le Chemin des glaises, et d'autre part à la procédure de révision du PLU pour ce qui est du changement du statut d'Espace boisé classé du site.

h) La reconversion des friches

➤ Le secteur des Terres Saint-Lazare

La zone d'activité des Terres Saint Lazare est identifiée comme une zone d'activité vieillissante nécessitant une requalification importante. Afin d'introduire une mixité fonctionnelle sur sa partie Nord, à proximité du tissu résidentiel, un « secteur de mixité » a été délimité au PLU approuvé en 2019. Sur ce secteur, un programme immobilier de 140 logements et 3 locaux d'activité sera livré cette année, et la construction d'un second programme, d'une cinquantaine de logements, comprenant un local commercial en RdC, devrait démarrer avant l'été 2025. À court/moyen terme, le Centre Technique Municipal

sera transféré dans un ancien datacenter d'Orange, sur une parcelle limitrophe au terrain qu'il occupe actuellement, libérant ainsi des emprises foncières.

Dans le but de poursuivre la mutation engagée, en appréhendant la cohérence de la transformation du site à une échelle plus large, une étude pré-opérationnelle a été réalisée en 2024. Elle a permis de proposer une stratégie globale de redynamisation de la zone d'activité des Terres Saint-Lazare, en interface avec les quartiers résidentiels situés sur le pourtour.

En complément de l'étude menée par la Ville, une étude de faisabilité pour la requalification des espaces publics de la zone d'activités a été réalisée en 2024 par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart. Cette étude a permis d'engager, en fin d'année 2024, une consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics de la ZAE.

Sur ce secteur, l'année 2025 sera donc consacrée aux études de maîtrise d'œuvre. Le début des travaux devrait intervenir en 2027.

➤ La requalification de l'entrée Sud RN7

Le site constitue l'entrée de ville sud du territoire, par la RN7, en limite avec Évry-Courcouronnes. Il est marqué par l'hétérogénéité de son urbanisme, son bâti et ses fonctionnalités. La fermeture du restaurant « Buffalo » est venue dégrader l'attractivité du site.

Une étude de programmation urbaine réalisée en 2023 a permis de définir les grandes orientations d'un projet, avec la requalification de l'entrée de ville en un espace urbain équilibré entre nature et bâti, au sein d'un espace urbain mixte intégrant des commerces, des logements et des espaces publics (dont des espaces végétalisés). Ce projet vise notamment les objectifs suivants :

- Inscrire le site d'étude dans son environnement naturel par le maintien et la création d'espaces de respiration intégrés au sein du continuum paysager allant du Bois de Saint-Eutrope jusqu'aux berges de Seine ;
- Valoriser l'entrée de ville et renforcer l'attractivité commerciale du secteur par sa requalification en un quartier mixte comprenant des logements et de nombreux espaces verts ;
- Repenser le maillage routier et les circulations, notamment douces, depuis et vers le site. Il s'agit d'améliorer la lisibilité du site et son accessibilité pour le reconnecter à son environnement proche (Résidences du Hameau de la Roche, domaine de l'Aunette, franchissement du rû, etc.) et à son environnement plus large (Les 60 Arpents, les Meulières).

La Ville et les parties prenantes du projet (Intermarché, secteur Valophis, commerçants et autres acteurs) travaillent pour établir un montage pré-opérationnel.

Afin d'avoir la maîtrise foncière du site, la Ville a exercé son droit de préemption en juillet 2022, lors de la mise en vente de l'ensemble immobilier « ex Buffalo » par son propriétaire. La procédure est en cours, le vendeur et la Ville n'étant pas parvenus à un accord amiable sur le prix.

➤ Le site de l'ancien hippodrome, LU et bois de l'Épine

Sur le secteur de la friche industrielle des usines LU et de l'ancien hippodrome, la Ville de Ris-Orangis et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud ont proposé leur candidature pour accueillir le futur stade du club de football du Paris Saint-Germain ainsi que le village du PSG (hôtels, clinique du sport, loisirs, commerces etc.). Cela représente une emprise de 97 hectares pouvant accueillir un vaste projet au rayonnement international dans un écrin de verdure avec la forêt de Saint Eutrope sans voisinage immédiat puisque l'autoroute A6 sépare ce site des habitations de la ville. A ces 97 hectares, il sera possible d'utiliser encore plusieurs dizaines d'hectares supplémentaires sur différentes friches (anciens parkings de l'hippodrome, gare routière du bois de l'Épine etc.) pour améliorer l'accessibilité du site. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'aménagement de ces espaces, en vue de les reconquérir et de les révéler, en affirmant ainsi l'identité paysagère et urbaine portée par la Ville.

Ce projet d'installation du PSG sur Ris-Orangis est notre priorité : ce projet a un rayonnement qui va au-delà de notre territoire avec des retombées économiques et de développements importants notamment pour l'amélioration des transports (RER, accessibilités etc.)

Autre alternative si le PSG renonçait à son projet, l'Agglomération et la Ville ont proposé le site « Lu » dans le cadre de la démarche des 50 sites clés en main "France 2030" lancée

par l'État. Le site LU de 17 ha, par sa localisation à proximité de Paris, implanté le long de l'autoroute A6 et de la Francilienne, grâce à sa desserte en transport en commun (RER D, Tram12, TZen4), a un fort potentiel d'attractivité et de développement. À ce titre, il peut pleinement participer à la politique de réindustrialisation et de souveraineté nationale. Le site, au regard de sa desserte, de sa visibilité et de sa localisation, pourra accueillir des activités à haute valeur ajoutée, créatrices d'emplois, sur le territoire de l'agglomération. Des schémas d'organisation spatiale ont été arrêtés montrant le potentiel de ce site et sa capacité d'adaptation aux projets qui pourraient être accueillis.

II. LES DONNÉES FINANCIÈRES

A. La section de fonctionnement

Après la forte hausse des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 et 2024 liée à l'inflation de l'énergie et des matières premières, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2024 sont maîtrisées à +0,3% par rapport au budget 2024 malgré l'inflation autour de 2%. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles sont en hausse de 3,91%. La stabilisation des dépenses et le dynamisme des recettes permet de restaurer en grande partie de notre autofinancement d'avant 2023.

Grâce à des efforts de gestion notamment en optimisant le fonctionnement de nos équipements publics, nous avons pu limiter la hausse du coût de l'énergie par une baisse de nos consommations de l'ordre de 25%. Nous maintiendrons ces efforts combinés à une baisse du prix de l'énergie, pour retrouver des marges de manœuvre.

Nous poursuivrons le pilotage de nos finances publiques pour améliorer nos marges de manœuvre afin de préserver un juste équilibre entre un service public en adéquation avec les objectifs de la municipalité et le maintien de fondamentaux budgétaires sains.

1. Les recettes (produits réels de fonctionnement)

Recettes réelles	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol BP/BP
Produits des services	2 609 460 €	2 995 800 €	3 289 571 €	26,1%
Impôts et taxes	29 850 000 €	29 998 000 €	30 641 497 €	2,7%
Dotations et subventions reçues	8 194 399 €	7 361 000 €	8 139 008 €	-0,7%
Autres produits de gestion	200 089 €	1 126 500 €	336 214 €	68,0%
Assurance Personnel	352 516 €	406 000 €	413 000 €	17,2%
Total recettes réelles de gestion	41 206 464 €	41 887 300 €	42 819 290 €	3,9%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +3,9% entre les 2 exercices mais avec des disparités entre les différents chapitres.

a. Les produits des services et du domaine

- 2, 6M € au BP 2024 et 3M€ au CA 2024
- 3,36M€ au BP 2025

Il s'agit de la part acquittée par l'utilisateur du service public, ainsi que la majeure partie de la perception de diverses redevances de droit public. La politique tarifaire participe pleinement à l'organisation de la solidarité locale. Même si l'utilisateur ne paye qu'une partie du service public qu'il utilise, on constate une augmentation beaucoup plus rapide des coûts de ces services (cantines, centre de loisirs, etc.).

Pour mémoire, en 2019, nous avons plafonné le prix de la cantine à 4,5€ sur le quotient maximum. L'ensemble des quotients avait bénéficié d'une baisse de 30% du tarif des cantines avec un tarif plancher de 1€ par repas pour les bas quotients.

En 2024, en soutien avec le pouvoir d'achat de nos concitoyens, la Municipalité a décidé d'une refonte importante des quotients et des tarifs. Cette réforme a permis aux usagers de bénéficier d'une tarification plus favorable. Les principaux éléments de cette réforme sont les suivants :

- Chaque quotient est augmenté de +10% permettant de prendre en compte la hausse des revenus des usagers afin de ne pas passer d'un quotient inférieur à un quotient supérieur avec le risque d'une hausse donc des tarifs. Grâce à cette réforme, certains usagers baissent de quotient et bénéficient donc d'une baisse des tarifs.
- Un 10ème quotient avec ses tarifs est créé pour prendre en compte les plus hauts revenus
- Pour les Tarifs d'accueil en pré et postscolaire, une refonte des tarifs a permis d'harmoniser les tarifs à la baisse.

- Une refonte des tarifs des accueils de loisirs permettant de baisser les tarifs en milieu de quotient en adéquation avec les tarifs pratiqués sur les communes de même strate

Ces deux réformes importantes ont permis aux usagers de profiter d'une baisse du coût des prestations concernées.

Les produits et redevances sur ce chapitre sont en hausse par rapport au CA 2024 au regard de l'augmentation de la fréquentation des prestations municipales. Rappelons par exemple que les effectifs scolaires sont en hausse ces dernières années.

On retrouve sur ce chapitre d'autres produits du domaine notamment le remboursement des frais d'enlèvements des dépôts sauvages par notre agglomération GPS autour de 140 000€.

Ce chapitre intègre également la redevance d'occupation du domaine public (chantiers, travaux, bennes, terrasses etc.) pour 280 000€ du fait notamment du chantier d'Essonne Habitat pour le nouveau centre commercial.

b. Les dotations et participations reçues

- 8,19 M € au BP 2024
- 8,13 M€ au BP 2025

Les dotations versées par l'État :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la ville est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

La dotation forfaitaire :

La dotation forfaitaire varie selon deux critères :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 85 % du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement, qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées aux communes au titre de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). Depuis 2017, cet écrêtement est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2024 cet écrêtement avait été limité du fait de l'abondement en loi de finances. Pour 2025, le Gouvernement propose un retour à une enveloppe d'écrêtement classique (écrêtement « supprimé » totalement en 2023 et partiel en 2024). Cet élément est prévu à l'article 61 du Projet de Loi de Finances pour 2025. Avec la légère hausse de la population sur notre commune, cet écrêtement devrait être moins important qu'à population égale.

La dotation forfaitaire sur notre commune de 3,11M€ en 2024 devrait se stabiliser à ce montant en 2025.

La recette prévue au budget primitif 2025 s'élève à 3,15M€, stable par rapport au budget 2024.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) :

Cette dotation est perçue par les communes de + de 10 000 habitants. Ses modalités de répartition ont été modifiées en 2017. L'éligibilité repose sur un indice synthétique de ressources et de charges.

La DSUCS estimée pour 2025 s'élève à 1 380 000€.

La compensation de l'exonération de la taxe foncière :

Cette compensation est estimée à 342 000€ identique à la réalisation de 2023

Les autres participations et dotations :

On retrouve les compensations de la CAF pour les activités de la petite enfance et les temps périscolaires pour 2,18 contre 1,95M€ au BP 2024. Les compensations de la CAF (Contrat enfance jeunesse, PSU etc.) sont stables par rapport à l'exécution du CA 2024 au regard du taux d'occupation de nos structures petite enfance.

Les participations du Département de l'Essonne sont en forte baisse au regard de la décision unilatérale du Conseil départemental de geler l'ensemble des subventions aux collectivités depuis l'exercice 2024. La Ville perd ainsi plus de 100 000€ sur les projets de la jeunesse, de la cohésion sociale, de la petite enfance et d'autres secteurs à enjeux

La prévision sur ce chapitre devrait être stable de BP à BP.

c. Les produits des contributions directes et autres impôts et taxes

- 29,99M€ au BP 2024 dont 20, 1M € de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- 30,64M€ au BP 2024 dont 20,54M € de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Pour mémoire, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, part communale,
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les produits fiscaux sont en hausse de +2,2% sur ce chapitre. Ils représentent 67% du produit des taxes et impôts et 48% des recettes réelles de fonctionnement. Les bases fiscales de ces taxes ont connu une évolution dynamique. La valorisation des bases prend en compte deux éléments. D'une part, l'actualisation des valeurs locatives votée par le Parlement à +1,7% (hors locaux industriels) pour les bases des taxes foncières, d'autre part la variation physique des bases évaluée à +0,5%. Cette hausse votée par le Parlement est liée à l'inflation.

Par ailleurs, on retrouve aussi dans les produits fiscaux, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux a été majoré de 60% afin de pousser les propriétaires à remettre sur le marché immobilier ces logements non occupés. Cette taxe devrait produire une recette de 611 000€.

A l'instar des années précédentes depuis 2010, **les taux votés sur l'exercice 2025 resteront inchangés.**

Ce chapitre intègre aussi le FSRIF en stagnation autour de 1,38M€ et l'attribution de compensation de l'agglomération pour 6 484 986€ (montant figé).

Le FPIC devrait être aussi en stagnation autour de 443 000 par rapport au CA 2024.

Le produit des droits de mutation (perçu sur les opérations immobilières) a été valorisé à 850 000€ en hausse de 150 000€ par rapport au BP 2024 au regard de la légère reprise du marché immobilier avec notamment la baisse des taux d'intérêts.

Les recettes de la régie du marché alimentaire ont été valorisées à hauteur de 360 000€.

d. Les autres produits de fonctionnement

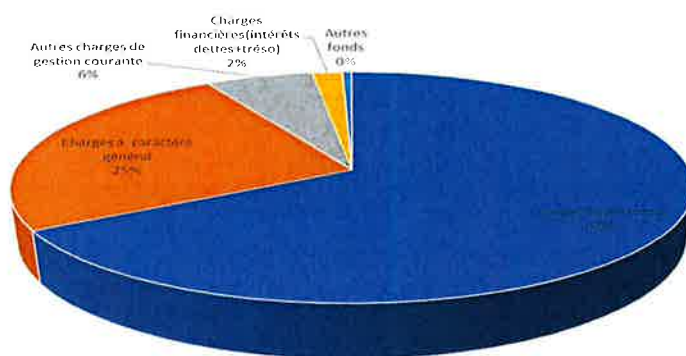
- 0,52M € au BP 2024
- 0,74M € au BP 2024

Ces produits sont résiduels par rapport à la masse globale des recettes. Il s'agit de remboursements d'assurances (sinistres, remboursements,) revenus des immeubles, remboursements de l'assurance du personnel, remboursements divers par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, et diverses recettes exceptionnelles. Ces produits sont en augmentation entre les 2 exercices

2. Les dépenses (charges réelles de fonctionnement hors dépenses d'ordre)

Dépenses réelles	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol BP/BP
Charges de personnel	26 300 000 €	26 218 214 €	26 868 214 €	2,2%
Charges à caractère général	10 285 190 €	9 300 000 €	10 102 432 €	-1,8%
Autres charges de gestion courante	2 424 231 €	2 355 000 €	2 370 837 €	-2,2%
Charges financières (intérêts dettes & Trésorerie)	1 007 996 €	795 000 €	676 219 €	-32,9%
Autres fonds	102 302 €	199 900 €	200 000 €	95,5%
Total des dépenses de gestion (hors exceptionnelles)	40 119 719 €	38 868 114 €	40 217 702 €	0,2%

BP=Budget primitif



Dépenses réelles de fonctionnement

a. Les charges de personnel

- 26,3M€ au BP 2024

- 26,86M€ au BP 2025

L'engagement de la ville en matière de dépense de la masse salariale est essentiel pour assurer la prestation efficace des services publics, la mise en œuvre de projets structurants, le maintien de l'ordre et de la sécurité, la gestion administrative et le développement économique local.

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2025 à 26,86 M€ et enregistrent une progression de + 2,2% par rapport au BP 2024.

Plusieurs décisions gouvernementales ont un impact fort sur ce budget.

Dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale, le gouvernement a décidé l'augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents de la fonction publique à hauteur de 3 points, à compter du 1er janvier 2025. **Cette évolution de 31,65 % à 34,65 % a pour conséquence une augmentation de 338 233 € en sus sur le budget 2025.** Ce projet de loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit la poursuite de cette augmentation de cotisation Pour les années à venir, dans les proportions suivantes :

- de 31,65 % à 34,65 % au 1er janvier 2025. ;
- de 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026 ;
- de 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027 ;
- de 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028.

Concernant les dépenses du personnel, elles ne cessent d'évoluer depuis ces 3 dernières années, l'État imposant des mesures et revalorisations salariales, sans concertation préalable avec les élus.

Pour rappel, les mesures non prévues mais appliquées en 2024 :

- Attribution de 5 points d'indice à compter du 01.01.2024 ;
- Revalorisation du SMIC de 2 % à compter du 01.11.2024 ;

Le GVT (glissement vieillesse-technicité) comprenant les avancements et promotions de grade, avancements d'échelons, remplacement d'agents indisponibles, représente 229 422€. Par ailleurs, la ville et les représentants du personnel ont souhaité inclure le secteur de l'école DERRIDA fréquentée par les enfants provenant des QPV Gare et Rêno pour une attribution de la NBI avec un rattrapage au 1er janvier 2024 aux personnels (ATSEM, Office et animateurs). **Cela représente une dépense supplémentaire de 117 838 €.**

De plus, la ville a mis en place la prévoyance au 1er janvier 2025, dispositif visant à garantir un complément de revenu aux agents en cas d'incapacité temporaire de travail (maladie, accident), d'invalidité ou de décès. Ce système vise à compenser la perte de revenus que peut entraîner une absence prolongée en raison de problèmes de santé. La ville a fait le choix de la convention de participation et verse 7€ par mois aux agents adhérant à la MNT soit **une dépense nouvelle de 21 000 € sur le budget 2025.**

La collectivité mène une gestion raisonnée en matière de personnel, à savoir :

- favoriser et privilégier la mobilité interne dans les services (environ 25 agents par an),
- avoir recours à la mutualisation des compétences,
- étudier le besoin de remplacement ou non d'un agent suite à son départ,
- favoriser, le cas échéant, la transversalité des services,
- rechercher et mettre en œuvre de nouvelle(s) organisation(s).

À cette gestion d'optimisation des effectifs de la collectivité, s'ajoute un objectif de développement du progrès social et de la performance publique pour toujours mieux répondre aux attentes et besoins des Rissois. La collectivité est convaincue que de bonnes conditions de travail et une politique ambitieuse de qualité de vie au travail favorisent l'investissement, l'engagement et l'efficacité de ses agents au quotidien, et agissent pour la prévention de l'absentéisme. Ainsi, dans le cadre de sa politique RH de Santé et Sécurité au Travail, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années à promouvoir la prévention en matière de santé auprès de ses agents, par des actions de formation et la mise en place d'actions concrètes notamment de lutte contre les troubles musculo squelettiques.

D'autre part, la Ville encourage ses agents à se former. Et ce, afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances, de développer leurs compétences, notamment pour assurer et garantir un service municipal performant, mais aussi, d'évoluer au sein de la Commune et/ou de la Fonction Publique. De plus, la Ville poursuit également sa politique d'évolution professionnelle des agents, en nommant les agents à chaque réussite aux concours mais également via l'ancienneté. Ainsi 174 avancements d'échelon et 45 avancements de grade ou promotion sont actés pour 2025.

Enfin, afin que les agents communaux puissent concilier vie privée et vie professionnelle, la Commune a mis en place le télétravail, à raison de 2 jours flottants par semaine et pour les activités éligibles.

b. Les charges à caractère général

- 10,3M € au BP 2024
- 10,1M € au BP 2025

Les charges à caractère général, qui représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale, baissent de -1,8 %.

Au sein de ce chapitre figurent les dépenses directes liées aux fluides, représentant 1,7M€ en 2025 contre 1,85 M€ en 2024. Ces dépenses qui avaient augmenté fortement en 2023 avec des tarifs en hausse exponentielle ont pu être maîtrisées en 2024 grâce aux mesures d'économie d'énergies ainsi qu'une baisse du coût du gaz de l'ordre de 20% par rapport à 2023. En 2025, nous devrions bénéficier à nouveau d'une baisse de 24% sur le prix du gaz et -20% sur le prix de l'électricité. Malgré les efforts pour réduire notre consommation et la baisse du coût de ces énergies, nous restons toujours sur des prix très élevés en comparaison de la période d'avant la crise de la guerre en Ukraine.

Le poste alimentation est en baisse de -272 000€ aussi grâce à nouveau marché public bien plus favorable.

D'autres postes sont en hausse sur ce chapitre :

- les dépenses d'assurance avec le contrat de la flotte automobile et des bâtiments municipaux sont à nouveau en hausse de +15 000€,
- les transports scolaires en hausse de 6% au regard de l'inflation sur ces prestations,
- les prestations de service ou les maintenances des bâtiments.

Les dépenses d'intervention des services (éducation, culture, sociale, sécuritaire etc.) sont regroupées dans ce chapitre et permettent de déployer nos politiques publiques à l'égard de nos concitoyens.

3. Les subventions, contingents et participation

- 2,42M € au BP 2024
- 2,37M € au BP 2025

Au sein de ce chapitre, nous retrouvons principalement les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les contingents obligatoires.

Conformément à notre engagement, nous maintenons notre niveau de financement au tissu associatif local et nous poursuivons la politique de financement du CCAS en fonction des besoins sociaux des habitants. Ainsi, la subvention d'équilibre du CCAS sera de 615 869€ en hausse par rapport au versement sur 2024.

Sur le budget des subventions aux associations, on retrouve le versement d'une subvention de 40 000€ à l'association « Sport dans la ville » depuis la mise en place de la collaboration qui a débuté en 2021. Rappelons que ce dispositif permet de toucher un large panel de jeunes et d'enfants suivis dans le cadre d'activités le mercredi et le samedi et bénéficiant aussi d'un soutien et d'un accompagnement personnalisés.

Parmi les associations importantes, nous retrouvons bien évidemment l'USRO avec une subvention de 506 000€ (dont 39 200€ pour le remboursement du salaire de l'agent mis à disposition) et l'Atelier Rissois (confection) spécialisé dans l'insertion pour 55 000€ ou encore l'association du personnel l'ACPC pour 50 000€. Nous retrouvons l'association « Villes des musiques du monde » avec l'apprentissage des pratiques artistiques et culturelle permettant de développer trois projets autour de la culture musicale. Cette subvention sera de 82 000€.

La ville maintient ainsi un appui important aux associations C'est un effort important à l'encontre de nos associations qui œuvrent sur la ville et qui sont une continuité des actions municipales en termes de services culturels, pédagogiques, éducatifs, ludiques, sportifs, sociaux etc. Le soutien municipal apporté aux associations locales reste une de nos principales priorités au vu des subventions allouées. Les associations restent un bouclier important face à la crise et sont un lien important du vivre-ensemble. Leurs divers domaines d'actions sur le secteur social, éducatif et culturel complètent l'action de la municipalité. Le travail des bénévoles et leur apport dans la vie de la cité restent primordiaux dans l'équilibre local.

4. Autres charges

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » intégré la contribution de la Ville depuis 2022 (200 000€) à la contribution au FPIC avec une recette en fonctionnement de 443 000€.

5. Charges financières

- 1M € au BP 2024
- 0,67M € au BP 2025

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

De budget à CA (exécuté), les intérêts sont en baisse de 33% (après une première hausse en 2023 de + 40% après un recul constant depuis 2007 passant de 1,78M€ à 0,53M€ en 2022 soit une baisse de 1,25M€ (-70 % constaté en 16 ans). Cette baisse est dû à l'extinction de nombreux emprunts en 2024 mais aussi à la baisse des taux d'intérêts cette année.

Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêts, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2025 s'élève à 3,67M€ contre 5,4 M€ en 2024 ainsi répartis :

- 3 M€ au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en légère hausse par rapport au budget primitif 2023 (4,28 M€),
- 0,67 M€ au titre des intérêts

B. Le maintien d'un haut niveau d'investissement pour préparer un avenir serein et la maîtrise de l'endettement

1 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2024 permet de mettre en œuvre un haut niveau d'investissement pour la commune.

Les dépenses d'investissement à savoir les travaux, les études et les acquisitions seront de 8,3M€ auxquels il faut ajouter 412 718€ de travaux en régie soit un total de 8,7 M€ répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

L'exercice 2025 permet de mettre en œuvre un haut niveau d'investissement pour la commune.

Les dépenses d'investissement à savoir les travaux, les études et les acquisitions seront de 11,5M € auxquels il faut ajouter 416 000€ de travaux en régie soit un total de 11,9 M€ répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

Parmi nos opérations importantes :

- **Le projet de l'axe Seine** : L'année 2024 a été consacrée aux études de maîtrise d'œuvre avec les lauréats des deux concours de ce projet majeur. Pour mémoire, un premier lot intègre la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un équipement public lié aux loisirs nautiques « Maison de la Seine » et un second lot une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics et paysagers et la renaturation des berges. Les aménagements prévoient en outre la requalification du site de l'ancienne baignade, ainsi que la restauration d'ouvrages en Seine. Par décision de l'autorité environnementale compétente en date du 8 octobre 2024, le projet a fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale. Les dossiers de demande de permis de construire ainsi de permis d'aménager sont en cours d'instruction, de même que le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les consultations pour les marchés de travaux ont été lancés au 1er trimestre 2025 pour un démarrage des travaux à l'été 2025. Pour le projet de renaturation des berges de Seine, le budget 2025 s'établit à hauteur de 1 544 663 € et un budget de 1 134 000 € pour le projet de construction de la maison de la Seine. Ce budget s'inscrit dans la continuité des crédits accordés en 2024 pour la maîtrise d'œuvre des deux lots. Sur ce même secteur, nous ferons l'acquisition de la Maison du passeur pour un montant total de 700 000€ payable sur 3 années. Cette acquisition nous permettra de conforter notre projet d'animation des berges de seine
- **La rénovation énergétique de l'école Ordener** (primaire, restauration et office) pour 1,91M€ le dossier est financé par le Fonds Vert pour 451 830 € et 500 000 € avec le contrat régional soit 50% du coût des travaux. €. Les travaux consistent à l'isolation complète du bâtiment (inclus, complexe d'étanchéité, isolation thermique par l'extérieur des façades et remplacement des menuiseries thermiquement performantes).

Dans la continuité de ce projet, une demande de subvention à la DSIL a été également faite en janvier 2025 pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Ordener.

- **Les travaux du NPRU cœur de ville** : Essonne Habitat a démarré son chantier de construction de l'îlot comprenant 7 cellules commerciales en pied d'immeuble, une offre de stationnement public d'environ 110 places au R+1, 33 logements dans les étages supérieurs ainsi qu'une offre de stationnement privée de 99 places au R-1. La signature du bail interviendra à la prise de possession par la Ville du parking. Pour la conception des espaces publics du NPRU qui accompagneront la transformation du secteur, notre agglomération

mène actuellement les études de maîtrise d'œuvre en partenariat avec la Ville. À terme, la voie Place du Moulin à vent sera réaménagée, et un parc jardin sera réalisé à l'emplacement de l'actuel centre commercial du Moulin à vent, qui sera démoli.

- **La poursuite d'étude de conception du projet du nouveau centre technique municipal** pour consolider le service public local. L'ensemble des études de conception ont été lancées et engagées sur l'année 2024. Une partie de cette enveloppe est rattachée à l'exercice budgétaire 2025 pour un montant 59 424 €.

L'année 2024 a permis d'avancer sur l'étude de conception du projet, de réaliser les concertations avec les agents, retravailler les volumes et aboutir à un avant-projet sommaire qui répond au programme initial et aux besoins des futurs utilisateurs. Arrivant à l'étape avant-projet définitif (APD) du projet, un montant 43 000 € a été inscrit sur l'exercice budgétaire 2025 pour la mission de contrôle technique de construction afin d'assurer la conformité du projet à la réglementation en vigueur. Un dossier de subvention a été déposé auprès du Département de l'Essonne pour un financement de 1,6M€ en baisse de 20% suite à la décision unilatérale de ce dernier de revenir sur les contrats d'avenirs déjà signés. La première phase des travaux pourrait être inscrite en budget supplémentaire si cette subvention était votée.

- **La création « d'une rue jardin »** : il s'agit de travailler sur un axe routier allant du cœur de Ville jusqu'au bord de Seine en privilégiant des aménagements pensés pour favoriser les déplacements doux avec la mise en place d'une végétalisation. Nous consacrerons une enveloppe de 124 000 € dédiée aux études de maîtrise d'œuvre (Moe) et aux différentes études géotechniques et géoréférencement.
- **Sur les équipements sportifs** :
 - ✓ Réhabilitation totale du gymnase de la Ferme du Temple pour 1,91 M€ : les travaux pour cette réhabilitation seront lancés avant cet été. Pour mémoire nous avons une subvention dans le cadre du Fonds Vert-Axe1/Rénovation énergétique de 735 193€ ainsi que 450 000€ de la Région. L'enveloppe prévisionnelle travaux est estimée à 2,9M €. Ce projet de réhabilitation complète intègre une rénovation énergétique du gymnase ainsi qu'une modernisation de cet équipement sportif (l'installation de nouveaux vestiaires et la mise en accessibilité du site ainsi que le raccordement du chauffage au réseau de chaleur de la géothermie). Ce projet très vertueux a été labellisé par le fonds vert. Par ailleurs, pour améliorer le stationnement aux abords de l'école de la ferme du Temple, nous créerons un nouveau parking pour les usagers pour un montant de 120 000€
 - ✓ Concernant la Halle de Tennis du Stade Gagneux, des désordres structurels inhérents à la mauvaise qualité des sols, ont nécessité sa fermeture définitive. Des études structurelles ont été menées en 2024 démontrant la possibilité de reprise de structure et en sous-œuvre du bâtiment existant. Un programme de travaux a été établi. Une consultation de maîtrise d'œuvre es en cours de lancement afin d'engager des travaux courant 2026. Une enveloppe de 100 000€ HT sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre et aux études géotechniques. Une enveloppe de 39 000€ € sera dédiée à la remise en état de 4 terrains extérieurs dont le sol est détérioré.
 - ✓ Les travaux de drainage important sur le stade Latruberce permettront de mieux gérer ces terrains ainsi qu'une meilleure utilisation notamment en hiver pour 77 000€.
- **Le plan « 1000 arbres »** sera doté d'une enveloppe de 156 201€ pour plusieurs phases de plantation sur différents secteurs de la Ville. Une étude sera lancée pour mettre en place un schéma directeur d'implantation des arbres en lien avec les espèces protégées
- **Sur le plan de la sécurité**, nous poursuivons notre déploiement de caméras de vidéoprotection sur différents sites de la Ville avec une nouvelle implantation de 5 nouvelles caméras. Nous approchons du cap de 100 caméras sur la Ville gérées par notre Centre de Supervision Urbain.

Le budget 2025 permettra aussi de moderniser le réseau actuel fibre avec le raccordement des derniers établissements municipaux (essentiellement sportifs) et le passage des dernières caméras hertziennes à la fibre pour un total de 176 000€. Ce réseau nous permet de déployer le réseau de vidéoprotection plus facilement et de couvrir donc la majeure partie de la ville.

Concernant les équipements municipaux, et notamment les équipements scolaires, **une enveloppe de 102 000€ permettra de déployer une série d'équipement de sûreté connectés comme les alarmes anti-intrusion, les badges d'accès et la vidéo-surveillance de l'entrée des bâtiments assurant ainsi une meilleure sécurité de ces établissements.** Ces investissements nous permettront la supervision en temps réel depuis notre CSU des différents dispositifs de sécurité/sûreté.

Le budget d'investissement consacré à ces moyens de sécurité sera de 378 778€. A ces dépenses, il faut rajouter les moyens nouveaux affectés à notre police municipale dont notamment l'acquisition d'un nouveau véhicule pour 31 000€ et des moyens de protection et de dissuasion dans l'exercice de leurs fonctions pour 42 000€.

En plus de ses effectifs classiques pour la sécurité de nos concitoyens travaillant 7 jours sur 7, la police municipale dispose aussi d'une brigade environnementale qui relève notamment les infractions liées à l'environnement (dépôts sauvages, mécaniques sauvages sur l'espace public, etc.), une brigade d'ASVP chargée de relever notamment les infractions au stationnement et une brigade fluviale pour la sécurité aux abords de la seine sur la période estivale. Ce renforcement des missions de la police municipale participe à améliorer la sécurité sur notre ville en coopération étroite avec la police nationale.

À ces dépenses d'investissement supportées par la Ville, il faut ajouter les dépenses de notre agglomération sur les équipements communautaires comme la réfection de la route de Grigny en limite de la rue Brossolette ainsi que différents travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur la Ville, la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics extérieurs en parc public autour du nouveau centre commercial du moulin à vent et différents travaux de proximité pour un montant total de 2,5M€.

De même, le lancement des travaux du cœur de Ville avec le chantier du centre commercial conduit par Essonne Habitat dont le coût est supérieur 18M€ ainsi que le déploiement de la géothermie notamment sur le bas de la ville et de certains de nos bâtiments communaux amplifient l'investissement public sur notre commune.

Ainsi l'investissement public reste important sur le territoire de notre commune pour répondre aux besoins et bien-être de nos concitoyens et favoriser l'essor d'une ville durable et moderne.

2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nos dépenses d'investissement sont financées par 5M€ d'emprunt nouveau et 4,87M€ de subventions ainsi que 0,64M€ de cessions immobilières. Le reste provient de notre autofinancement pour 2,97M€ et 1M€ des recettes propres.

a. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2024 d'un montant de 2,5M€ ont été sollicitées principalement sur les opérations suivantes :

- Du Fonds vert de l'État pour la rénovation énergétique de l'école Ordener et du gymnase de la ferme du temple pour 1,19M€.
- Une subvention de 0,65 M € du contrat terres d'avenir du Département de l'Essonne pour la maison de la seine
- 950 000€ du contrat d'aménagement de la région Ile de France
- 1,2M€ de notre Agglomération pour le projet de l'Axe Seine
- 0,36M€ d'ile de France Mobilités pour reconstituer des places de parkings
- Différentes subventions en lien notamment avec les projets de transition écologique

À ces subventions, il faut ajouter la dotation des amendes de police versées par l'État pour 243 000€.

b. Les dotations et fonds propres

Les dotations et fonds propres comprennent le montant du FCTVA pour 0,68M€, dotation qui est fonction du niveau d'investissement de l'année précédente. Le reste provient des taxes d'urbanisme du fait des projets de construction sur la Ville. Ainsi la prévision de ces taxes est de 350 000€.

Enfin, les cessions immobilières sont inscrites directement en investissement. Ainsi nous retrouvons une inscription de 0,63M€ correspondant à la vente de biens immobiliers (dont une parcelle située sur la zone du héron cendré).

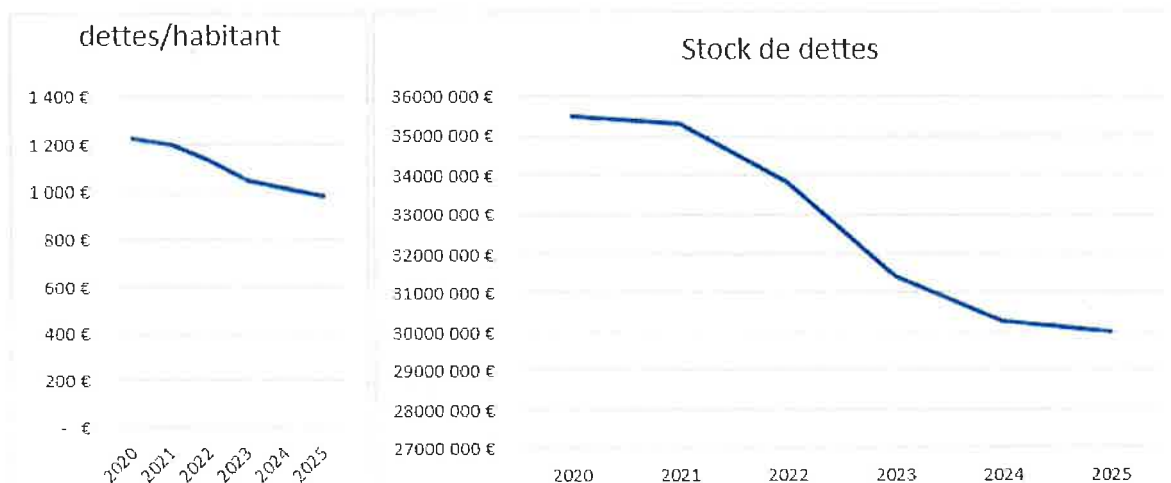
c. L'autofinancement

Après une forte baisse en 2023 et 2024, l'autofinancement est restauré en 2025 grâce à nos efforts de gestion sur la section de fonctionnement. Ainsi notre autofinancement pour financer les dépenses d'équipement s'améliore par rapport à 2024 passant de 1 875 000 € en 2024 à 2 975 828€ en 2025 soit une hausse de 1 100 828€.

d. La structure de la dette

Durant ce mandat, la ville s'est désendettée de -15,5% soit une baisse de -5,5M€ alors que la Ville a investi sur ces 6 années environ 45,7M€ (y compris 2025). La dette par habitant a baissé de 19,5% passant de 1 222€ à 984€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	évol2020-2025
Stock de dettes	35 494 867 €	35 310 000 €	33 800 000 €	31 430 000 €	30 264 000 €	29 995 000 €	-15,5%
dettes/habitant	1 222 €	1 200 €	1 136 €	1 050 €	1 015 €	984 €	-19,5%



Pour l'exercice 2025, l'enveloppe d'investissement est financée par 5M€ d'emprunt. Ce recours à l'emprunt maîtrisé allié à une politique d'autofinancement volontaire participe à un cercle vertueux pour le financement de nos investissements.

Le remboursement du capital de la dette en 2025 est inscrit à hauteur de 3 M €. L'encours de la dette au 01 janvier 2025 est de 29,99M € contre 32,2M€ en 2024.

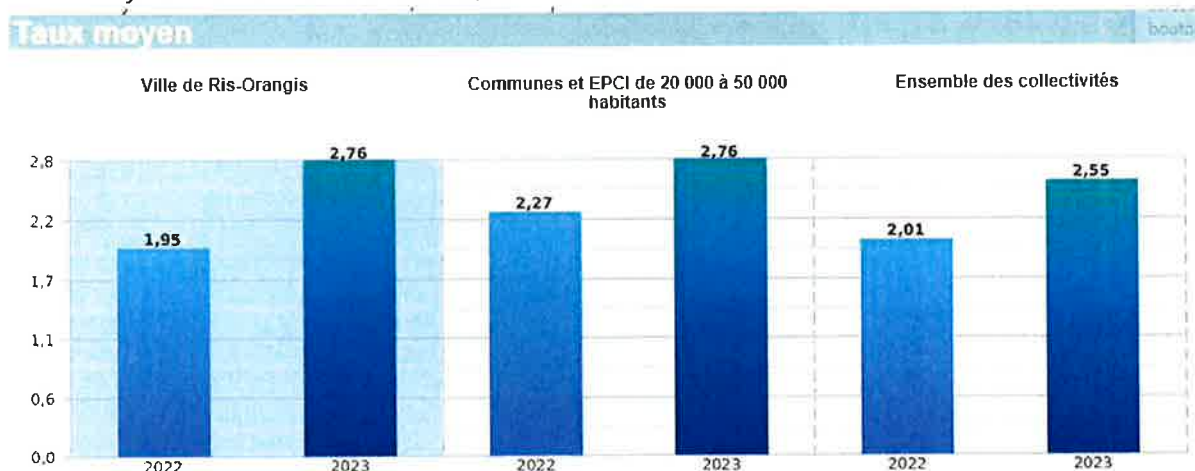
Éléments de synthèse	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Encours de la dette globale	32 198 591 €	29 996 769 €
Taux moyen	* 2.84 %	2,47 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	* 12.55 ans	13 ans et 10 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	6,6 ans	7 ans et 3 mois

* La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

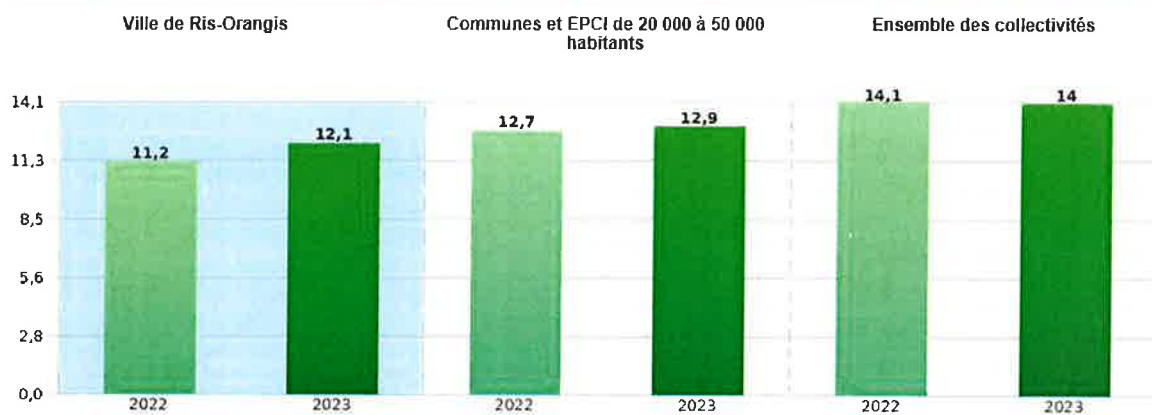
** Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Le taux moyen de notre dette ressort à 2,76% en 2025.

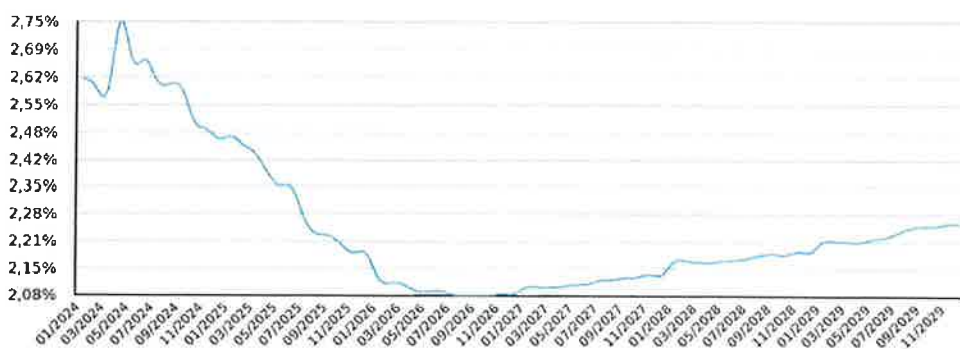


Durée de vie résiduelle (en années)



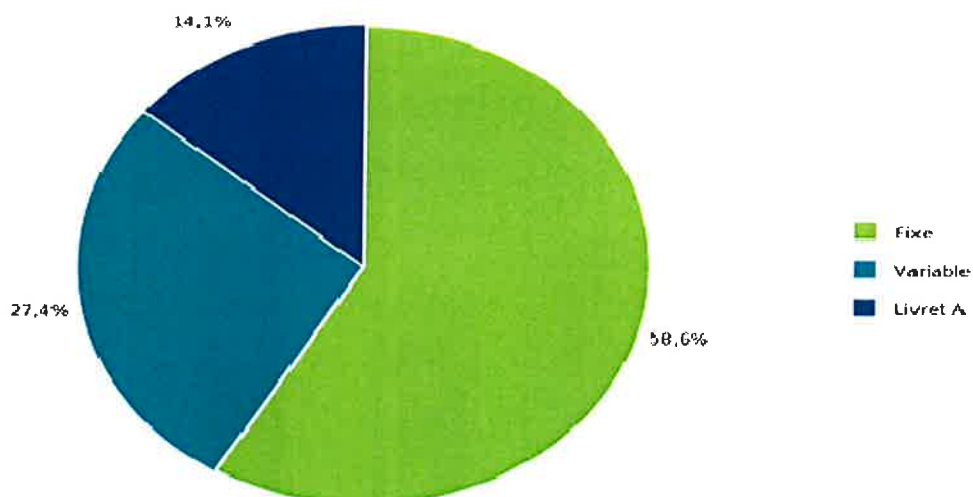
Le taux moyen annuel devrait continuer de baisser dans les prochains mois ce qui nous permettra de réduire les intérêts financiers de la dette mais aussi de faire de nouveaux emprunts à des taux plus bas.

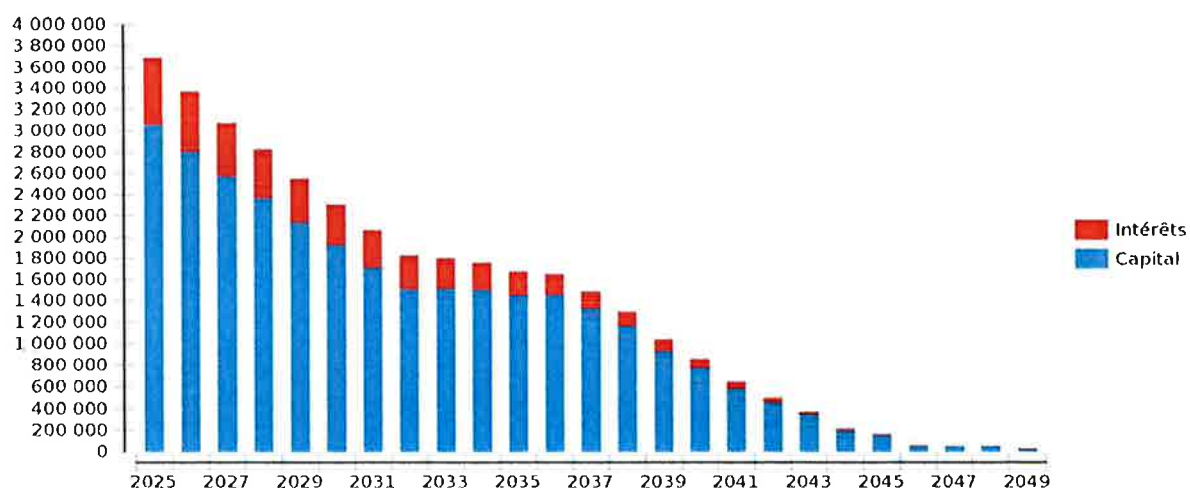
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Dette par type de taux :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 575 629.13 €	58,59 %	1,60 %
Variable	8 204 623.98 €	27,35 %	3,76 %
Livret A	4 216 516.77 €	14,06 %	3,58 %
Ensemble des risques	29 996 769.88 €	100,00 %	2,47 %



Profil d'extinction**Flux de remboursement****Annexe détail des dépenses d'investissement**

INVESTISSEMENT OPERATIONS	BP 2025
Opération 27	
<u>Complexe Gagneux : Réhabilitation Halle de tennis</u>	100 000 €
Total opération 27	100 000 €
Opération 31	
<u>Construction du RAM</u>	200 000 €
Total opération 31	200 000 €
Opération 34	
<u>Création d'une rue Jardin</u>	124 736 €
Total opération 34	124 736 €
Opération 37	
<u>Construction Maison de la Seine</u>	1 134 000 €
Total opération 37	1 134 000 €
Opération 38	
<u>Construction d'un nouveau CTM</u>	43 000 €
Total opération 38	43 000 €
Opération 39	
<u>Axe Seine : Renaturation</u>	1 544 663 €
Total opération 39	1 544 663 €

Opération 2022/02	
<u>Aménagement parc de la Theuillerie</u>	10 400 €
Total opération 2022/02	10 400 €
Opération 2023/12	
<u>Rénovation énergétique de l'école primaire Ordener</u>	1 891 000 €
Total opération 2023/12	1 891 000 €
Opération 2024/01	
<u>Réhabilitation énergétique gymnase de la FDT</u>	1 911 400 €
Total opération 2024/01	1 911 400 €
Total Général	6 959 199 €

INVESTISSEMENT OPERATIONS	BP 2025
Opération 27	
<u>Complexe Gagneux : Réhabilitation Halle de tennis</u>	100 000 €
Total opération 27	100 000 €
Opération 31	
<u>Construction du RAM2</u>	200 000 €
Total opération 31	200 000 €
Opération 34	
<u>Création d'une rue Jardins</u>	124 736 €
Total opération 34	124 736 €
Opération 37	
<u>Construction Maison de la Seine</u>	1 134 000 €
Total opération 37	1 134 000 €
Opération 38	
<u>Construction d'un nouveau CTM</u>	43 000 €
Total opération 38	43 000 €
Opération 39	
<u>Axe Seine : Renaturation</u>	1 544 663 €
Total opération 39	1 544 663 €

Opération 2022/02	
<u>Aménagement parc de la Theuillerie</u>	10 400 €
Total opération 2022/02	10 400 €
Opération 2023/12	
<u>Rénovation énergétique de l'école primaire Ordener</u>	1 891 000 €
Total opération 2023/12	1 891 000 €
Opération 2024/01	
<u>Réhabilitation énergétique gymnase de la FDT</u>	1 911 400 €
Total opération 2024/01	1 911 400 €
Total Général	6 959 199 €

BP 2025

INVESTISSEMENT HORS OPERATION	BP 2025
SERVICES GENERAUX	
<u>Services Techniques Municipaux</u>	
- Audits énergétique (décret tertiaire)	10 000 €
Station de carburant : mise aux normes	2 352 €
Remplacement des sols souples amortissant des aires de jeux	20 000 €
Remplacement des jeux extérieurs	20 000 €
Travaux de marquage dans les cours d'écoles	10 000 €
Études et missions diverses	
Entretien annuel des ascenseurs	10 000 €
Réparation menuiseries extérieures	35 000 €
Travaux de clôtures divers sites	25 000 €
Travaux accessibilité bâtiment (bandes d'éveil à la vigilance, signalement des nez de marche dans les escaliers)	15 000 €
Réparation réseaux d'assainissement dans les bâtiments communaux	50 000 €
Aménagement divers	15 000 €
Travaux d'étanchéité diverses toitures	30 000 €
Grosses réparations chauffages des bâtiments	100 000 €
Réparation alarmes incendie et désenfumage	30 000 €

Sécurité des bâtiments : mise aux normes	45 000 €
Travaux de génie civil concernant la mise en place de contrôle d'accès	25 000 €
Fourniture et pose de signalétique (plan de sécurité, sans issue...)	4 000 €
Mise aux normes des luminaires (achat de matériels pour la régie)	20 000 €
Mise aux normes des blocs de secours (régie)	30 000 €
Total STM	496 352 €
Total Vidéoprotection et sécurité (caméras, anti intrusion et contrôle d'accès)	237 278 €
Maison du Passeur	
Travaux de mises aux normes de la cuisine (trappes feux)	20 000 €
Total Maison du Passeur	20 000 €
Église Notre Dame	
Étude géotechnique	12 000 €
Travaux de démolition et reconstruction de la sacristie	50 000 €
Église Notre Dame	62 000 €
10 BREL	
Travaux de réfection du sol de la salle de spectacle	37 000 €
Total 10 BREL	37 000 €
Bâtiment Front de Seine (service culturel)	
Travaux de toiture	36 000 €
Total FRONTSEINE	36 000 €
CCAS 2	
Mission étude	20 000 €
Travaux d'aménagement du CCAS	130 000 €
Total CCAS 2	150 000 €
Marché d'approvisionnement	
Fourniture de rideaux décrochantes à lanières pvc souples entrée du marché	3 000 €
Travaux de mise aux normes électriques	11 000 €
Travaux de réfection du sol de la Halle	42 000 €
TOTAL Marché d'approvisionnement	56 000 €
Maison de la Petite Enfance	
Mission d'études pour diagnostiquer les problèmes d'humidités	55 000 €
Travaux de conformité dans les locaux du service planification et contrôle de gestion	8 000 €
Fourniture et pose jeu extérieur (table enfant sur sol souple)	3 000 €
TOTAL MPE	66 000 €
Crèche Menthe et grenadine	
Travaux de remplacement de menuiseries intérieures	5 000 €
Mise aux normes des vitrages dans les locaux de change	20 000 €
Remplacement des stores dans les dortoirs	11 000 €
TOTAL Crèche Menthe et grenadine	36 000 €

<u>Crèche Les Confettis</u>	
Travaux d'isolation phonique (Installation de nuages phoniques dans la salle du milieu)	9 000 €
Remplacement des stores	12 000 €
Remplacement d'une fenêtre de la salle du milieu	2 400 €
Clim dans la salle du milieu	9 000 €
Mise en place d'un garde-corps extérieur	3 000 €
Mise en conformité de l'aire de jeux extérieure	11 000 €
<u>TOTAL Crèche Les Confettis</u>	46 400 €
<u>Cuisine centrale</u>	
Travaux d'économies d'énergie (éclairage des frigos, éclairage avec détecteur de présence)	7 000 €
Travaux de création ou de mises aux normes de rampes d'accès dans 3 sites	12 000 €
Travaux de réfection du sol du quai de chargement	4 000 €
<u>TOTAL cuisine centrale</u>	23 000 €
<u>Total Divers bâtiments</u>	
	1 266 030 €
SPORTS JEUNESSE	
<u>Éclairage</u>	
Mise aux normes des installations	20 000 €
<u>Halle multisports</u>	
Remplacement des portes de secours + autres menuiseries extérieures	37 000 €
Travaux d'aménagement (ouverture mezzanine)	4 000 €
Réaménagement de la cuisine	9 000 €
<u>Gymnase A. Camus</u>	
Travaux menuiserie extérieure coupe-feu	3 500 €
<u>Gymnase DOJO JL. Rouge</u>	
Travaux de chauffage : Fourniture et pose PAC et ECS	22 000 €
Mission études -Diag amiante et plomb	5 000 €
<u>Gymnase du MAV</u>	
Travaux de changement système de chauffage + Travaux réseaux secondaire pour branchement géothermie)	80 000 €
<u>Complexe sportif E. Gagneux</u>	
Travaux d'économies d'énergies : Réfection des éclairages en led Terrain d'honneur	30 000 €
Mission étude géotechnique	25 254 €
Mise aux normes ECS et chaufferie pour les douches des vestiaires, club housse foot et du dojo	32 000 €
Travaux de réhabilitation des cours de tennis	39 000 €
<u>Stade Latruberce</u>	
Travaux de mises aux normes des installations électriques	40 000 €
Mission d'études (étude géotechnique + CT)	18 000 €
Travaux de drainage du terrain de rugby	77 000 €
<u>Complexe Gymnase DOJO ROUGE</u>	
Construction de courts de tennis	
<u>Locaux associatifs (chalets et bois)</u>	
Travaux de toiture	2 000 €
<u>Total Sports</u>	443 754 €

<u>ESPACES VERTS</u>	
Plantation d'arbres et arbustes	80 000 €
Acquisition de jardinières	5 000 €
Mission études (prospective + phytosanitaire et diagnostics potentialités stationnelles)	50 000 €
<u>Total Espaces verts</u>	135 000 €
<u>Aires de jeux</u>	
Création d'une aire de jeux	80 000 €
Remplacement de jeux dans les squares	9 100 €
<u>TOTAL Cimetière</u>	89 100 €
<u>VOIRIES</u>	
<u>VOIRIE COMMUNALE</u>	
AMO parking public sur construction EH	6 060 €
Création d'un parking municipal Ferme du temple	120 000 €
Travaux de clôture mur entrée de ville - rue P. Brossolette	120 000 €
Travaux de réfection du chemin de Montlhéry	41 000 €
Travaux de réfection de voirie (demi-chaussée) en enrobés : rue du Bel Air	86 000 €
Travaux de réfection de voirie (demi-chaussée) en enrobés : rue du Clos	40 000 €
Aménagement angle rte de Grigny/rue du clos	4 000 €
Mises aux normes de Passages Piétons	60 000 €
Mise aux normes de dos d'ânes	70 000 €
<u>Total Voirie</u>	547 060 €
<u>SCOLAIRE</u>	
<u>Maternelle Picasso</u>	
Mise en conformité de l'aire de jeux extérieure	1 500 €
<u>Maternelle MAV</u>	
Mise aux normes des réseaux d'eaux	70 000 €
Mise en conformité de l'aire de jeux extérieurs	1 500 €
<u>Maternelle des Fauvettes</u>	
Mise en conformité des aires de jeux extérieures	4 600 €
<u>Primaire MAV</u>	
Travaux de peinture dans la cage des escaliers	10 000 €
Travaux de peinture des plafonds des préaux	9 000 €
Mise aux normes du réseau EP	20 000 €
<u>Groupe scolaire de la Ferme du Temple</u>	
Travaux de réfection des clôtures	35 000 €
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques	159 030 €
<u>Primaire Guerton</u>	
Mise aux normes des réseaux d'eaux	50 000 €
Peinture cage escalier couloirs et classes	10 000 €
<u>Groupe scolaire Derrida</u>	
Travaux de reprise en sous-œuvre du mur de soutènement	70 000 €
<u>Total Scolaire</u>	440 630 €
-	-

<i><u>Matériel du CTM + Mobiliers urbains</u></i>	39 700 €
-	
<i><u>Total matériels des services</u></i>	471 325 €
-	
<i><u>Total véhicules et équipements</u></i>	60 000 €
<i><u>Acquisition immobilière (maison du Passeur...)</u></i>	781 506 €
-	
<i><u>Total service Aménagement (mission d'études)</u></i>	32 000 €
<i><u>Total Informatique</u></i>	137 050 €
<i><u>Total général</u></i>	4 443 155 €
<i><u>Opérations (voir détail dans document)</u></i>	6 959 199 €
Total général dépenses	11 402 354 €

S.RAFFALLI :

Avant de donner la parole à Marcus M'Boudou quelques mots d'introduction : ce soir c'est l'examen du budget primitif 2025 pour l'année qui vient. Chaque élu porteur de délégation pourra, dans quelques instants, expliquer, présenter de façon succincte, synthétique mais dynamique, l'ampleur de l'action que l'ensemble du service municipal, sous notre impulsion, mène et continuera à mener au cours de l'année qui vient. Un budget c'est toujours la marque d'une volonté municipale qui s'incarne dans les investissements. Vous noterez que cette année, fidèles à notre volonté, nous allons investir beaucoup, en tout cas au maximum de nos possibilités. Nous souhaiterions toujours faire plus mais nous allons investir, rien qu'avec les moyens municipaux, 12 M €. On verra la décomposition, notamment une petite partie de cet investissement qui sera faite en régie directe mais la plupart de ces investissements sont faits sous notre maîtrise d'ouvrage dans une organisation habituelle de financement d'un certain nombre d'actions en investissement. Les principaux dossiers qui pourront bénéficier de ce flux d'argent sont évidemment la métamorphose de notre cœur de ville, on le voit chaque jour sur notre Plateau. La métamorphose s'opère puisque nous avons terminé depuis quelques jours les travaux de génie civil grâce aux techniciens d'Île-de-France mobilité et aujourd'hui le site propre dédié au futur TZen 4 – bientôt, on l'espère – est quasiment achevé, on est dans le détail des finitions. Nous avons également, au cœur de notre centre-ville, la construction de la nouvelle galerie marchande et là aussi la démonstration est faite que le chantier avance bien. Suivront, au cours de l'année 2026 en principe – à la mi-2026 je pense – les travaux d'aménagement des espaces publics autour du nouvel équipement de la galerie marchande puisque l'ancien centre commercial et la friche d'Auchan seront totalement déconstruits pour laisser place à un parc-jardin sur l'ensemble de l'étendue, ce qui fait à peu près 2 hectares d'espace public qui seront totalement dénaturés. Sur le Moulin à vent, si on reste sur le même périmètre, nous finirons aussi cette année – il y a des traductions budgétaires – le relais assistantes maternelles. Il est en panne, comme vous le savez, puisque le chantier a été suspendu pour des raisons judiciaires, nous pourrions reprendre dans un bref délai pour finir l'équipement à la fin de l'année. C'est donc un gros chantier qui marquera l'année 2025, qui se poursuivra après 2025, pour reconstituer une centralité sur notre Plateau et réaliser ce que l'on appelle le cœur de ville par un faisceau d'actions que l'on pourra détailler si vous le souhaitez.

L'autre grand investissement ce sont les travaux de renaturation que nous avons commencés sur la Seine puisque, comme vous le savez, nous avons fermé le chemin de halage, les berges à la circulation, en 2020 et aujourd'hui nous requalifions l'ensemble de l'espace public sur plus de 2 km (plus de 6 hectares) du Pont de Draveil jusqu'aux limites d'Évry avec là aussi la restauration de notre baignade et de notre base nautique qui est un vieux bâtiment très énergivore. Elle sera remplacée par ce que l'on appelle la Maison de la Seine pour recevoir toutes les activités sportives liées au fleuve mais pas seulement, elle devrait devenir un équipement public pour d'autres manifestations. Les travaux d'assainissement ont commencé, je ne sais pas si vous êtes allés vous promener du côté de Grand bourg, en bord de Seine, ce qui est normal : avant de travailler en surface on travaille dans les sous-sols. Il a fallu, grâce à l'intervention de notre agglomération, traiter d'abord ce grand chantier qui nous permettra d'avoir un parc urbain en bord du fleuve à terme. Il sera achevé après 18-24 mois de travaux.

Cœur de ville, Seine, nous continuons aussi notre travail de rénovation de nos équipements publics dont on a hérité et qui étaient vieillissants et avaient surtout besoin d'être rénovés pour une meilleure performance thermique. Vous trouverez une traduction budgétaire très notable, à la fois pour la rénovation thermique complète de l'école Ordener et pour le gymnase de la Ferme du temple au cœur de cette résidence du Plateau. En effet, après la rénovation complète de l'école attenante au gymnase, nous allons rénover le gymnase de ce quartier qui a plus de 50 ans et qui est très énergivore. Ce gymnase est très utilisé par les scolaires mais aussi par certaines sections de l'Union sportive de Ris-Orangis. Ce qui est très intéressant c'est que cette mécanique sur nos équipements publics, cette volonté de réduire la facture énergétique sur nos équipements publics, a produit des effets sur d'autres acteurs de la ville : on pense au chantier encore en cours sur certaines copropriétés du Plateau qui en plus d'être branchées aujourd'hui à la géothermie rénovent leur patrimoine. On pense à la grande copropriété de 1 100 logements en lisière des terres Saint-Lazare, rue des Passereaux, rue des Perdrix notamment, ou à une plus petite copropriété de 250 lots qui, là aussi, avait besoin de ce type d'intervention, la résidence des Castors, juste en face du parking de notre marché.

Sont aussi prévues des dépenses nous permettant de préparer d'autres investissements publics qui n'interviendront pas directement pendant l'année 2025 mais qui seront opérationnels dans la foulée de 2025 : la rue Jardin, les équipements sportifs que sont la halle de tennis mais aussi les terrains synthétiques notamment pour la section rugby, la question de la rénovation de l'ancien bâtiment Orange sur les Terres Saint-Lazare pour garantir à nos agents du service public municipal de travailler dans de bonnes conditions (friche Orange que nous avons rachetée il y a quelques mois).

Si on s'arrête sur les questions purement budgétaires, financières et fiscales, comment arrive-t-on à financer ces 12 M € d'investissements ? D'abord par l'effort de gestion produit par nos services sous l'impulsion de la Direction générale et de la Direction financière sans jamais affecter la qualité du service public mené par nos agents. On arrive presque à dégager cette année 3 M € d'autofinancement – vous le verrez, Marcus M'Boudou rentrera dans le détail de ces chiffres dans quelques instants – alors que l'année passée nous étions très en-deçà de ce chiffre. Par ailleurs nous n'allons pas solliciter les contribuables rissois par l'augmentation des impôts. Là aussi, vous le savez, c'est une permanence de nos budgets depuis 2010. C'est l'une de nos sources de financement : on arrive à nouer des partenariats solides avec un certain nombre de partenaires publics (je pense à la région, au département, à l'État) qui nous permettent d'obtenir des cofinancements nous permettant de réaliser les dossiers dont je viens de parler succinctement.

Le budget 2025 est le sujet de ce soir mais c'est le dernier budget actif du mandat. Je voudrais donc, là aussi très rapidement pour ne pas monopoliser la parole, avoir un regard rétrospectif sur ce qui s'est écoulé pendant ces six années de mandat. Plusieurs chiffres doivent retenir notre attention : d'abord sur notre encours de dettes, on parle peu des emprunts, de la dette, de la manière dont on finance. Le crédit est aussi un mode de financement, je citais l'autofinancement ou les partenariats avec les collectivités publiques mais l'emprunt est aussi déterminant dans notre capacité à produire des investissements. Ce qui est notable sur la durée du mandat c'est que nous avons diminué de façon très

substantielle notre stock de dettes : on était, au cours de l'année 2020, à un stock de dettes de 35,5 M €, avec le BP 2025 nous passons la barre des 30 M €, on est à 29 M € et quelques décimales. Nous avons donc diminué notre encours de dette, notre stock global de dettes, de 19,5 % par habitant, en nominal nous sommes passés d'un montant de 1 222 €/habitant à un montant de 984 €. Ça ne paraît rien car c'est abstrait lorsqu'on le présente au cours d'une séance de conseil municipal mais cela veut dire que nous retrouvons des marges de manœuvre et une capacité de conviction auprès des bailleurs de fonds puisque nous restaurons les données budgétaires de notre propre nomenclature municipale. Cela a des effets immédiats et très concrets sur notre capacité à convaincre de la pertinence de notre projet. J'ajoute d'ailleurs que sur la durée de nos emprunts comme sur le taux de nos emprunts, nous sommes en-deçà de la moyenne des communes de même strate, ce qui donne aussi de la crédibilité à notre gestion.

L'autre chiffre sur lequel nous devons nous attarder, je l'ai souvent répété mais cela se vérifie encore en fin de mandat : nous aurons fait quasiment 8 M € d'investissements par an sur le mandat 2020-2026 quand, sur la décennie antérieure, nous étions aux alentours de 4 M €. C'est dire le dynamisme que nous permet la bonne gestion de nos deniers publics.

Il y a la question des impôts, la question de l'emprunt, la question du montant des investissements et il y a la question de la fiscalité. Cela a fait l'objet de plusieurs écrits, cela est souvent répété ici, mais si nous ne le disons pas nous-mêmes personne ne le dira à notre place : nous n'avons pas touché aux taux d'imposition depuis 2010 c'est-à-dire 16 exercices et surtout nous n'avons pas compensé la suppression de la taxe d'habitation (nous aurions pu être tentés par cela) par une augmentation de la taxe foncière, ce qui est une gageure. Je pense que si l'on doit se projeter au-delà de 2025, deux marges de progrès nous permettraient de continuer à ne pas augmenter les impôts, et même de les baisser de manière beaucoup plus significative – puisqu'en réalité la suppression de la taxe d'habitation est en nominal une baisse de l'imposition à Ris-Orangis – de continuer à investir massivement et de travailler à conforter de façon systématique notre service public municipal. Si on se fixe cela comme objectifs nous avons deux marges d'amélioration : d'abord la relation à notre intercommunalité, comment arrive-t-on à mieux fluidifier le travail entre la ville de Ris-Orangis et Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ? C'est perfectible et, pour dire les choses encore plus clairement, je pense que la place de Ris-Orangis dans cette intercommunalité n'a pas été reconnue à sa juste valeur et nous aurions mérité beaucoup plus d'attentions que ce que nous avons eu ces dernières années. Cela a des traductions concrètes en termes budgétaires et nous aimerions avoir une aide supplémentaire de notre intercommunalité qui est absolument légitime quand on regarde à proportion du nombre d'habitants, les investissements qui ont été réalisés chez nous et sur les autres communes. Je ferme la parenthèse mais c'est une marge réelle de progrès, il faut que l'on y travaille, en tout cas les équipes qui nous succéderont auront cette boussole en tête je l'espère. L'autre variable très importante c'est notre capacité à recevoir des subsides liés à la fiscalité des entreprises, que nous n'avons pas encore. Il faut donc absolument que l'on réussisse les projets de développement économique que l'on a amorcés mais qui ne sont pas encore réels, réalisés, et qui demain seront créateurs d'emplois mais aussi créateurs de ressources fiscales nouvelles. On pense évidemment au dossier du port des bords de Seine qui est en cours d'instruction et nous espérons avoir une enquête publique courant 2025 ; on pense également au dispositif national d'État France 2030 site clés en mains qui est une promesse de réindustrialisation de la France, de notre agglomération donc du site de l'ex-usine Lu-Danone puisque, vous le savez, les 17 hectares de ce site ont été labellisés France 2030. Enfin, on en parle beaucoup dans la presse ces dernières semaines, ces derniers mois : nous espérons convaincre les dirigeants du Paris Saint-Germain de s'implanter sur notre territoire. L'implantation de ce club et du village du Paris Saint-Germain auraient des retombées extraordinaires à la fois pour Ris-Orangis, son agglomération, le centre Essonne et pour tout le sud-francilien. On a du mal à l'imaginer aujourd'hui, il faudra d'ailleurs peut-être quantifier l'apport que pourrait amener ce type d'investissement sur notre territoire.

Je finis là, je cède la parole à Marcus M'Boudou qui viendra en prolongement de ce propos liminaire pour nous préciser un certain nombre de données financières.

M.M'BOUDOU :

Monsieur le Maire vient de poser les grandes lignes du budget que nous avons à examiner ce soir, je rentrerai un peu plus en détail pour livrer les chiffres, résultat du travail qui a été si brillamment fait par nos services, à savoir par Monsieur Ouarti qui est le Directeur général des services et le service financier.

Nous sommes en présence d'un budget qui confirme notre engagement pour assurer un meilleur avenir pour nos concitoyens. Le budget 2025 est le dernier budget voté de ce mandat : nous maintenons notre ambition pour atteindre nos objectifs en matière de transition écologique et sociale ; nous achevons le programme municipal de ce mandat en accord avec nos engagements à travers notamment la rénovation et la construction de nouveaux équipements publics pour préparer sereinement l'avenir de notre ville malgré l'incertitude sur le plan politique et économique en France ainsi qu'un contexte international très incertain.

Nous réaffirmons ici nos principaux engagements et nos cinq priorités pour ce budget 2025 : d'abord maintenir un haut niveau de service public, pas d'augmentation des taux de fiscalité (zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010), garantir un soutien financier aux acteurs associatifs, maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique et maintenir et contenir l'évolution de nos coûts de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.

Ce budget comme les précédents permet de déployer les moyens de nos politiques publiques sans dégrader notre endettement. Ce mandat aura permis un large désendettement tout en ayant investi massivement pour l'avenir de notre ville. Ainsi durant ce mandat, la ville s'est désendettée de 15,5 % de son stock de dettes soit une baisse de 5,5 M € passant ainsi de 1 222 € à 984 € par habitant. Alors que l'enjeu de l'endettement national devient un obstacle pour le financement des services publics et la décarbonation de l'économie, notre ville a pu démontrer sur ce mandat, grâce à une gestion saine et à la recherche de financements, que l'on pouvait investir fortement tout en diminuant son endettement.

La première partie du rapport qui vous a été transmis présente les moyens de l'action municipale pour répondre aux objectifs de cette mobilisation avec les moyens déployés dans nos missions diverses. Afin d'éviter les redites, mes collègues titulaires de délégations pourront évoquer les actions municipales développées dans leurs domaines de compétences. Je vais en citer quelques-uns : le soutien dans l'éducation et la culture, l'amélioration constante de la restauration scolaire, la cité éducative, le statut communal de parent solo, le 10 Place Jacques-Brel où se tient ce soir notre conseil municipal, la réponse sociale pour les plus fragiles et un souci constant de qualité du service public, les missions du CCAS en lien avec les associations caritatives, la politique de l'emploi et de la formation, l'amélioration de l'habitat, l'accès à la santé, l'aménagement de notre ville pour une transition sociale et environnementale réussie, le projet des berges de Seine, le secteur des Terres Saint-Lazare, le site de l'ancien hippodrome, LU et bien d'autres sujets évoqués brièvement par Monsieur le Maire en début de séance.

Cela m'amène directement à vous parler des données financières.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement :

Après la forte hausse des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 et 2024, liée à l'inflation de l'énergie et des matières premières, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2024 sont maîtrisées à +0,3 % par rapport au budget 2024 malgré l'inflation autour de 2 %, quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles sont en hausse de 3,91 %. La stabilisation des dépenses et le dynamisme des recettes permettent de restaurer en grande partie notre autofinancement d'avant 2023. Grâce à des efforts de gestion, notamment en optimisant le fonctionnement de nos équipements publics, nous avons pu limiter la hausse du coût de l'énergie par une baisse de nos consommations de l'ordre de 25%. Nous

maintiendrons ces efforts combinés à une baisse du prix de l'énergie, pour retrouver des marges de manœuvre.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,9% entre les 2 exercices mais avec des disparités entre les différents chapitres. Ainsi le total des recettes réelles au BP 2025 sera de l'ordre de 42 819 290 € alors qu'au BP 2024 nous avons inscrit 41 206 464 €, ce qui donne une variation de BP à BP de 3,9 %. Quant au réalisé 2024, je rappelle qu'il a été de 41 887 300 €.

Les produits des services et du domaine : on inscrit au BP 2025 3,36 M € contre 2,6 M € inscrits au BP 2024 pour 3 M € au réalisé 2024. Ce chapitre concerne la part acquittée par l'utilisateur du service public ainsi que la majeure partie de la perception des diverses redevances de droit public. La politique tarifaire participe pleinement à l'organisation de la solidarité locale. Même si l'utilisateur ne paye qu'une partie du service public qu'il utilise, on constate une augmentation beaucoup plus rapide des coûts de ces services, à savoir les cantines ou les centres de loisirs par exemple. On retrouve sur ce chapitre d'autres produits du domaine, notamment le remboursement des frais d'enlèvement des ordures ménagères et des dépôts sauvages par notre agglomération GPS autour de 140 000€. Ce chapitre intègre également la redevance d'occupation du domaine public pour 280 000€ du fait notamment du chantier d'Essonne habitat pour le nouveau centre commercial.

Les dotations et participations reçues : on inscrit au BP 2025 8,13 M € tandis qu'on avait inscrit 8,19 M € au BP 2024 soit une évolution de BP à BP de -0,7 %. La dotation forfaitaire versée à notre commune a été de 3,11 M € en 2024 et devrait se stabiliser à ce montant en 2025. La recette prévue au budget primitif 2025 s'élève à 3,15 M € donc stable par rapport au budget 2024. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale estimée pour 2025 s'élève à 1 380 000 €. La compensation de l'exonération de la taxe foncière est estimée à 342 000 €, identique à la réalisation de 2023. Les autres participations et dotations : on retrouve la compensation de la CAF pour les activités de la petite enfance et les temps périscolaires pour un montant global de 2,18 M € contre 1,95 M € au BP 2024. Les participations du département de l'Essonne sont en forte baisse au regard de la décision unilatérale du département de geler l'ensemble des subventions aux collectivités depuis l'exercice 2024. Il faut le souligner, la ville perd ainsi plus de 100 000€ sur les projets de la jeunesse, de la cohésion sociale, de la petite enfance et d'autres secteurs à enjeux importants.

Les produits des contributions directes et autres impôts et taxes : on a inscrit au BP 2025 30,64 M € dont 20,54 M € de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires contre 29,99 M € inscrits au budget 2024 dont 20,1 M € de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les produits fiscaux sont en hausse de 2,7 % sur ce chapitre, ils représentent 67% du produit des taxes et impôts et 48 % des recettes réelles de fonctionnement. La valorisation des bases prend en compte deux éléments : l'actualisation des valeurs locatives votée par le Parlement à hauteur de 1,7 % et d'autre part la variation physique des bases évaluée à +/-0,5 %. Cette hausse votée par le Parlement est liée à l'inflation. Par ailleurs, on retrouve aussi dans les produits fiscaux la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux a été majoré de 60 % afin de pousser les propriétaires à remettre sur le marché immobilier ces logements non occupés. À l'instar des années précédentes depuis 2010, les taux votés sur l'exercice 2025 resteront inchangés. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales devrait être en stagnation autour de 443 000 € par rapport au réalisé de 2024. Le produit des droits de mutation a été valorisé à hauteur de 850 000 € en hausse de 150 000 € par rapport au BP 2024 au regard de la légère reprise du marché immobilier avec notamment la baisse des taux d'intérêts. Les recettes de la régie du marché alimentaire ont été valorisées à hauteur de 360 000 €.

Les dépenses (charges réelles de fonctionnement hors dépenses d'ordre) :

Le total des dépenses inscrit au BP 2025 s'élève à 10 217 702 €, le BP 2024 avait été inscrit à 40 119 719 € soit une variation de BP à BP de l'ordre de 0,2 %. Je rappelle que le réalisé effectif 2024 a été en nominal de 38 868 114 €.

Pour les charges de personnel on a inscrit 26,86 M € au BP 2025 quand on avait inscrit 26,3 M € en 2024. L'engagement de la ville en matière de dépenses de la masse salariale est essentiel pour assurer la prestation efficace des services publics, la mise en œuvre de projets structurants, le maintien de l'ordre et de la sécurité, la gestion administrative et le développement économique et social. Les dépenses de personnel s'élèvent en 2025 à 26,86 M € et enregistrent une progression de + 2,2 % par rapport au BP 2024. Dans le cadre de la loi de finances de la sécurité sociale, le gouvernement a décidé l'augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents de la fonction publique à hauteur de 3 points à compter du 1er janvier 2025. Cette évolution de 31,65 % à 34,65 % a pour conséquence évidente une augmentation de 338 233 € en sus au budget 2025. Ce projet de loi de finances de la sécurité sociale prévoit la poursuite de cette augmentation progressive de cotisation jusqu'en 2028. Concernant les dépenses du personnel, elles ne cessent d'évoluer depuis ces 3 dernières années, l'État imposant des mesures de revalorisation salariale sans consultation préalable de nos élus. Le glissement vieillesse-technicité comprenant les avancements et promotions de grade, avancements d'échelons, remplacement d'agents indisponibles, représente une somme totale de 229 422 €.

Pour les charges à caractère général vous verrez l'inscription de 10,1 M € au BP 2025 tandis qu'au BP 2024 nous avons inscrit 10,3 M €. Les charges à caractère général, qui représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale, baissent de -1,8 %. Au sein de ce chapitre figurent les dépenses directes liées aux fluides, représentant 1,7 M € en 2025 contre 1,85 M € en 2024. Le poste alimentation est en baisse de 272 000 € grâce à un nouveau marché public bien plus favorable. D'autres postes sont en hausse sur ce chapitre : les dépenses d'assurance avec le contrat de la flotte automobile et des bâtiments municipaux qui sont à nouveau en hausse de +15 000 € et les transports scolaires en hausse de 6 % au regard de l'inflation sur ces prestations.

Quant aux subventions, contingents et participations vous verrez au BP 2025 une inscription de 2,37 M € contre 2,42 M € en 2024. Au sein de ce chapitre, nous retrouvons principalement les subventions versées à nos associations et au CCAS ainsi que les contingents obligatoires. Conformément à nos engagements, nous maintenons notre niveau de financement au tissu associatif local et nous poursuivons la politique de financement de notre CCAS en fonction des besoins sociaux des habitants. La subvention d'équilibre du CCAS sera donc de 615 869 €, en hausse par rapport à 2024. Sur le budget de ces subventions aux associations on retrouve le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association « Sport dans la ville » depuis la mise en place de la collaboration qui a débuté en 2021.

Concernant les autres charges, le chapitre 014 intègre la contribution de la ville depuis 2022 pour un montant total de 200 000 € à la contribution au FPIC avec une recette en fonctionnement de 443 000 €.

Charges financières : le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette. C'est ainsi que l'on inscrit au BP 2025 une somme de 0,67 M € contre 1 M € au BP 2024. Au budget réalisé les intérêts sont en baisse de 33 % après une première hausse en 2023 de +40 % et après un recul constant depuis 2007 passant de 1,78 M € à 0,53 M € en 2022 soit une baisse de 1,25 M € ce qui représente au réel -70 % constaté en 16 ans. Cette baisse est due à l'extinction de nombreux emprunts en 2024 mais aussi à la baisse des taux d'intérêt cette année. Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêts, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2025 s'élève à 3,67 M € contre 5,4 M € en 2024 ainsi répartis : 3 M € au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement). Cet amortissement est en légère hausse par rapport au budget primitif 2023 pour un montant global de 4,28 M € ; et on retrouve 0,67 M € au titre des intérêts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

L'exercice 2024 permet de mettre en œuvre un haut niveau d'investissement pour la commune. Les dépenses d'investissement, à savoir les travaux, les études et les acquisitions, seront de l'ordre de 8,3 M € auxquels il faut ajouter 412 718 € de travaux effectués en régie soit un total de 8,7 M € répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité. L'exercice 2025 permet de mettre en œuvre un haut niveau de service pour notre commune. Les dépenses d'investissement à savoir les travaux, les études et autres seront de 11,5 M € € auxquels il faut ajouter 416 000 € de travaux en régie soit un total de 11,9 M € répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

Parmi nos opérations importantes, que nous avons souvent évoquées lors de nos séances de conseils municipaux et autres réunions, que je ne ferai qu'énumérer car il y aura certainement un débat où nous allons présenter en gros toutes ces réalisations et nos priorités en engagement :

- Le projet de l'axe Seine : l'année 2024 a été consacrée aux études de maîtrise d'œuvre avec les lauréats des deux concours de ce projet majeur. Pour le projet de renaturation des berges de Seine, le budget 2025 s'établit à hauteur de 1 544 663 € et un budget de 1 134 000 € pour le projet de construction de la Maison de la Seine. Sur ce même secteur, nous ferons l'acquisition de la Maison du Passeur pour un montant total de 700 000 €.
- La rénovation énergétique de l'école Ordener pour 1,91 M € : le dossier est financé par le fonds vert pour 451 830 € et 500 000 € avec le contrat régional soit 50 % du coût des travaux.
- Les travaux de cœur de ville : Essonne habitat a démarré son chantier de construction de l'îlot comprenant 7 cellules commerciales en pied d'immeuble, une offre de stationnement public d'environ 110 places au R+1, 33 logements dans les étages supérieurs ainsi qu'une offre de stationnement privé de 99 places au R-1. La signature du bail interviendra à la prise de possession par la ville du parking.
- La poursuite d'études de conception du projet du nouveau centre technique municipal pour consolider le service public local : l'ensemble des études de conception ont été lancées et engagées sur l'année 2024. Une partie de cette enveloppe est rattachée à l'exercice du budget 2025 pour un montant total 59 424 €.
- La création « d'une rue Jardin » : nous consacrerons une enveloppe de 124 000 € dédiée aux études de maîtrise d'œuvre et aux différentes études géotechniques et géoréférencement.
- Sur les équipements sportifs nous aurons la réhabilitation totale du gymnase de la Ferme du Temple pour 1,91 M €. Ce projet très vertueux a été labellisé par le fonds vert et nous créerons un nouveau parking pour les usagers pour un montant de 120 000 €. Concernant la Halle de tennis du Stade Gagneux, une enveloppe de 100 000 € HT sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre et aux études géotechniques et une enveloppe de 39 000 € sera dédiée à la remise en état de 4 terrains extérieurs dont le sol est détérioré. Des travaux de drainage important sur le stade Latruberce permettront de mieux gérer ce terrain ainsi qu'une meilleure utilisation notamment en hiver pour un montant total de 77 000 €.
- Le plan « 1000 arbres » sera doté d'une enveloppe de 156 201 € pour plusieurs phases de plantation sur différents secteurs de la ville.
- Sur le plan de la sécurité, nous approchons du cap de 100 caméras sur la ville gérées par notre centre de supervision urbain.

Concernant les équipements municipaux, et notamment les équipements scolaires, une enveloppe de 102 000 € nous permettra de déployer une série d'équipements de sûreté connectés comme les alarmes anti-intrusion, les badges d'accès et la vidéo-surveillance de

l'entrée des bâtiments assurant ainsi une meilleure sécurité de tous ces établissements. Le budget d'investissement consacré à ces moyens de sécurité sera de l'ordre de 378 778 €.

Les recettes d'investissement : nos dépenses d'investissement sont financées par 5 M € d'emprunt nouveau et 4,87 M € de subventions ainsi que 0,64 M € de cessions immobilières. Le reste provient de notre autofinancement à hauteur de 2,97 M € et 1 M € de recettes propres.

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2024, d'un montant de 2,5 M €, ont été sollicitées principalement sur les opérations suivantes : fonds vert de l'État pour la rénovation énergétique de l'école Ordener et du gymnase de la Ferme du temple pour 1,19 M € ; une subvention de 0,65 M € du contrat terres d'avenir du département de l'Essonne pour la Maison de la Seine ; 950 000 € du contrat d'aménagement de la région Ile-de-France ; 1,2 M € de notre Agglomération pour le projet de l'Axe Seine ; 0,36 M € d'Ile-de-France Mobilités pour reconstituer des places de parkings et différentes enveloppes de subventions qui concerneront la transition écologique.

À ces subventions, il faut ajouter la dotation des amendes de police qui rapporte 243 000 €.

Les dotations et fonds propres comprennent le montant du FCTVA pour 0,68 M €, le reste provient des taxes d'urbanisme du fait des projets de construction sur la ville. La prévision de ces taxes est de 350 000 €.

Enfin les cessions immobilières sont inscrites directement en section d'investissement, ainsi nous retrouvons une inscription de 0,63 M € correspondant à la vente de biens immobiliers dont une parcelle située sur la zone du Héron cendré.

L'autofinancement : après une forte baisse en 2023 et 2024, l'autofinancement est restauré en 2025 grâce à nos efforts de gestion sur la section de fonctionnement. Ainsi notre autofinancement pour financer les dépenses d'équipement s'améliore par rapport à 2024 passant de 1 875 000 € en 2024 à 2 975 828 € en 2025 soit une hausse de 1 100 828 €.

La structure de la dette : durant ce mandat la ville s'est réellement désendettée de -15,5% soit une baisse de 5,5 M € alors que la ville a investi sur ces 6 années environ 45,7 M €. Comme cela a été dit, la dette par habitant a baissé de 19,5% passant de 1 222 € à 984 €. Monsieur le Maire l'a précisé mais cela vaut la peine de le redire ici.

Pour l'exercice 2025, l'enveloppe d'investissement est financée par 5 M € d'emprunt. Ce recours à l'emprunt maîtrisé allié à une politique d'autofinancement volontaire participe à un cercle vertueux pour le financement de nos investissements. Le remboursement du capital de la dette en 2025 est inscrit à hauteur de 3 M € et l'encours de la dette au 1er janvier 2025 est de 29,99 M € contre 32,2 M € en 2024. Un tableau dans la délibération montre l'encours de la dette global qui est de 29 996 769 € au 1^{er} janvier 2025 pour un taux moyen de 2,47 % soit une durée de vie moyenne de 7 ans et 3 mois.

Le taux moyen annuel devrait continuer de baisser dans les prochains mois ce qui nous permettra de réduire les intérêts financiers de la dette mais aussi de faire de nouveaux emprunts à des taux plus bas.

Dans le dossier que vous avez en votre possession vous pouvez voir la répartition de la dette par type de dette : vous avez des taux fixes à une moyenne de 1,60 %, des taux variables et le livret A. L'ensemble de ces risques représente un capital restant dû de 29 996 769 € pour un taux moyen de 2,47 %.

Le flux d'extinction de la dette montre un tableau dégressif du remboursement de votre dette et vous avez en annexe le détail des dépenses d'investissement qui seront réalisées avec des opérations qui sont totalement définies.

Après les débats, ce soir nous aurons à délibérer pour notre budget au titre de l'année 2025 que je résume ainsi : le total de la section de fonctionnement s'élève à 43 308 530 €, équilibré en dépenses et en recettes. Quant aux investissements, ils s'élèvent à 15 571 879 €, également équilibrés en dépenses et en recettes.

Je termine en répétant que je remercie l'ensemble des services municipaux qui, au cours de cette année, nous ont permis de confectionner un budget digne de ce nom avec la

collaboration de chacun et l'effort de tous les services. Je citerai notre Directeur général des services Monsieur Ouarti et je n'oublie pas notre service financier qui travaille de façon invisible et dont on voit le résultat aujourd'hui.

S.RAFFALLI :

Merci de cette présentation complète, comme à chaque présentation du budget primitif. Cela nous permet d'ouvrir le débat général sur cette présentation de budget.

Je vais peut-être vous donner une indication qui a beaucoup d'importance : les délibérations qui viennent d'être présentées vous ont été adressées il y a une dizaine de jours, c'est le délai légal, mais vendredi dernier, entre l'envoi et ce soir, nous avons été notifiés par la région Île-de-France d'une dotation supplémentaire pour notre projet Seine dans le cadre du plan Vélo Île-de-France. C'est une excellente nouvelle puisque la région financera notre projet à hauteur de 1 470 000 € qui n'apparaissent pas dans la maquette qui a été présentée mais qui viendra conforter notre budget, c'est la première bonne nouvelle.

Nous avons également reçu un appel des services de la Préfecture nous avertissant que l'extension de la géographie prioritaire sur les quartiers de la Gare, de la Rénovation et des Oiseaux nous permettait de solliciter un surclassement du nombre de nos habitants. Jusqu'à présent c'étaient les 30 000 habitants de Ris-Orangis qui étaient pris en compte mais on pourrait passer dans la strate supérieure. On ne mesure pas encore tout à fait les effets sur notre budget mais il est probable que cela ne soit pas négatif. Nous donnerons des précisions au cours des prochains conseils municipaux sur les incidences si toutefois cette éligibilité se confirmait. Les services de la ville sont en train de préparer notre dossier pour que l'on puisse le présenter au service dédié à cette question.

Y-a-t-il des prises de parole dans le cadre de la discussion générale ?

N.FENÉ :

J'ai noté quelques points sur les budgets de fonctionnement et d'investissement sur lesquels je m'interroge sur la priorisation pour les Rissois. Pour débiter sur le budget de fonctionnement puisqu'il a un impact immédiat sur l'année 2025, on voit que sur les charges de personnel il y a une hausse. Je me rappelle qu'en 2020 il nous avait été présenté des hypothèses avec un effet de Noria (remplacement de salariés expérimentés par des salariés plus jeunes, moins expérimentés, qui « coûtent » moins cher à une collectivité) or on voit que les frais de personnel augmentent régulièrement. Peut-être est-ce dû au nombre d'agents et à leur promotion mais on n'affiche toujours pas les gains que fait la ville là-dessus donc la vraie augmentation des dépenses de personnel.

Je m'interroge également sur le niveau de subvention accordé. Je vais citer une association en particulier parce que je la connais sur le bout des doigts, l'USRO, qui visiblement depuis plus de 10 ans ne voit pas sa subvention de fonctionnement augmenter alors que l'on voit que tous les postes augmentent (énergie, fonctionnement, transport, équipements) et on se repose sur une très grosse association puisque, pour ceux qui l'ignorent, c'est 4 000 adhérents gérés par un bureau directeur uniquement de bénévoles. Je ne rentrerai pas dans les autres associations, peut-être une autre par la suite liée à la politique d'investissement que vous proposez.

Ensuite un montant est non pas obscur car tout est détaillé dans le BP mais il serait peut-être bien d'afficher le montant de l'ensemble des études qui sont réalisées dans le cadre des projets, qui voient le jour ou pas, pour que les Rissois mesurent la part d'études qui aboutissent à quelque chose pour eux et pour leur quotidien, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

Sur la partie emploi, quelque chose que j'ai pu suivre de très près durant ce mandat municipal : il est annoncé 1 % de baisse de chômage dans le document qui nous a été communiqué mais y-a-t-il des jeux de vases communicants entre les différentes catégories de chômage ou pas ? Si le 1 % que vous annoncez est le taux de chômage principal, cela veut-il dire qu'il y a une précarité plus grande sur les autres catégories de chômage ? Dans le budget mis en œuvre y-a-t-il un renforcement des aides et des actions émises par le

service Ris emploi et la MDEF qui, je le dis en passant, n'était pas contre l'ajout d'un conseiller dédié à la jeunesse ? Je ne sais pas où cela en est, je profite de cette parenthèse.

Sur les budgets de sécurité j'ai un doute sur l'organisation concernant la brigade fluviale qui est la brigade dédiée aux berges : elle vient en complément de la police municipale ou est-ce « au détriment » ? C'est-à-dire : est-ce une brigade en plus de celle qui circule au travers de la ville ou la brigade des berges vient-elle en négatif de la police qui est dans la ville hors berges ?

Voilà quelques grandes interrogations sur le budget de fonctionnement. Je connais bien les grandes orientations du projet de Ris pour tous pour y avoir participé au début du mandat.

Sur la partie des investissements je m'étonne du haut niveau d'investissement qui est mis en place et de la priorisation, par exemple avec l'acquisition de la Maison du Passeur pour 700 000 € sur le budget d'investissement, il me semble que la ville loue déjà ces locaux, a financé une partie des travaux de rénovation de cette Maison du Passeur et va réinvestir en rachetant, même si c'est sur 3 années ça reste 700 000 € sur le budget d'investissement de notre ville. J'aimerais comprendre, il faudrait peut-être réafficher vis-à-vis des Rissois l'ensemble du coût des travaux de réaménagement de ces espaces, les coûts qui ont été engagés et les recettes puisque je suppose que ces locaux sont mis à disposition contre un loyer mensuel ou annuel avec les charges qui vont en face. Je m'interroge sur le fait que les Rissois auraient déjà payé pour les travaux puis pour le fonctionnement puisqu'il y a, il me semble, pour l'association résidente, une subvention de 7 000 € intégrée au budget. Il serait bien d'avoir un peu de précisions sur ce dossier de rachat de la Maison du Passeur qui est présenté.

Également sur les investissements, plutôt dans les études de la rue Jardin, quand je vois l'état de nos voiries, même si ce projet ne représente qu'environ 120 000 €, je me demande s'il n'y a pas plus de moyens à mettre sur des rues comme la rue de l'Écorne-Bœuf, même si elle mitoyenne avec la ville d'Évry ou la rue Marc-Peggy qui est une véritable autoroute entre la Nationale 7 et la rue de Fromont pour accéder aux Docks ou à l'équipement du stade de Fromont, ou encore le quartier des Pentes qui est peut-être une piste de BMX, même si la rue Jardin est en projet sur le quartier des Pentes elle n'est peut-être pas forcément une priorité.

En tout cas la bonne gestion de la dette est liée à cette mécanique qui est au-delà de la bonne gestion, qui est liée à d'anciens prêts en fin de vie et qui améliorent les chiffres.

Voilà les quelques premières interrogations que je pourrais faire sur ce qui nous a été présenté.

C.TISSERAND :

J'ai deux points pour éclaircissement : concernant les bords de Seine on nous demande à quoi vont servir les parcelles, construction de bâtiments ou autre chose pour l'avenir ? Deuxième chose : si l'État se désengage par rapport aux fonds qui vont être envoyés à notre commune, que comptez-vous faire s'il ne respecte pas ses engagements ? Concernant les impôts fonciers certains me disent qu'ils payent beaucoup d'impôts fonciers, je crois avoir compris que les décisions ne viennent pas de la ville de Ris-Orangis mais la ville peut-elle avoir un droit de regard par rapport aux décisions prises par la région ou le département ?

S.DJANARTHANY :

Ce soir nous votons le dernier budget primitif de ce mandat. Ce moment est essentiel car il définit les priorités et les moyens alloués aux politiques municipales. Nous devons respecter un budget équilibré et rigoureux, c'est l'obligation légale mais il est tout aussi fondamental que ce budget réponde aux besoins des habitants et aux défis sociaux et environnementaux qui nous attendent. Or nous faisons face à des urgences sociales et écologiques qui nécessitent un engagement plus fort. Certains voient l'investissement social comme une charge, alors qu'au contraire soutenir les familles, les services publics, l'éducation et la transition écologique c'est investir dans le mieux-vivre. Malheureusement l'État réduit son soutien et ce sont les collectivités locales qui doivent compenser, souvent avec des

ressources insuffisantes. Malgré ces difficultés nous devons être à la hauteur des attentes de nos concitoyens. Ce débat budgétaire est aussi un avant-goût des choix à venir pour notre ville. Nous continuerons à défendre un budget au service du bien commun, de l'intérêt général et de la justice sociale.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur le fait que des parents d'élèves m'ont interpellé sur l'état préoccupant de l'école Ordener or je sais qu'une subvention est prévue de 1,8 M €. Les conditions matérielles dans lesquelles les enfants et les personnels enseignants évoluent au quotidien sont indignes d'une ville comme la nôtre : infiltrations d'eau, présence de moisissures, cela dégrade la santé des enfants. Cette situation n'est pas normale pour enseigner dans les meilleures conditions, les parents d'élèves et les enseignants ont alerté récemment la mairie de cette situation particulièrement préoccupante de l'école maternelle Ordener. Depuis la rentrée de nombreux problèmes ont été constatés, affectant directement les conditions d'accueil des enfants. Face à l'absence de réaction concrète, un courrier vous a été adressé par les parents d'élèves, ils ont également fait savoir qu'ils étaient prêts à se mobiliser, y compris par des actions de blocage, si aucune solution rapide n'était apportée. Je sais que la municipalité a déjà engagé des efforts sur d'autres écoles et nous devons saluer ces avancées, cependant il est impératif de prioriser l'école Ordener et de mettre en place un calendrier clair de rénovation. Aussi je souhaiterais savoir quelles actions concrètes sont envisagées pour répondre à cette urgence et quel budget pourrait être mobilisé dès cette année pour lancer des travaux de réhabilitation. Peut-on espérer une enveloppe dédiée dans le cadre des futurs ajustements budgétaires par exemple ? L'éducation est un pilier essentiel et nous devons être à la hauteur des attentes des familles et des équipes éducatives.

S.RAFFALLI :

Merci. Y-a-t-il d'autres prises de parole ? Nous allons essayer de répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées. Pour répondre d'abord à Monsieur Fené, sur la hausse du personnel, elle n'est pas due à la hausse des effectifs, contrairement à ce qui est sous-entendu par votre propos. La hausse a très bien été expliquée par Marcus M'Boudou, elle est liée à des augmentations de traitement décidées par l'État et supportées exclusivement par les municipalités car l'État décide et les mairies payent. Les fonctionnaires territoriaux, les agents publics, méritent ces augmentations mais il aurait été de bonne politique de ne pas répercuter cette hausse exclusivement sur les collectivités concernées mais peut-être prévoir une péréquation au regard de la situation sociale desdites collectivités, cela aurait été plus juste. Bref, nous avons à assumer un certain nombre de hausses mécaniques soit liées au GVT, soit liées à l'augmentation du point d'indice, qui sont absorbées mais à aucun moment il n'y a eu d'augmentation de nos effectifs. Il faudrait regarder les chiffres très précisément mais on peut même dire que depuis 2020 les chiffres ont diminué. Nous avons eu beaucoup de départs en retraite, la pyramide des âges nous permettait des remplacements par des départs en retraite et souvent, quand on recrute aujourd'hui, ce sont souvent des personnes plus diplômées c'est-à-dire avec une formation de bon niveau, parfois de haut niveau, qui intègrent nos services alors que traditionnellement, depuis une cinquantaine d'années à Ris-Orangis, on avait un recrutement de nature plus sociale. On conserve cette vocation d'amortisseur social mais on muscle aussi techniquement par des recrutements avec une qualification avérée. Voilà la stricte vérité sur les augmentations sur la section de fonctionnement qui est citée. Il faut assumer l'idée que l'on diminue le service public car on ne recrute plus dans certains services, et que l'on supprime certains services – c'est votre propos – d'ailleurs certaines sensibilités politiques défendent cela de façon assumée, mais ce n'est pas le cas à Ris-Orangis, c'est notre position, celle que nous avons menée ensemble pendant plus de quatre ans.

Sur l'USRO il y a également une confusion puisque l'USRO n'assume pas les charges de son activité en termes de fluides, de chauffage, etc., tout est assumé par la municipalité. En effet il y a mise à disposition complète d'équipements publics avec l'ensemble des charges attenantes qui est supporté par la municipalité donc les hausses auxquelles vous faites référence, qui devraient être assumées par l'association, n'existent pas. Par contre la municipalité les a assumées. C'est vrai que dans une comptabilité analytique, en plus de la

subvention de fonctionnement et des autres subventions que nous versons à l'association, il faudrait aussi compter l'ensemble du back office mis à disposition de cette grande association avec laquelle nous travaillons parfaitement. Sur la subvention de fonctionnement elle augmente, contrairement à ce qui est affirmé puisque, dans le budget qui sera présenté tout à l'heure – Marcus l'a précisé je crois – nous sommes à 512 213 € donc elle a augmenté puisqu'elle était depuis longtemps à 467 000 €. D'ailleurs je le dis, les dirigeants de l'USRO ne nous demandent pas d'augmentation puisqu'ils savent les difficultés budgétaires rencontrées par la collectivité. Il suffit d'écouter la radio ou la télévision pour voir qu'il y a une asphyxie généralisée de l'ensemble des collectivités locales.

S'agissant des études, il faudrait en faire la liste mais elles sont absolument nécessaires : aucun projet d'ampleur ne peut se faire ex-nihilo sans avoir les études préalables. Effectivement cela coûte cher et souvent nos recherches de financement, il faudrait là aussi faire le solde net entre ce que cela coûte véritablement à la municipalité de Ris-Orangis car nous sommes souvent financés pour les études mais elles sont nécessaires. Il n'y a pas à Ris-Orangis de projet étudié qui ne se réalise pas contrairement à ce qui a également été sous-entendu dans votre propos : tous les projets qui sont à l'étude se réalisent un jour, pas forcément dans le délai que l'on souhaiterait mais ils se réalisent. Je ne connais pas de projet étudié qui soit resté orphelin.

Sur la brigade fluviale, elle intervient à un moment un peu critique, c'est-à-dire quand il commence à faire chaud, quand les gens vont vers le fleuve pour trouver de l'eau et ont la tentation de plonger dans l'eau pour se rafraîchir. Il y a donc une sécurité absolument nécessaire puisque nous avons eu plusieurs morts ces dernières années et qui est assumée par notre police municipale. Vous avez raison, on répartit la charge de travail avec les effectifs dont on dispose, qui sont importants, et on essaie d'organiser la sécurité du fleuve. D'ailleurs la baignade est interdite, je le rappelle ici, il faut le marteler constamment. Par ailleurs il y a des troubles à l'ordre public sur le fleuve qui sont extrêmement dangereux, notamment des engins mécaniques qui utilisent le fleuve comme une autoroute et là aussi il y a besoin d'une police.

S'agissant de la voirie, nous en avons fait beaucoup ces dernières années, il faudrait reprendre le nombre de voiries réalisées. Les deux dernières, les plus significatives, sont les voiries de la rue Pierre-Brossolette et de la route de Grigny dont les travaux de génie civil viennent de se terminer. C'est considérable comme investissement mais on aimerait faire plus. Il se trouve que mettre de l'argent dans la voirie c'est exclusivement de l'argent qui vient de la municipalité, il n'y a pas de subventions pour la voirie. Un certain nombre d'investissements ne sont pas financés parce qu'ils ne sont pas à l'avant-garde d'une politique publique, ils ne sont pas innovants, etc., donc ce sont des dépenses sèches pour la municipalité et il est vrai qu'un certain nombre de rues mériteraient notre attention. Nous avons été au-delà du projet qui était le nôtre puisque nous avons promis 1 M € d'investissements par an en voirie, nous avons fait beaucoup plus. La rue Jardin est un projet de moyen-long terme qui nécessite des études, qui nous permet de partir du Plateau de Ris-Orangis, de passer par les Pentes (en principe ce devrait être la rue de la Fontaine qui elle aussi mérite d'être restaurée), on pourrait passer dans le quartier mairie et il faut que l'on choisisse rue de Seine, rue Casanova, avenue Daumesnil pour aller rejoindre la Seine par la rue de Seine à nouveau, c'est cela le projet de la rue Jardin. C'est l'arête principale, c'est la colonne vertébrale du projet, ensuite on irriguera l'ensemble des rues qui partiront de cette arête, c'est cela le projet de la rue Jardin. C'est un projet extrêmement ambitieux où l'on réduit l'usage de la voiture et où on privilégie l'usage apaisé de la voirie qui restera circulée. C'est un projet d'investissement de voirie que je n'arrive pas encore à chiffrer aujourd'hui puisque la géographie de cette rue, le périmètre d'intervention n'est pas encore fixé. Rappelez-vous quand nous avons fait tout le quartier du monument aux morts, nous avons pratiqué ainsi sur un plus petit périmètre mais c'est la même idée : on commence par une rue et on refait tout un quartier, quand on voit le résultat que cela crée en termes de masse, en termes de qualité d'espace public je pense que c'est une méthode intéressante à affiner sur l'ensemble de notre territoire mais encore une fois la voirie coûte cher. On aimerait faire plus mais cela nous est difficile. On présentera aux riverains directement concernés le projet, dans les prochaines semaines je pense.

Y-a-t-il d'autres sujets ? Sur l'emploi on fête cette année les 30 ans de Ris emploi puisque Ris emploi a été créé en 1995 par mon prédécesseur, dès les premiers mois de sa prise de fonctions. C'est un service qui fonctionne et qui produit beaucoup auprès des personnes qui sont soit en formation, soit en insertion professionnelle, soit en recherche d'emploi. Je pense que cela produit beaucoup d'effets et je pense que ce service, d'ailleurs, est regardé par les territoires voisins avec beaucoup d'attention car cela fonctionne. Il y a des problèmes que j'évoque ici mais qui sont au contingent, liés à une organisation qui est perfectible, des problèmes administratifs et de gestion du personnel qui, je crois, ont beaucoup troublé le fonctionnement de ce service ces derniers mois mais c'est en cours de résolution. Ce sont des sujets qui arrivent dans d'autres services, à d'autres endroits, et on arrive à stabiliser un système. Il y a toutes les actions que vous connaissez bien qui sont à l'œuvre et qui, je crois, nous permettent de venir en aide aux personnes qui ont cette vulnérabilité puisqu'ils ont forcément perdu leur emploi ou ils sont en insertion professionnelle ou bien ils sont à la recherche de leur premier emploi. Heureusement que nous avons ce service municipal qui, en principe, devrait être pleinement assumé par l'État et par le service qui est dédié à cela puisque France travail a cette fonction en principe. Que feraient les demandeurs d'emploi rissois s'il n'y avait pas Ris emploi mais simplement France travail ? Je me le demande, je pense que cela serait une catastrophe totale.

Sur la Maison du Passeur une délibération va passer tout à l'heure, on pourra peut-être regarder ce sujet dans le détail, mais on pense que payer un loyer c'est trop de charges, c'est d'ailleurs une charge en fonctionnement. On propose donc d'acheter en trois fois, en trois ans, cet immeuble qui a été complètement rénové par la propriétaire et d'en faire un équipement public qui a beaucoup d'importance puisque cela marque l'entrée du futur parc de la Seine et dans lequel on va pouvoir déployer les activités, comme dans un tiers-lieu, à la fois culturelles, artistiques. Cela sera aussi un lieu de restauration sur les berges de Seine, bref c'est un bâtiment totem d'entrée de ville et d'entrée de parc de Seine donc plutôt que de payer un loyer pour l'éternité, la Direction financière et la Direction générale ont été catégoriques sur ce sujet : d'un point de vue financier – je ne parle pas d'un point de vue politique – il fallait plutôt passer à l'achat que de continuer dans le cadre d'un bail.

Sur les bords de Seine, je n'ai pas complètement compris votre question sur les parcelles auxquelles vous faites référence, Madame Tisserand, mais il n'y a aucune construction sur les berges de Seine. C'est un projet de renaturation totale, les seules constructions sur les berges de Seine, depuis le pont de Draveil jusqu'aux limites d'Évry, c'est la restauration de la Baignade dans son périmètre historique (pas d'extension, on respecte le périmètre historique de cette Baignade des années 30) et on refait la base nautique, que l'on appellera la Maison de la Seine, dans une architecture très élégante – vous avez sans doute vu les plans – qui elle aussi sera dans le périmètre strict de l'actuel bâtiment. Il n'y a donc pas de volume supplémentaire même si le bâtiment sera augmenté en termes de surface, on n'occupe pas plus d'espace.

Sur le désengagement de l'État, c'était votre propos ainsi que celui de Monsieur Djanarthany, on n'arrête pas de le répéter avec vous. D'ailleurs nous avons pris une initiative après les émeutes urbaines, vous vous en souvenez, nous avons travaillé sur la question des familles monoparentales mais nous avons aussi écrit une doléance au Président de la République pour qu'enfin dans ce pays on ait une géolocalisation des budgets publics, pour que l'on sache véritablement s'il y a une vraie équité, une vraie égalité territoriale à l'échelle métropolitaine. Nous avons le sentiment que des investissements publics sont mal répartis, notamment les grands investissements publics qui font les dynamiques territoriales : la question des transports, de la recherche, de l'université, qui sont mal répartis à l'échelle de la métropole francilienne mais aussi à l'échelle nationale. Cela provoque des dégâts sociaux très importants, jusqu'à des votes colère extrêmement marqués et notre territoire n'est pas en dehors de cette difficulté, il le vit à plein, c'est pourquoi nous avons écrit cette doléance au Président de la République. Lui-même nous avait demandé de réfléchir à la question des émeutes et aussi à la question des gilets jaunes, qui sont les deux grandes crises sociales de ces dernières années (2018 et 2023), en émettant des idées. Cette doléance, d'après mes informations, a cheminé : elle est arrivée à l'Élysée et elle est arrivée sur le bureau de l'ex-Ministre de la ville qui,

immédiatement, a consulté des spécialistes de la data car ce sont des données à consolider et il fallait savoir si techniquement, d'un point de vue informatique, il était possible de le faire. Il semblerait que l'ensemble des acteurs de la data auraient dit à cette Ministre que c'est très facile, que les données existent et qu'il suffit de les consolider et de les mettre en libre consultation auprès de tous les acteurs qui souhaitent s'en saisir. Elle aurait répondu « Il ne faut surtout pas que cela se sache ». Pourquoi ? Parce que très rapidement la démonstration serait faite qu'il y a des iniquités, une inégalité territoriale en termes d'investissements publics et de fonctionnement public, notamment d'investissements de l'État. Puisqu'à Ris-Orangis nous sommes opiniâtres, très volontaires, demain après-midi je serai au Ministère de la ville avec la nouvelle Ministre de la ville. C'est la seule doléance que je vais aller porter. Il se trouve qu'elle connaît bien Ris-Orangis puisqu'elle y a passé quelque temps et demain je vais réitérer cette demande qui n'était pas restée uniquement rissoise, souvenez-vous : elle avait été signée par une centaine d'élus à l'échelle nationale, des parlementaires, des Maires, des élus locaux, etc. Je pense que pour apaiser le débat public sur la répartition de l'argent commun ce serait une très bonne initiative et cela nous permettrait de contrecarrer – ce qui est très difficile – tous ceux qui disent qu'il y a trop d'argent pour les banlieues, qu'il y a des milliards pour les banlieues, avec un sous-entendu xénophobe et raciste qui est pour nous insupportable. Il est d'intérêt général, d'intérêt public – ce sont les mots de Monsieur Djanarthany – qu'enfin cette plateforme de géolocalisation des budgets publics existe, pour que l'on apaise et que l'on objective les débats sur la répartition de l'argent de l'État notamment mais aussi des collectivités locales et de la Caisse d'allocations familiales qui est un grand partenaire de nos politiques publiques en matière d'enfance, de petite enfance et de solidarité. Je le ferai demain.

Sur les impôts fonciers cela renvoie à cette question : tout le monde explique qu'il est asphyxié. C'est vrai aussi de la région Île-de-France nous dit Valérie Pécresse, c'est vrai du département de l'Essonne nous dit François Durovray donc on ferme les robinets et on augmente les impôts. Souvent on fait les deux. Vous avez noté que dans la présentation générale qui a été faite tout à l'heure par Marcus et celle que j'ai faite rapidement nous n'avons pas cédé à cette facilité c'est-à-dire que nous ne sommes pas allés chercher l'argent dans la poche des Rissois. Nous pensons qu'il y a un ras-le-bol fiscal, l'impôt aujourd'hui n'est plus compris. L'impôt est nécessaire puisque cela participe de la cohésion générale mais pour qu'il soit accepté il faut qu'il soit compris et il ne l'est plus. C'est cela qu'il faut essayer de faire remonter comme thématique générale, je pense que cela sera l'un des grands débats de l'élection présidentielle mais commençons par objectiver le débat et que l'on ait la géolocalisation des budgets publics, vous verrez que cela nous aiderait beaucoup. Ce n'est pas idée Rissoise, elle n'est pas made in Ris-Orangis, nous l'avons piquée dans le rapport Borloo qui avait été remise au Président de la République et qui a été immédiatement mis à la poubelle après l'appel de Grigny. La résolution 18 était une excellente idée, il avait juste commis une erreur, c'est qu'il avait judiciarisé la répartition des budgets publics c'est-à-dire qu'il aurait fallu un juge pour vérifier si oui ou non il y avait des inégalités territoriales. Il ne faut pas aller jusque-là, il faut simplement livrer la donnée qui existe, et qui devrait être publique, pour que l'on ait un débat public apaisé sur ces questions majeures.

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Ordener était un grand passage, peut-être que vous voulez répondre par quelques éléments car c'est important. Je trouve très injuste que l'on dise que nos écoles prennent l'eau parce qu'il y a un problème à un endroit précis et nous avons produit un effort considérable – prioritaire d'ailleurs, nous avons choisi ces équipements publics en priorité pour notre travail de rénovation – et c'est vrai que sur une partie d'Ordener, qui sera refaite complètement cet été. Ce n'est pas la partie à laquelle vous faites référence, ce n'est pas le chantier qui a été évoqué par Marcus M'Boudou, c'est un chantier complémentaire qui sera réalisé. Sémira le Querec peut nous préciser les choses.

S.LE QUEREC :

Merci Monsieur Djanarthany pour cette question, j'aimerais vous apporter des éléments. Nous avons parfaitement conscience de la situation puisque nous avons été saisis par les parents d'élèves mais nous n'avons pas attendu cela puisque, comme l'a dit Monsieur le

Maire, les équipements scolaires sont constamment rénovés et entretenus, on l'a vu dans la présentation de Marcus. Concernant Ordener j'ai été interpellée, ainsi que les élus de secteur, nous sommes intervenus sur place immédiatement pour constater les dégradations dont vous parlez, qui se limitent au niveau bâtiment de l'école. Nous avons déplacé notre expert et nos services qui ont conclu que c'était dû à une entreprise qui avait fait des travaux, ils ont constaté des malfaçons. Nous avons évidemment entamé des procédures qui prennent énormément de temps. C'était notre assureur et nous contactons les assureurs de l'entreprise qui a effectué les travaux, qui devrait normalement venir ou revenir faire une contreexpertise le 22 Avril. En attendant ces procédures administratives qui prennent un temps fou, nous avons mis en place un plan d'action rapidement avec nos services : une désinfection et un nettoyage total de tous ces locaux pendant les vacances, augmenter les tournées des équipes d'entretien sur le temps où on accueille les enfants donc ils vont le soir et mis en place des gros nettoyages des chéneaux des toitures et des gouttières par lesquels s'infiltrait l'eau de pluie. Toutes ces dégradations sont du fait des très fortes pluies que l'on a subies, qui n'étaient pas très ordinaires : plusieurs semaines de pluie non-stop qui ont vraiment dégradé les locaux de la maternelle du nouveau bâtiment. Nous sommes en contact quotidien avec les assureurs, nous n'attendons pas leur décision. Je suis en contact avec les parents d'élèves et c'est en ce sens que nous leur avons apporté une réponse officielle de ce que l'on entreprenait sur l'école. Comme Monsieur le Maire l'a dit l'école sera refaite en termes d'isolation sur l'élémentaire mais nous ferons aussi les travaux cet été sur le nouveau bâtiment dont vous parlez.

S.RAFFALLI :

Merci de ces précisions, c'est un sujet qui est complètement pris en mains par l'ensemble des équipes, les élus mais aussi l'ensemble des services. On s'étonne d'ailleurs que cela prenne une ampleur, on a l'impression que c'est une affaire d'État. C'est un vrai problème à traiter mais il y a une fuite d'eau, cela arrive, il y a une malfaçon dans le bâtiment qui provoque ce dégât mais cela ne doit pas jeter le voile sur tous les efforts réalisés par notre municipalité sur nos écoles. Il faut avoir une juste proportion sur la manière dont on présente les choses. Comme nous sommes en discussion générale sur le budget 2025 et que l'on fait le bilan sur les six années, je ne dis pas que c'est marginal mais il faut être juste.

Y-a-t-il d'autres prises de parole ?

S.DJANARTHANY :

Je n'ai jamais dit que l'ensemble des écoles était concerné, j'ai bien dit que la municipalité avait fait des efforts mais là, malheureusement, nous sommes tombés sur une entreprise qui n'avait pas les reins solides. Pourquoi attendre l'été, pourquoi ne pas commencer dès à présent ? Flécher un montant pour faire la réparation en attendant.

S.RAFFALLI :

Peut-être que Sémira le Querec ne l'a pas dit suffisamment clairement mais les travaux ont déjà commencé. Il y a la question des assurances mais les travaux ont déjà commencé pour faire cesser les désordres et surtout les conséquences des désordres. Il faut retravailler sur la structure du bâtiment, ce sera fait cet été, mais nous avons fait le nécessaire pour qu'il n'y ait plus de fuites et nous avons nettoyé les bâtiments.

N.FENÉ :

Je vous rejoins sur le haut niveau d'investissement qui a été fait sur les écoles de la ville. J'ai été également saisi par les parents d'élèves d'Ordener mais pour un être un aussi depuis quelques mois j'ai pu constater ces dégradations du bâtiment qui ne sont pas forcément très récentes. Lors d'un conseil d'école que j'ai pu faire en tant qu'adjoint à l'époque cela avait déjà été soulevé, il faudrait reprendre quelques archives du service éducation.

Je reviens sur l'USRO et le fonctionnement : certes les fluides et autres sont pris par la ville mais le carburant a augmenté et je ne pense pas que la ville donne une carte Total à

l'association – sans citer la marque – malgré la hausse des Championnats. Enfin je vous rejoins sur le désengagement départemental puisqu'une section comme le rugby perd des subventions du département, une section comme le roller en perd aussi, etc. Il y a donc un désengagement d'autres acteurs publics vers cette association et je n'ai pas vu les derniers comptes de l'USRO mais c'est quelque chose qui se pilote sur le fil et je ne voudrais pas que l'USRO de demain devienne la MJC d'hier c'est-à-dire que l'USRO disparaisse. Il faudrait peut-être réinvestir quelques moyens financiers dans la structuration et pour cela il me semble qu'une étude avait été faite – j'étais encore Président à cette époque – avec des préconisations pour structurer et accompagner davantage l'USRO.

Concernant les 106 ou 112 000 € que vous citez, Monsieur le Maire, il me semble que c'était un salarié qui était mis à disposition à l'époque et qui l'est toujours, je suppose, sur lequel il n'y avait pas de subvention et cette subvention sert à couvrir cette rémunération me semble-t-il. C'est juste une équation sur l'augmentation des moyens mis à disposition uniquement financiers pour l'USRO.

Ma question sur l'emploi ne concerne pas forcément les moyens car je sais, pour avoir été l'élu en lien très étroit avec Ris emploi, toute la qualité du travail et l'investissement que chacun des conseillers et des agents de Ris emploi mettent au quotidien des Rissois ainsi que la MDEF qui, malgré de lourds combats à l'époque, a maintenu et remis certains moyens en place grâce à une lettre commune que nous avons transmise à la MDEF. Ma question était vraiment de comprendre si sociologiquement la typologie du demandeur d'emploi à Ris évolue et dans quel sens. Lors d'un précédent conseil vous avez fait voter le retrait du coordinateur jeunesse comme poste, je ne vois pas dans la suite de l'ordre du jour les moyens qui sont remis à disposition de la jeunesse ou pas et pour moi et je reste toujours sur un effectif en moins à disposition de la jeunesse dans les services et je pensais avoir la bonne surprise de moyens complémentaires mis à disposition de notre jeunesse.

K.BASSEG :

Par rapport à un conseiller emploi, pour l'emploi des jeunes on essaie de responsabiliser les missions locales, de les remettre en avant. Nous avons travaillé avec l'agent qui était coordinatrice jeunesse sur la remise en place des permanences de la mission locale. Ce que l'on a pu regagner récemment c'est la possibilité pour le PIJ/PAJ de recevoir la mission locale les premiers lundis de chaque mois. Voilà ce qui a été fait en ce sens.

Sur les moyens redéployés au niveau de la jeunesse nous en avons redéployé plein sous forme de projets, non pas sous forme de personnel mais sous forme de projets, ce qui impacte quand même à grande échelle et qui a une ascendance sur la situation des jeunes de manière très effective.

S.RAFFALLI :

Les deux cibles principales, là où il y a un point de vigilance à avoir ce sont les jeunes donc l'insertion dans l'emploi, le premier emploi, comment on permet cela, et puis les chômeurs de longue durée et les plus de 50 ans. Ce sont les deux publics les plus vulnérables. Là aussi c'est un effort constant MDEF/France travail/Ris emploi et je crois que ces derniers mois l'effort tripartite de notre dispositif a produit des effets. Il faut toujours être vigilant car encore une fois les relations intercommunalité-mairie n'ont pas toujours été au beau fixe et dès lors que le rouage dysfonctionne, cela a des conséquences sur l'accompagnement, de la même façon avec le service d'État. Aujourd'hui nous avons une fragilité identifiée en interne de nos propres services municipaux mais le partenariat avec l'État et la MDEF fonctionne plutôt bien sur les deux sujets que j'évoque et qui doivent rester prioritaires.

Sur l'USRO c'est à somme nue pour l'association mais c'est une dépense de plus pour la municipalité. Vous nous demandez s'il faut augmenter les subventions de la ville or elles ont augmenté, c'est un fait objectif, quantifié. Je répète : la Présidence de l'USRO aujourd'hui ne nous demande pas d'augmentation, ils ont résorbé toutes les difficultés financières antérieures et aujourd'hui ils assument leurs missions pleinement. D'ailleurs l'analogie avec l'ancienne MJC est à mon avis un peu hasardeuse car il y a une production au sein du club omnisports qui n'a rien à voir avec ce que l'on avait pu constater au sein de l'association qui

officiait ici et qui bénéficiait d'ailleurs de subventions nettement supérieures à ce dont on parle. Je me fie juste au nombre d'adhérents : on retutoie les 400 adhérents à Ris-Orangis avec une capacité d'attractivité de ce club puisqu'il n'y a pas que des Rissois qui bénéficient de cette grande association donc c'est bien que ça fonctionne. S'il y a des actions – d'ailleurs on va fêter les 80 ans de l'USRO et une grande action est proposée pendant trois jours par le club – j'ai pu m'entretenir avec les dirigeants il y a 3 jours, et là aussi il y aura une subvention exceptionnelle donc nous allons aider l'USRO pour plus de visibilité encore. L'USRO sait qu'elle peut compter sur la ville, c'est d'ailleurs pour cela que les relations sont apaisées, que les choses fonctionnent bien. Si tous les rouages entre les associations et la ville fonctionnaient comme cela, on n'aurait pas de difficultés mais il faut que l'on reste vigilant. Rappelez-vous, au moment du Covid, quand on a mis en place le dispositif d'hyper démocratie, notamment avec le médialab de Sciences Po et Bruno Latour, l'une des doléances qui avait émergé c'était comment la ville pouvait conforter son tissu associatif qui était en fragilité à certains endroits. Cela était remonté très fort et Marcus M'Boudou s'est saisi de ces doléances, a suivi la méthode proposée par les équipes du médialab pour nous faire des propositions. Peut-être que dans un conseil municipal futur on présentera le plan d'action qui est imaginé par l'équipe municipale pour venir encore en renfort du tissu associatif, de l'USRO mais pas seulement, de l'ensemble du tissu associatif que vous connaissez.

Y-a-t-il d'autres questions ?

C.TISSERAND :

Je voudrais revenir sur votre rencontre avec une personne pour les actions de l'État par rapport aux finances.

S.RAFFALLI :

C'est un rendez-vous qui a lieu demain au Ministère de la ville.

C.TISSERAND :

Pour revenir sur le sujet des impôts fonciers, des personnes qui ont de faibles revenus nous ont dit qu'ils étaient obligés de vendre parce qu'ils ne pouvaient plus faire face à leurs impôts fonciers et aux charges. Deuxième chose : j'étais d'accord sur la taxation des résidences secondaires, pour les appartements nous avons le cas de quelques propriétaires que l'on connaît, qui ont loué mais à chaque fois ils tombent sur des personnes qui paient 3 mois-6 mois et après ils ne payent plus. Ils ne sont plus incités à relouer car à chaque fois ils tombent sur des cas de personnes à qui ils font confiance au début, qui ne paient plus au bout d'un moment et ils ont de gros problèmes pour les déloger. Que se passe-t-il pour ces personnes car elles vont être pénalisées parce qu'elles ne relouent pas mais en fait ce n'est pas de leur faute, ils tombent à chaque fois sur des locataires qui ne sont pas réglo.

S.RAFFALLI :

De mémoire vous étiez favorable à cette majoration de la taxe pour les habitations vacantes ou déclarées en résidence secondaire.

C.TISSERAND :

Oui.

S.RAFFALLI :

Cela n'appelle pas de réponse ? On peut sécuriser une location, il y a des assurances pour cela. Vous pouvez louer votre bien ou le remettre sur le marché de la vente, vous avez aussi la capacité de liquider votre patrimoine, il ne s'agit pas de spolier les gens ou de les mettre dans une impasse. La logique patrimoniale est légitime, il n'y a pas de sujet mais qu'un

logement soit vide alors que vous avez 1,5 million de personnes mal logées en Île-de-France c'est un problème. Il est totalement irrationnel que des immeubles restent vides et qu'il y ait une telle demande sociale exprimée, c'est cela qu'il faut essayer de résoudre. La question de la vacance est un vrai sujet : comment on encourage, sans dire obliger, les propriétaires de biens vacants à les remettre sur le marché de la location ou de la vente, c'est cela la question.

C.TISSERAND :

Quelque part les propriétaires sont frileux car quand ils ont ce genre de problème, ils hésitent ensuite à relouer.

S.RAFFALLI :

J'ai compris mais ils ont une autre branche alternative : ils peuvent vendre, ils peuvent placer leur argent ailleurs, de façon plus sûre s'ils craignent le risque de l'impayé de loyer. Je ne me transforme pas en conseiller patrimonial mais en tant que responsable public je trouve extrêmement choquant – c'est vrai pour les logements vacants et pour les bureaux vides – qu'on ait des bâtiments entiers où l'on pourrait loger les gens et que l'on n'arrive pas à mobiliser cette construction qui est existante. On marche sur la tête, il y a quelque chose qui relève de la folie et c'est cela qu'il faut encourager, c'est dans cette direction qu'il faut engager l'ensemble des efforts publics.

N.FENÉ :

Je note que l'on en discutera peut-être lors d'un prochain conseil municipal ou au-delà des murs sur les évolutions des différentes catégories de l'emploi et de comprendre si cela évolue vraiment dans le bon sens des -1 % de niveau global ou pas. Il y a 4 catégories sur les recherches d'emploi et il faut voir si ce n'est pas juste un jeu de baisse sur ce que l'on appelle le taux qui est suivi nationalement mais il y a une augmentation astronomique des contrats précaires (CDD, contrats à temps partiel) et pour moi c'est une dégradation par rapport à l'employabilité de nos Rissois et au temps d'emploi. On ne va pas faire toute la soirée là-dessus, il y a un document qui s'appelle la météo de l'emploi qui peut être récupéré par Ris emploi.

Sur la Maison du Passeur le choix qui a été retenu de ne pas demander de loyer pour les activités qui y seront pratiquées, je peux le comprendre mais je pose la question : lorsque l'Atelier rissois a été créé, les locaux ont été également achetés, des travaux ont été faits pour environ 200 000 € de mémoire, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, or pour l'Atelier il avait été décidé de mettre en place un loyer. L'objet de la Maison du Passeur a plus de valeur ou plus de sens que l'insertion professionnelle d'une douzaine de personnes ? On demande à une association de payer un loyer pour l'insertion professionnelle mais pas pour les activités que fera la Maison du Passeur. Je reprécise ? À la Maison du Passeur on leur fait grâce d'un loyer en ayant acheté un bien 700 000 €, même si c'étaient eux qui avaient payé les travaux et pas la ville, et à l'Atelier rissois on achète le bien, on fait les travaux et on leur demande un loyer ? C'est logique. 1 500 € par mois pour l'Atelier, de mémoire.

S.RAFFALLI :

Sur l'activité de Ris emploi et de la responsabilité de Ris emploi à dégrader la situation des demandeurs, vous dites qu'il y aurait eu une dégradation de la situation de l'emploi à ris liée à des carences de notre service public municipal ?

N.FENÉ :

Pas du tout, ce n'est pas ce que j'ai dit ou alors je me suis mal fait comprendre.

S.RAFFALLI :

C'est ce que l'on comprend, je rappelle juste que la compétence emploi est une compétence de l'État et heureusement nous avons des dispositifs locaux qui viennent créer une compensation des difficultés rencontrées. Je ne dis pas que l'on arrive à tout traiter...

N.FENÉ :

Je suis à 200 % d'accord avec cela, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire si c'est ce que vous avez compris. Pour moi Ris emploi est un outil indispensable et fabuleux, ce que j'ai dit c'est qu'avec la météo de l'emploi que peut solliciter Ris emploi (c'est le document qui caractérise les niveaux d'emploi par catégorie d'âge, par profil socioprofessionnel, etc.)...

S.RAFFALLI :

Que la réalité sociale et d'insertion professionnelle, de niveau de rémunération, etc., de robustesse de l'emploi qui rentre dans la statistique ne soit pas la bonne, je suis d'accord avec vous. Ce sont des combats que l'on pourrait mener...

N.FENÉ :

Que l'on a menés je crois.

S.RAFFALLI :

...dans la qualité de la statistique qui est livrée par l'État, notamment l'État qui est dirigé aujourd'hui par des gens qui n'ont qu'un objectif c'est de faire diminuer facialement le chiffre du chômage mais la réalité est celle que vous décrivez : on sait que des gens sont dans l'emploi mais sont dans la précarité. Il faut amodier toujours la statistique qui nous est livrée mais il ne faut surtout pas que cela jette le discrédit sur nos dispositifs car c'est cela que l'on comprend.

N.FENÉ :

Je dis exactement la même chose que vous mais je veux comprendre les couches en-dessous du 1 %.

S.RAFFALLI :

Retrouvons-nous pour expliquer aux dirigeants actuels de l'État pour que l'on ait une réalité de l'emploi dans les statistiques qui nous sont livrées. Il serait intéressant que France travail nous livre des statistiques qui soient proches de la réalité sociale.

N.FENÉ :

Là-dessus nous n'avons aucune divergence et l'histoire parle d'elle-même, de ce que l'on a pu faire sur l'emploi et l'insertion sur les 4 premières années où j'ai participé à Ris pour tous. Je pense qu'il n'y a pas de débat sur les chemins, nous sommes bien parallèles, on marche main dans la main là-dessus je pense.

S.RAFFALLI :

Donc c'est plus une critique de l'action publique de l'État qu'un débat sur l'action municipale ? C'est le budget de la municipalité mais si c'est formulé comme cela nous sommes d'accord.

N.FENÉ :

Oui. Ce que j'aimerais comprendre et ce que j'avais en main à l'époque c'est le détail de là où nous avons des lacunes, là où nos Rissois sont en difficulté. C'est sur ces dispositifs qu'il

faut mettre l'accent. J'ai souvenir que sur les chiffres où j'avais les informations, l'accent était à mettre sur notre jeunesse, c'était là où il y avait les plus grosses difficultés d'employabilité et d'insertion, d'où le projet que je ne vois pas là et qui est peut-être tombé à l'eau, de dupliquer Sport dans la ville sur le quartier de la Réno. Je le glisse comme ça parce que j'en ai l'occasion mais je ne l'ai pas lu dans ce dossier budgétaire.

S.RAFFALLI :

Sport dans la ville travaille avec nous depuis 5 ans, ils interviennent sur le haut mais aussi sur le bas, même si ce n'est pas conventionné ils sont aussi présents sur le bas. Nous ferons le bilan de cette action. Quand j'ai trouvé cette grande association nationale il y a maintenant 5 ans, j'ai trouvé que leur action était nécessaire sur notre territoire pour venir renforcer les dispositifs déjà existants et menés par les services municipaux. Je pense d'ailleurs que l'on va prolonger cette collaboration dans le cadre d'une convention dont on devra définir le contenu et les modalités. C'est Kykie Basseg qui s'occupe de ce dossier.

K.BASSEG :

Sur la présence de Sport dans la ville sur le bas de Ris, c'est déjà le cas : nous avons déjà travaillé avec eux sur des actions à mettre en place dès les vacances prochaines donc ils vont être présents sur le bas de la ville, ils vont occuper le City qui est côté Derrida pour essayer d'aller chercher les jeunes du bas et les amener vers les actions, les ateliers, qu'ils proposent. Ils maintiennent leur travail sur le territoire, ils ont de plus en plus de jeunes, ils ont de plus en plus de monde et cela a été l'une des prérogatives de notre nouvelle convention qu'ils puissent aller sur le bas de la ville. Ils sont plutôt ravis d'étendre leur activité sur le territoire rissois puisqu'ils nous citent même en territoire modèle quant à la collaboration et aux moyens que la ville met en place pour eux, pour leur action.

N.FENÉ :

Bravo !

S.RAFFALLI :

Merci de votre satisfecit.

Y-a-t-il d'autres prises de parole à ce stade sur le débat général ? J'aurais aimé que l'on ait un débat sur la grande armature et les grandes orientations de ce budget, du bilan sur les six années, que l'on revienne sur ces grandes trajectoires. C'est cela qui est aussi intéressant pour les Rissais. On peut rentrer dans le détail des grandes politiques publiques et transformer le conseil municipal en espace de discussion technique mais là aussi des options stratégiques, politiques, que l'on a essayé d'exprimer dans le propos liminaire, n'ont pas reçu d'écho. Je me souviens du rapport d'orientations budgétaires il y a quelques semaines, le 10 février, où des options ont été exprimées rapidement mais qui ont marqué les esprits. D'aucuns expliquaient qu'il fallait absolument augmenter les impôts, d'autres nous expliquaient qu'il fallait absolument suspendre ou remettre à plus tard un certain nombre d'investissements. Ces options sont-elles encore exprimées ce soir au moment où l'on doit voter le BP et faire le bilan des six années ou, comme nous, pensez-vous – je connais les différentes sensibilités qui traversent le conseil municipal – que l'on se donne comme objectif de continuer à baisser les impôts, de continuer à avoir un haut niveau d'investissement et, troisième pilier, à conforter notre service public en travaillant sur nos deux objectifs : développement économique pour l'emploi mais aussi pour les ressources fiscales supplémentaires, deuxième champ d'action la question de la qualité de la relation avec notre intercommunalité et le bénéfice que l'on pourrait en retrouver avec une traduction budgétaire ? Je pense que cette orientation peut rassembler très largement toutes les sensibilités qui sont représentées au sein de ce conseil, c'est là-dessus qu'il faut que l'on clarifie les choses pour les Rissais à la veille de l'heure du bilan et à la veille d'une élection municipale. C'est très important. J'essaie ici de clarifier les choses, de parler simplement pour éclairer le choix des habitants de notre territoire. J'exprime une déception sur la qualité

de notre débat général à cette heure. Peut-être cela viendra-t-il après, dans la présentation de l'ensemble des actions que nous menons, secteur par secteur. On peut d'ailleurs commencer, parce que c'est la reine des batailles, par Aurélie Monfils, en l'absence de Serge Mercieca, qui nous présente rapidement mais de façon dynamique ce que nous produisons en termes d'éducation.

A.MONFILS :

En effet, en l'absence de Serge j'ai l'honneur de vous présenter ce soir le budget 2025 dédié à l'éducation, à l'animation, à la réussite scolaire et à la cité éducative dédié aux jeunes Rissois de 0 à 25 ans. Cette présentation et ce budget, vous le verrez, reflètent une fois de plus la force de nos convictions et de notre engagement pour l'égalité des chances et l'émancipation de nos enfants. Notre groupe Ris pour tous est profondément convaincu de l'utilité des services locaux, de leur rôle pour corriger les inégalités sociales que vous avez évoquées pour permettre à chaque enfant de trouver à Ris-Orangis sa voie en fonction de sa personnalité, de son travail et de ses ambitions.

Pour expliquer ce budget je voudrais d'abord partager les constats qui sont les nôtres : nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans cette instance, une bonne politique publique s'appuie sur des constats qui sont clairs et qui sont en adéquation avec les besoins de la population. C'est pourquoi nous avons beaucoup investi et attaché un soin particulier à avoir un diagnostic partagé avec la communauté éducative, en particulier l'Éducation nationale, ses Directeurs, ses inspecteurs, les principaux des collèges et des lycées mais aussi nos animateurs, nos éducateurs, les parents d'élèves avec qui nous sommes en contact en permanence. Cela nous permet aussi de faire chaque année des bilans de nos actions et de pouvoir les ajuster. Je tiens à souligner aussi que la cité éducative travaille avec un cabinet d'évaluation externe – c'est une obligation légale – qui a largement confirmé nos axes de travail.

Dans notre ville populaire les besoins sont clairs : certains rejoignent les constats nationaux, sur le niveau de français notamment, sur le niveau en mathématiques, sur la compréhension de texte. Nous avons en effet décroché de façon extrêmement significative et inédite depuis 20 ans pour des raisons qui sont multiples, que nous avons essayé de comprendre avec les professionnels. Je voudrais en partager deux qui me paraissent fondamentales et qui font l'unanimité dans la communauté éducative à Ris-Orangis, malgré leur brutalité : la première c'est qu'il y a une baisse du niveau des élèves qui est importante, qui est aussi liée à une baisse du niveau d'exigence que l'on peut avoir envers eux. L'impératif de massification des effectifs et l'incitation à allonger la durée des études sans renouvellement pour permettre à 80 % des jeunes de passer le bac et à 50 % d'entre eux d'avoir accès à une licence a eu des impacts sur notre niveau d'exigence. La deuxième raison, tout aussi cruelle : nous avons aussi baissé le niveau d'exigence sur la qualité de recrutement des professeurs, notamment dans le premier degré. Les réformes successives n'ont pas contribué à améliorer la situation mais c'est vrai que la crise des vocations a été à l'origine d'une baisse de la qualité des recrutements. Troisième constat qui commence à être de plus en plus prégnant : l'utilisation massive des écrans dès le plus jeune âge a eu des impacts sur la qualité de la concentration, le goût de l'effort, la confiance en soi à force de comparaisons trompeuses mais aussi le développement de l'esprit critique. On peut aussi citer comme conséquences l'autorité des enseignants comme source première d'information et de formation qui aujourd'hui est largement affaiblie. La parentalité – Sémira en parlera mieux que moi – a aussi beaucoup changé, c'est un combat à Ris-Orangis. C'est un défi du quotidien en général pour toutes les familles mais quand les difficultés parentales se conjuguent avec des difficultés familiales et socio-économiques (on peut parler de la monoparentalité, du travail en horaires décalés, du manque de maîtrise de la langue française et des codes de l'école et des institutions en général, on peut aussi parler de la polygamie, ce sont des éléments qui sont remontés régulièrement par les professionnels), les parents se retrouvent en difficulté pour exercer leur parentalité or leur implication et leur catégorie socio-professionnelle restent en France les principaux déterminants de la réussite scolaire (70 % des enfants de cadres deviendront des cadres et inversement).

Sur le plan économique, nos entreprises confirment ces baisses de compétences, ils parlent aussi de la baisse des compétences psycho-sociales (le savoir-être, la communication, la capacité à travailler en équipe). Aujourd'hui ce sont des enjeux de souveraineté nationale qui sont aussi portés par le Président de la République car des secteurs d'activité comme l'industrie, la santé ou la recherche (très présents sur le territoire essonnien) tirent déjà la sonnette d'alarme sur le manque de compétences humaines et la perte de compétitivité. Voilà le constat que nous partageons avec la communauté éducative et qui inspire nos actions avec Serge Mercieca, Sémira le Querec et Kykie Basseg pour ne citer qu'eux. Nous agissons depuis 5 ans de manière structurelle et coordonnée sur tous les fronts pour proposer aux Rissois des activités qui répondent en partie à ces enjeux même si les responsabilités sont aussi largement celles de l'État.

Pour favoriser la réussite des jeunes nous avons une stratégie : accompagner les enfants dans leur scolarité et dans leur épanouissement car ils sont indissociables chez les 0-18 ans ; accompagner les enfants en difficultés et les enfants qui vont bien, qui ont l'ambition et le potentiel d'accéder à des études supérieures ; coordonner intimement nos actions avec l'Éducation nationale pour avoir des parcours cohérents à l'école mais aussi à l'extérieur de l'école. Notre budget, vous allez le voir, reflète ces orientations mais en toute humilité nous tenons à dire qu'agir pour l'éducation et l'émancipation sociale ne permet pas de mesurer des résultats rapides, tels des agriculteurs, les élus comme les professionnels de l'éducation, sèment au quotidien des graines qu'ils espèrent voir fleurir avec le temps et nous espérons qu'elles contribueront à former des citoyens éclairés et de bons professionnels.

Je commencerai par la réussite scolaire, je vais être assez synthétique sur les actions, on en parle souvent ici : elles sont nombreuses sur l'accompagnement à la scolarité, elles s'appuient sur des pédagogies très variées mais délibérément concentrées sur la maîtrise des fondamentaux (le français et les mathématiques) de la maternelle au lycée parce que nous pensons que la maîtrise de la langue et l'apprentissage de la rigueur du raisonnement scientifique sont les meilleurs alliés de la liberté de penser et d'agir. Quelques actions phare : en maternelle nous proposons des clubs constitués de 5 enfants, les clubs B.A.-BA et les clubs CLAS sur les difficultés de la langue, notamment dans les écoles Picasso, Fauvettes, Guerton ou encore Ferme du Temple. Sur l'élémentaire, les CP et les CE1, nous avons 4 clubs qui travaillent sur les difficultés en lecture et en mathématiques à Derrida Ordonner et Moulin à Vent. Nous avons aussi le CLAS qui permet de travailler aussi le langage et la lecture pour les élèves un peu plus âgés. Évidemment les études surveillées accueillent chaque soir en moyenne 600 enfants pour les accompagner dans leurs devoirs.

Au collège nous travaillons avec l'association Une chance pour réussir à l'école, nous proposons des stages de préparation du brevet, le dernier a eu lieu au mois de février. Une soixantaine d'inscrits se sont présentés pour pouvoir préparer le brevet au 10 place Jacques-Brel. Nous travaillons avec l'institut Louis-Germain qui propose des tutorats d'excellence pour une centaine de collégiens et de lycéens très motivés par l'accès à des études supérieures exigeantes. Nous proposons aussi aux lycéens des stages de préparation du bac pour leur donner les meilleures chances de réussir.

Je dois aussi citer sur la Réussite scolaire le programme de réussite éducative avec notamment ces aides individuelles spécialisées qui apportent des éléments méthodologiques sur l'aide aux devoirs mais qui accompagne aussi les enfants issus des familles les plus défavorisées dans leurs difficultés sociales et familiales. Ce sont plus de 200 enfants et familles qui sont accompagnés chaque année.

La cité éducative est venue depuis 3 ans renforcer ces dispositifs, notamment sur le volet épanouissement. Ce sont 675 000 € d'activités supplémentaires qui ont pu être déployées ces trois dernières années à travers 68 projets pour les 0-25 ans et une centaine de micro-projets sollicités par les écoles primaires et secondaires. Je ne vais pas citer les 68 actions mais quelques actions phare, notamment : sur l'élémentaire : le quart d'heure de lecture pour 300 enfants du CP au CM2 ; l'apprentissage du vélo pour 500 enfants de CM2 aussi ; voyage au pays des arbres, la découverte de la biodiversité pour 430 élèves ; les mercredis apprenants avec les ateliers audiovisuels, mangas et théâtre, jusqu'à une centaine d'enfants ; l'apprentissage du vivre ensemble au lycée avec des jeux de société innovants pour 120 élèves ; les programmes contre le décrochage scolaire comme Décroche pas et le

workshop du PIJ/PAJ permettent de bénéficier à 40 lycées ; pour les soutiens psychologiques (on ne parle pas assez de la santé mentale mais c'est une demande très forte au collège et au lycée) nous soutenons des permanences psychologiques pour une soixantaine de lycéens. On peut aussi mentionner la cérémonie des jeunes diplômés que nous avons mise en place depuis 4 ans et qui monte en puissance. La dernière édition, au mois de décembre, a rassemblé 200 jeunes. Et nous commençons l'expérimentation d'un nouveau dispositif de prévention du décrochage scolaire et des conduites à risques, notamment des conduites violentes, en lien avec l'Éducation nationale et des partenaires spécialisés.

Sur la question de l'animation nous avons poursuivi des dispositifs phare comme les colos pour faciliter le départ en vacances et l'accès aux loisirs des enfants de toutes les classes sociales. 130 enfants en ont bénéficié en 2024. Le conseil municipal des enfants fonctionne bien sur l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique. Le temps du midi bénéficie à 50 % des élèves, cela représente 1 300 élèves par jour, une cinquantaine d'adultes sont nécessaires pour les encadrer au quotidien.

Je ne serais pas complète si je ne parlais pas de notre CMP qui est un espace éducatif et récréatif, qui répond aussi à des besoins de garde pour les parents mais qui est un projet éducatif autour d'axes forts : la lecture, les jeux de sport et de coopération en partenariat avec la médiathèque, le manoir, l'USRO ou encore le service jeunesse, et qui propose des sorties toute l'année. Il y a évidemment le CELE qui est le lieu d'apprentissage de la vie en collectivité au quotidien : 46 % des enfants de primaire y sont accueillis quotidiennement.

En conclusion et sans chercher à mesurer l'impact de tous ces dispositifs, nous pouvons dire que le budget municipal pour l'éducation c'est près de 9 M €. Rien que sur les travaux et les investissements que vous avez cités tout à l'heure, l'état des écoles, nous investissons 4 M € pour le fonctionnement et l'investissement. Les activités scolaires avec la Cité éducative représentent plus d'un million d'euros d'activités éducatives et je dois aussi préciser qu'un agent sur 5 dans la collectivité travaille pour le secteur éducation qui est un secteur extrêmement structurant pour les 6 500 élèves du primaire et du secondaire scolarisés à Ris et qui bénéficient tous, durant leur scolarité, de ces actions.

Il faut aussi préciser – cela montre notre capacité à agir – que 80 % des actions éducatives qui nous ont été présentées ce soir n'existaient pas au début de notre mandat, ¼ d'entre elles n'existaient pas il y a encore deux ans. Cela montre aussi notre volontarisme et notre capacité à agir avec détermination pour l'éducation et la communauté éducative. Nous ne nous résignons en aucun cas aux a priori et nous œuvrons avec force et avec vigueur pour l'éducation à la citoyenneté parce que nous croyons à une école plus forte dans une société plus juste.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup pour ce panorama complet de l'action que nous menons en quelques mots. Je souligne aussi l'effort de synthèse mais nous pourrions revenir sur certaines de nos actions. On termine le chapitre enfance-éducation et on poursuit la présentation avec Sémira le Querec sur sa délégation.

S.LE QUEREC :

Pour l'axe parentalité, depuis toujours à Ris-Orangis nous menons des politiques publiques de soutien à la parentalité concrètes en direction de toutes nos familles rissoises et nous nous engageons, à travers le budget présenté tout à l'heure, à les développer, à aller encore plus loin sur cette thématique essentielle de santé publique.

Tout au long de l'année notre référente parentalité coordonne les actions que nos partenaires associatifs, nos comités de quartiers, nos collectifs de parents d'élèves et l'ensemble de nos services qui sont mobilisés au quotidien et qui accueillent nos familles, les informent, les accompagnent, les orientent et pilotent des actions pensées pour tous les âges, à tous les stades de la parentalité et ce dès avant l'entrée en structures collectives avec des dispositifs qui démarrent bien avant les 3 ans comme ceux des relais petite

enfance, des ludothèques avec le Baby ludo, à l'entrée dans la scolarité avec le café des parents et tous les dispositifs d'accompagnement à la scolarité qui se déclinent à tous les âges comme l'a bien expliqué Aurélie il y a un instant. Notre volonté commune étant de soutenir les parents dans leur fonction parentale sous toutes ses dimensions, leurs projets de vie, tout en sécurisant le parcours éducatif des enfants. Ces actions ont vocation à favoriser les liens parents-enfants, remobiliser les parents comme premiers éducateurs, favoriser la réussite scolaire bien sûr, améliorer la cohésion sociale, développer la pair-aidance, accompagner nos familles sur leurs difficultés ou leurs questionnements. Je ne vais pas détailler tous les dispositifs que les Rissois et nous tous ici connaissons bien, je donnerai néanmoins quelques exemples, notamment les dispositifs de nos deux ludothèques qui sont très actives et proposent de nombreuses actions au sein même de nos structures avec l'accueil quotidien des familles, l'information des parents afin de les sensibiliser à l'importance du temps consacré aux enfants et qu'ils deviennent eux-mêmes acteurs et animent les événements à leur tour mais également qu'ils interviennent au sein des écoles, des collèges, au cœur des quartiers avec des événements emblématiques hors les murs, surtout durant l'été (les cinéjeux, les pique-niques, les petits déjeuners au jardin intergénérationnel dans les parcs, les soirées quiz, les apéros, la Jojo plage, les parents acteurs-parents joueurs, l'action tous unis par le jeu à la Ferme du Temple et au Moulin à vent par exemple a accueilli plus de 900 personnes durant l'été 2024). Nos ludothèques sont gérées par une équipe de 5 professionnels de l'animation, toutes les actions proposées sont accessibles au plus grand nombre de Rissois grâce à une participation symbolique de 11 €/an et par famille et 5,50 € l'été afin d'offrir une alternative aux familles qui ne partent pas en vacances. Les dispositifs sont très largement autofinancés grâce à une compétence remarquable de la Direction pour aller chercher les financements (TFPB, CAF, Politique de la ville) et font état d'un budget de fonctionnement de 8 200 € pour des recettes de 28 300 € donc c'est largement autofinancé.

Un autre dispositif, celui des activités éducatives proposé en direction des enfants dès 3 ans : 3 heures d'activités artistiques, culturelles ou sportives tous les mercredis. Chaque mercredi ce sont près de 300 enfants, sur les 3 points de regroupement, qui bénéficient de ce dispositif totalement gratuit et ne pèsent pas financièrement sur nos familles. Ils sont encadrés par environ 80 adultes animateurs municipaux et associatifs. Au niveau budgétaire les activités éducatives sont chiffrées à 120 000 €/an.

Nos actions de soutien à la parentalité sont enrichies par la création en mai dernier de notre statut communal inédit en faveur des familles monoparentales et qui comporte 21 mesures dans six grandes thématiques : l'accès au droit, à la santé, au logement adapté, au mode de garde, à l'emploi, à la mobilité et au répit. Concernant sa mise en œuvre à ce jour, nous avons ouvert le lieu d'accueil, d'information et de répit Un temps pour soi ici-même, au 10 Jacques-Brel ; nous réservons 40 % des places de notre dispositif vacances en famille en direction des familles monoparentales qui en ont bénéficié dès après le vote, dès l'été 2024 ; la permanence téléphonique et physique est également mise en place afin de recueillir la parole, orienter et conseiller nos familles ; nous avons développé et nous développons nos actions du Aller vers afin de toucher un maximum de familles. Durant l'été les animations ont eu lieu dans tous les quartiers, rues et parcs de la ville. Pour cette année un calendrier d'animations est déjà en cours, un autre sera édité pour les animations de l'été. Nous avons revu les critères d'attribution des places en crèches AVIP (à visée d'insertion professionnelle), nous avons créé des parcours spécifiques d'insertion professionnelle au sein de notre structure Ris emploi, nous avons également pris en charge l'adhésion des familles à l'association CLCV ULRO qui a un rôle d'accompagnement et de médiation auprès des bailleurs sociaux. Les permanences santé ont lieu en partenariat avec IPC pour faire les bilans santé enfants-parents. Concernant le pouvoir d'achat, nous avons retiré le montant de la pension alimentaire du calcul du quotient familial afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux modes de garde mais aussi à la cantine et aux activités péri et extrascolaires. Sur l'année écoulée, rien que pour les rendez-vous familles dans les quartiers ce sont plus de 650 familles qui ont participé aux animations, plusieurs centaines à la Rue aux enfants, une centaine sur les 3 cafés parents-élus et près de 120 familles monoparentales sont revenues vers nous spécifiquement pour bénéficier du statut. Vous trouverez, si vous le

souhaitez, le détail des chiffres et la ventilation par rapport aux services et aux demandes des familles.

Nous comptons donc poursuivre toutes ces actions, les développer, en créer de nouvelles, par exemple l'ouverture de l'AEP sur le haut de la ville en partenariat avec notre association historique Tempo. Pour rappel nous avons déjà un AEP en bas de la ville. Nous avons développé les actions en direction des papas pour les impliquer, les mobiliser davantage, mettre en place une université populaire des parents au 10 Jacques-Brel. Nous amplifierons nos actions au gré des opportunités en poursuivant le travail avec les parlementaires pour le vote d'un statut national en faveur des familles monoparentales avec une veille institutionnelle permanente de nos services que je remercie chaleureusement et qui, malgré une situation budgétaire nationale très contrainte, saisissent toutes les opportunités financières qui nous permettent de proposer des politiques publiques pertinentes au bénéfice de tous les Rissois. Voilà ce que le budget de ce soir financera sur le volet parentalité.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup de cette présentation complète.

A.MONFILS :

J'ai oublié de partager avec vous une autre bonne nouvelle importante pour notre secteur éducation : nous avons été notifiés il y a quelques jours du renouvellement du label cité éducative pour trois années supplémentaires avec une augmentation du budget de 24 % puisque nous aurons maintenant 280 000 €/an donc 844 000 € sur 3 ans au bénéfice des activités éducatives de nos jeunes rissois.

S.RAFFALLI :

Avant de céder la parole à Kykie Basseg, une information supplémentaire dans le prolongement des propos de Sémira le Querec : vous savez que l'on mène un combat à l'échelle nationale sur la question de la monoparentalité. Alors que nous tenons notre conseil municipal, se tient au Ministère du travail, des solidarités, de la santé et de la famille – Catherine Vautrin est à la tête de ce grand Ministère – une réunion avec six parlementaires menés par le Député Philippe Brun pour tenter d'obtenir du gouvernement actuel une présentation du projet de loi, soit dans son entièreté soit de façon négociée, devant les instances représentatives (Assemblée nationale, Sénat). J'espère que ce projet de loi prospérera, en tout cas en ce moment il y a une discussion qui pourrait avoir un très fort écho et à laquelle nous avons modestement participé.

K.BASSEG :

Je prends la parole pour exposer en quelques mots ce qui incarne notre vision commune pour la jeunesse rissoise et mettre en lumière des services essentiels à notre ville comme le service jeunesse et le PIJ/PAJ. Ces deux services sont les acteurs clés qui œuvrent chaque jour pour accompagner, inspirer et donner aux jeunes les moyens de s'épanouir. Sous l'impulsion de notre projet municipal, ils ont su mettre en place des actions structurantes et engageantes qui ont amélioré concrètement la vie des jeunes rissoises et rissois. Notre action apporte déjà des bénéfices tangibles qui répondent aux besoins réels et fédèrent les acteurs locaux, les différents partenariats que l'on peut avoir sur des actions qui sont intergénérationnelles, avec le service retraités notamment. Notre projet veut être une transformation durable qui impacte les jeunes habitants, c'est un projet qui avait, a et aura toujours pour ambition de donner un bénéfice immédiat car il améliore le quotidien des habitants en apportant une solution concrète à des enjeux essentiels d'insertion psychosociale des jeunes rissois : bourse aux projets, chantiers jeunes, Aurélie a cité le Workshop (qui est un projet innovant et qui a été engagé sur ce mandat). Une viabilité assurée par les projets car notre action est pensée, structurée et soutenue, elle repose sur des bases solides, un financement maîtrisé avec un budget en constant maintien et souvent étoffé. Nous avons 44 000 € pour le PIJ/PAJ en termes d'actions, 40 000 € que la ville a investis

auprès de l'association Sport dans la ville, 85 000 € environ pour le service jeunesse en actions ce qui représente 169 000 € en budget d'actions et non de fonctionnement, ce qui peut encore ajouter à l'investissement que la ville met dans sa jeunesse. Nous avons aussi une vision à long terme parce que l'ensemble des projets s'inscrit dans une démarche durable qui anticipe les besoins futurs et renforce une offre municipale attractive. À Ris-Orangis nous avons fait de la jeunesse une priorité car nos animations et l'accès à la culture sont bien plus que des activités, elles sont une passerelle vers l'ouverture, l'apprentissage et la découverte. Des animations qui fédèrent : que ce soit à travers les ateliers artistiques, les événements sportifs ou les rencontres citoyennes, notre service jeunesse crée du lien, suscite l'engagement et renforce le sentiment d'appartenance à notre ville. Noël pour tous en témoigne : il y a toujours autant de Rissois qui veulent participer à l'action un Noël pour tous et encore plus de jeunes y participent et veulent y contribuer davantage. Un accès renforcé à la culture : parce que la culture est un droit et non un privilège, nous avons multiplié les initiatives pour permettre à chaque jeune d'explorer son potentiel. Jeunesse positive, le spectacle qui vous sera proposé en fin d'année scolaire (mi-juin), est un témoignage de ce que l'on veut proposer aux jeunes, de cette scène ouverte pour qu'ils puissent s'exprimer. Cette action réveille leur curiosité, développe la réflexion et encourage l'expression personnelle. Notre ville croit en sa jeunesse, nous ne nous contentons pas de proposer des activités, on investit dans l'avenir par le soutien aux projets des jeunes, par la mise en place de dispositifs d'accompagnement et par des partenariats ambitieux. Nous donnons à chacun les outils pour réussir. Ce que nous avons essayé de mettre en place sur notre territoire de Ris-Orangis c'est que chaque jeune ait un interlocuteur. Nous sommes bien conscients du caractère cosmopolite de notre ville, nous y tenons et nous souhaitons le marquer profondément, c'est pour cela que nous essayons de mettre en face de chaque jeune rissois un interlocuteur, c'est notamment dans cette volonté politique que l'on a pu déployer sur notre ville des associations telles que Sport dans la ville.

Ce que nous construisions à Ris-Orangis c'est bien plus qu'un programme d'animation, c'est une véritable dynamique collective, un engagement fort pour que chaque jeune puisse grandir dans un environnement riche, stimulant et plein de perspectives. Nous avons avancé ensemble mais ce n'est qu'un début nous poursuivons nos efforts sur cette fin de mandat et construisons le futur.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup. On termine par la petite enfance, c'est Dounia Lebik qui nous présente l'action menée sur ce secteur.

D.LEBIK :

Depuis maintenant quelques années nos budgets ont été travaillés au sein de nos services petite enfance, nous avons réalisé un audit de service qui nous a permis de renforcer nos politiques, la montée en compétences de nos professionnels et leur engagement auprès de nos enfants rissois. Cela nous a aussi permis d'optimiser l'accueil au sein de nos structures de façon qualitative et quantitative. Nous avons mis en place les mercredis et les samedis en famille, permettant de créer un lien parents-enfants et de renforcer l'aide à la parentalité. Le baby dating organisé par notre relais petite enfance une fois par an permet de mettre aussi en relation nos assistantes maternelles libérales avec nos familles rissoises en quête d'un mode de garde. De nombreuses activités leur sont également dédiées au sein de nos différents équipements (médiathèque, ludothèque, gymnases), des journées pédagogiques afin de les accompagner dans leur professionnalisation et leur épanouissement dans leur activité. Nous avons intégré la crèche Menthe et Grenadine en régie, ce fut un succès, cette structure nous a apporté plus de sécurité pour les parents et une solution pérenne qui nous permet dorénavant un réel dynamisme de la structure. Nous avons mis en place une nouvelle organisation administrative qui centralise désormais toutes les demandes et nous permet au quotidien de gagner en temps et en qualité de service afin de répondre au mieux aux besoins de nos familles rissoises. Nous avons restructuré notre mode d'attribution des places en crèches par le biais d'une commission principale et d'une seconde d'ajustement

nous permettant d'attribuer environ 120 places municipales chaque année au sein de nos structures. Nous avons prévu également les enfants porteurs de handicaps, les familles monoparentales et l'insertion professionnelle. Nous avons aussi mis en place le projet du livre qui est un très bel exemple de développement culturel avec un budget consacré aux livres en crèches et une forte implication dans les équipes dans le choix de ces livres et dans l'apprentissage dès le plus jeune âge. Nous avons également à cœur au quotidien d'offrir une qualité d'accueil visant à accueillir nos petits rissois et leurs parents dans les meilleures conditions. Beaucoup de projets innovants sont encore à venir au sein de notre service petite enfance dynamique et désormais attractif. La transition écologique est un enjeu majeur et un acte porteur dans tous les domaines, c'est pourquoi nous travaillons pour l'obtention du label Écolo Crèche® qui nous permettra d'être un service respectueux de l'avenir, à l'image de l'engagement de notre municipalité.

S.RAFFALLI :

Sur ce secteur enfance, éducation, petite enfance, avez-vous des demandes de précisions, des choses que vous souhaiteriez exprimer ? Je ne sais pas si tout le panel de l'action est connu, on a rarement l'occasion d'avoir un panorama complet de tout ce qui est fait ici. Pas de prise de parole à cet instant sur la question, on peut continuer les présentations ? Je vais demander à Josiane Berrebi de nous présenter les actions à destination des retraités et en matière de santé.

J.BERREBI :

Le service retraités temps libre est un guichet unique dédié aux seniors, flexible et adapté aux besoins ponctuels et urgents des retraités Rissois et de leurs familles. 2 628 retraités sont inscrits en 2024 dont 120 nouvelles personnes. Ce service met en œuvre des initiatives concrètes pour prévenir la perte d'autonomie, soutenir le maintien à domicile avec un pôle maintien à domicile qui favorise, comme son nom l'indique, le maintien du senior à son domicile dans les meilleures conditions. Depuis hier, 1^{er} avril (ce n'est pas un poisson) ce pôle est désormais un pôle social. Sa mission : accompagner les personnes en retraite en établissant un diagnostic psychosocial d'évaluation des besoins. Il favorise l'accès au droit et la mise en place d'aides au maintien à domicile. Des travailleurs sociaux accueillent, informent et orientent les personnes en perte d'autonomie, réalisent des visites à domicile permettant la mise en place d'un plan d'aide personnalité, d'un suivi administratif et social si nécessaire. En 2024 il y a eu 201 visites à domicile contre 73 l'année d'avant soit une augmentation de 175 % et 80 rendez-vous au service contre 51 précédemment soit plus de 58 % de hausse, ce qui justifie tout à fait la création de ce pôle social. Le service de portage a concerné 213 personnes avec 29 275 repas livrés. La téléassistance est installée chez 469 seniors. Le SSIAD, service municipal de soins infirmiers à domicile et enfin l'aide à domicile, composée par de nombreuses structures sur le territoire, dont l'AMAD que nous subventionnons. Hormis son pôle maintien à domicile, nous avons un pôle animation, le SRPL lutte contre l'isolement et favorise l'inclusion des personnes âgées dans la cité avec le restaurant du Club Georges Brassens (5 649 repas servis, en augmentation aussi), le réseau solidaire (13 bénévoles et 11 bénéficiaires, dont nous avons fêté les 10 ans l'année dernière). Ce pôle animation organise tout au long de l'année des actions favorisant échange et lien social, la prévention, des ateliers de découverte sportive, des rencontres intergénérationnelles, des activités ludiques ou culturelles ainsi que les sorties et voyages : 60 participants étaient dans les ateliers numériques et des ateliers de cybersécurité financés par le PRIF ; la gym douce pour 53 seniors tout au long de l'année ; les deux voyages avec 89 participants en France et en Croatie. Je terminerai par quelques commentaires budgétaires sur les événements importants : la semaine bleue, au mois d'octobre, et les Seniors forme qui commencent dans quelques jours, font l'objet de demandes de subventions auprès de la TFPB et la politique de la ville. Nous avons une petite inquiétude concernant les transports car les cars Nedroma nous ont annoncé une grosse augmentation avec pour exemple la journée à la mer qu'ils vont nous facturer 2 300 € alors qu'avant c'était 1 600 €, et sur laquelle nous avons une recette de 1 080 € selon nos tarifs. Les colis de Noël où nous lançons un nouveau marché public pour 2025, d'un budget de l'ordre de 22 000 €

avec une petite augmentation à prévoir. Enfin le banquet, nous avons eu 640 seniors inscrits, en légère hausse également, avec un nouveau marché qui est lancé pour ce banquet de janvier 2026. Le banquet est un exemple d'optimisation des dépenses liées aux contraintes budgétaires tout en conservant un niveau de qualité : changement de jour, lieu plus adapté avec mise à disposition à titre gratuit des locaux et du matériel par le prestataire donc une réduction des coûts de personnel et de logistique.

Je continue avec la santé : l'Atelier santé ville. Un atelier santé ville vise à favoriser le développement de programmes locaux de santé publique concertés afin d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations les plus fragilisées. Il met la prévention et la promotion de la santé au cœur du projet territorial avec les autres politiques publiques qui concourent à l'amélioration de la santé des populations. Chaque année l'Atelier santé ville développe des actions de promotion de santé et de prévention en partenariat avec des services municipaux (direction animation, PIJ/PAJ, Ris emploi, réussite éducative) en partenariat également avec des associations ainsi que les établissements scolaires, principalement à destination des écoles primaires et du lycée Pierre-Mendès-France dans les domaines suivants : conduites addictives, notamment à l'occasion des points contact proposés aux adolescents au service jeunesse ou lors de la semaine des écrans ou du mois sans tabac ; la prévention sanitaire dans les établissements du 1^{er} degré avec 3 programmes de sensibilisation et de dépistage autour de l'hygiène buccodentaire (269 enfants ont été dépistés et 30 parents sensibilisés) ; les dépistages de l'acuité visuelle et les risques auditifs ; ensuite la santé mentale chez les jeunes autour du bon usage d'Internet de l'estime de soi ; la santé des seniors avec l'organisation d'un dépistage visuel sur la semaine des Seniors forme qui arrive ; la promotion de la santé et de l'accès au droit à la santé et la participation aux événements grand public tels le forum des femmes en mouvement, cela dans une démarche d'aller vers les Rissois. L'Atelier Santé ville contribue à l'amélioration des parcours de santé dans une approche globale du patient grâce aux partenariats, ce notamment grâce au maintien de l'offre santé sur la ville en favorisant l'installation de professionnels comme celui de la dermatologue dans le centre d'ophtalmologie Accor Santé place Babel. Pour faciliter l'accès à la santé le centre IPC (investigation préventive et clinique) ouvre une permanence ici même, au 10 Jacques-Brel, pour des entretiens individualisés de prévention santé. Il y a aussi les permanences de la CPAM de l'Essonne sur rendez-vous et l'accompagnement personnalisé dans le choix et les démarches administratives pour souscrire ou changer de mutuelle. Enfin, je vous informe qu'un nouveau guide santé paraîtra très prochainement, une version plus complète avec l'annuaire des professionnels de santé, de nombreuses informations sur l'accès au droit, à la santé et l'accès aux soins. Dans le budget de l'Atelier santé ville la prévention primaire dans le 1^{er} degré et la santé mentale sont financées dans le cadre de la Cité éducative, tous les autres événements, préventions et dépistages (Octobre rose, Téléthon ainsi que le diagnostic de territoire prévu cette année) font l'objet de demandes de subventions auprès de la Politique de la ville, la TFPB et l'ARS.

S.RAFFALLI :

Sur ces deux politiques publiques y-a-t-il des prises de parole, des demandes de précisions ?

E.COUTURIER :

Voilà quelques années que je suis à la retraite et sur Ris depuis une quinzaine d'années. Depuis que je suis à la retraite on sollicite souvent le service retraite pour différentes animations, sorties, et je trouve que souvent on dit que les retraités ne sont pas très actifs et je trouve qu'à Ris ils sont très actifs.

S.RAFFALLI :

Il faut donc satisfaire cette hyperactivité donc il y a le service et les associations jouent un rôle majeur. Il y a une offre et j'espère qu'elle est satisfaite. Passe-t-on à la culture et à l'évènementiel ?

S.MEDANI :

Comme l'a indiqué Monsieur le Maire, l'engagement de notre municipalité est clair : pas d'augmentation des impôts, une gestion responsable et des investissements concrets pour améliorer le quotidien des Rissois. Le budget culturel s'inscrit pleinement dans cette dynamique, notre priorité est d'optimiser les ressources pour maintenir une offre culturelle ambitieuse et accessible à tous. Comme en 2023 et en 2024 nous poursuivons nos efforts en matière de mutualisation et de recherche de financements, par exemple le carnaval bénéficie désormais d'une prise en charge à hauteur de 40 % de son budget de fonctionnement, ce qui permet de le pérenniser sans compromettre d'autres actions. Le calendrier 2025 a également guidé certains choix stratégiques : la fête de la Musique aura lieu le samedi 21 juin – un samedi cette année – prendra une nouvelle ampleur en collaboration avec le service jeunesse pour proposer une grande journée artistique sur l'anneau roller. D'autres lieux emblématiques tels que la Maison du Passeur et le parking de l'église Sacré-Cœur viendront enrichir cet événement. Côté festival, la 3^{ème} édition s'adapte aux travaux de requalification des bords de Seine : le site évolue et, avec lui, notre organisation. L'implication des partenaires sera essentielle pour garantir une programmation de qualité, c'est pourquoi nous prévoyons que le Plan nous accompagne en gérant une scène, contribuant ainsi directement au financement du festival. Les Journées du patrimoine proposeront une approche originale avec un trek à vélo mêlant découverte du patrimoine et une expérience gastronomique. Grand Paris Sud s'associe à nous sur cet événement en finançant 50 % du budget. Enfin nous poursuivons les investissements pour améliorer l'équipement de la salle spectacle du 10 – salle dans laquelle nous sommes – avec une enveloppe de 15 200 € prévue pour 2025. Ces mesures confirment notre ambition : une gestion rigoureuse permettant d'investir sans alourdir la charge des Rissois tout en maintenant une offre culturelle riche et accessible à tous.

S.RAFFALLI :

Bravo ! La culture est un gros morceau, on a aussi des services qui sont directement liés à l'agglomération avec le Plan notamment et une partie du centre culturel Robert-Desnos, la partie cinéma, le reste c'est la Scène nationale. Pas de questions sur ce point ? C'est peut-être plus connu l'action culturelle qui vient d'être présentée, elle est visible.

C.TISSERAND :

Concernant les médiathèques, notamment celle de Raymond-Queneau près des Docks, plusieurs personnes souhaiteraient qu'on y crée un espace musique car il y a des livres, des films, un panel au niveau de l'informatique, c'est très intéressant, par contre il manque un espace musique. Ce serait important pour les Rissois.

S.RAFFALLI :

Qu'appellez-vous un espace musique ?

C.TISSERAND :

Des CD.

S.RAFFALLI :

Il n'y a pas de CD ?

C.TISSERAND :

Pas du tout.

S.RAFFALLI :

C'est étonnant.

C.TISSERAND :

C'est un grand reproche que beaucoup de personnes font, plusieurs nous ont dit qu'ils ne comprenaient pas parce qu'il faut aller à Triolet ou à l'Agora.

S.RAFFALLI :

Une réponse de Souad Médani peut-être ?

S.MEDANI :

Je prends le point mais je pense que l'espace où étaient avant les CD physiques s'est numérisé, il me semble que tout l'espace informatique est l'espace avec toute cette dimension d'écoute musicale mais je remonte le point et j'en discute. Je remonterai le point et je reviendrai vers vous.

S.RAFFALLI :

Merci de cette demande.

Peut-on passer sans transition aux questions de solidarité, d'habitat et de logement avec Siegfried van Waerbeke qui porte cette lourde responsabilité ?

S.VAN WAERBEKE :

Je vais passer en revue les différents champs de ma délégation, j'évoquerai donc le centre communal d'action sociale et le point d'accès au droit en transversalité des solidarités avant d'évoquer le logement puis l'habitat, plus particulièrement dans le cadre de nos rapports aux copropriétés, puis nous finirons sur une note politique de la ville sanctuarisée par la désignation d'un cadre de référence et la précision de ma délégation. Depuis tellement d'années que l'on travaille sur le fond, il convenait bien d'y mettre les formes.

Concernant les solidarités au sens large, rappelons tout d'abord un important soutien aux associations caritatives, je pense au Secours populaire français, à Aide et Secours Rissois, au Secours fraternel, à la Boutique mais aussi au CIDFF pour le droit des femmes et des familles, sans oublier l'AMAD pour le maintien et l'aide à domicile. Ce soutien est tout aussi bien financier – des subventions aux associations allouées par le CCAS s'élevant à 58 158 € – que logistique avec entre autres toujours la mise à disposition d'un camion, par la commune, aux associations d'aide alimentaire. Pour le CCAS plus particulièrement, il s'agira surtout de rappeler les deux types d'aides : tout d'abord les aides légales de droit commun – pas de difficulté, je ne détaillerai pas les aides – et les aides facultatives, permanentes, pour lesquelles nous avons augmenté le reste à vivre depuis 2 ans soit 10 €/personne/jour contre 8,33 € avant afin d'atteindre davantage de public en difficulté dans le cadre de ces aides. Enfin les frais d'obsèques, ici pas de système de quotient mais un plafond à 500 € sachant que les Rissois peuvent aussi bénéficier de la facilité financière de par notre convention avec le SIFUREP reconduite chaque année.

Concernant le Point d'accès au droit, créé en 2015, tout d'abord la domiciliation, adressée au CCAS mais bien acheminée au PAD pour être récupérée par les domiciliés ; rappelons aussi sa mission de médiation, que ce soit entre voisins ou entre locataires et bailleurs, tout aussi bien dans le parc social que privé ; et puis l'inclusion numérique, très importante, sur laquelle je vais revenir juste après. N'oublions pas le nerf de la guerre du PAD avec de nombreux partenaires qui animent ses permanences : déjà le CDIFF 91 avec une permanence pour le droit des personnes et des familles mais aussi une autre pour le droit des étrangers. Ensuite nous avons Médiavipp pour le droit des victimes, un avocat du Barreau de l'Essonne pour le droit de la défense, l'ADIL pour le logement et même un notaire de la Chambre des notaires de l'Essonne.

Je reviens sur l'inclusion numérique car, rappelez-vous, en réponse à notre analyse des besoins sociaux qui avait clairement fait ressortir les besoins des familles et l'illectronisme, 3 choses : d'une part nous avons mis en place une nouvelle permanence de médiation

numérique assurée par l'association Parcours solidaire ; d'autre part nous avons intégré le dispositif France numérique ensemble dans la perspective de coécriture d'une feuille de route à l'échelle de Grand Paris Sud sachant que depuis 2022 nous participons activement au hub de l'inclusion numérique Francil'IN ; enfin, un nouveau partenariat avec Emmaüs Connect, depuis moins d'un an, qui travaille étroitement avec Parcours solidaire et d'autres associations sur le champ des solidarités sous le regard bienveillant et facilitateur de notre point d'accès au droit communal. Ensuite, et pas des moindres, notre réseau d'écrivains publics créé en 2021, s'est encore agrandi et davantage déployé sur le territoire communal : nous sommes à 9 écrivains publics contre 5 en 2023, répartis dans plusieurs de nos services : 4 au PAD, 2 à la vie des quartiers, 1 au CCAS, 1 au service retraités et enfin 1 au 10 place Jacques-Brel qui assure aussi désormais une permanence à la nouvelle médiathèque des Docks de Ris. Bien sûr, on ne s'interdit pas, pour accompagner nos Rissois, puisque deux nouvelles candidatures bénévoles sont à cours dont au moins une devrait porter le nombre de nos écrivains publics à 10 en 2025.

J'en termine avec le PAD en rappelant que notre permanence, resuscitée l'année dernière avec un défenseur des droits, se porte bien. Souvenez-vous, la démocratie participative au 10, où nous nous trouvons aujourd'hui, nous avait permis d'évoquer ce sujet lors d'un débat constructif sur les directives anticipées, organisé par M. le Maire le 12 octobre 2023.

Pour parler du logement maintenant, et plus particulièrement du logement social, à défaut d'attendre après les promesses des gouvernements successifs, comme par exemple de permettre aux Maires d'avoir la main sur la totalité des premières attributions à la réalisation des nouveaux programmes, je vous propose simplement d'apprécier le produit de nos méthodes par la preuve. Déjà – je l'ai évoqué plusieurs fois au conseil municipal – la qualité de l'accompagnement des demandeurs par nos services, cumulé à l'implication politique accrue lors des commissions d'attribution de logements, implique aujourd'hui qu'environ deux fois plus de ménages qui sont suivis se voient attribuer un logement qu'il nous l'est permis par notre seul contingent communal. S'ajoute à cela l'augmentation de ces contingents rendue possible par plusieurs délibérations sur les garanties d'emprunts, ayant permis la récupération de 26 logements sur le parc Logial, 78 sur le parc Essonne habitat et potentiellement 10 sur le futur programme Valophis et environ 5 sur celui d'Essonne habitat prévu au-dessus des cellules commerciales de notre cœur de ville en devenir. Autrement dit ce ne sont pas moins de 104 logements – sans compter les derniers programmes en devenir évoqués – qui sont rentrés dans le calcul de la gestion en flux pour améliorer notre capacité d'attribution de logements. Le logement social à Ris est une mobilisation de tous les instants, qu'on n'ait pas juste à subir le contexte en flux tendu et nous soustraire à cette fatalité en attendant les grandes décisions des grandes institutions.

Notre adhésion au GIP FSL depuis 2007 constitue une partie du maillage entre le champ social évoqué tout à l'heure et le logement afin d'accompagner les ménages les plus en difficulté, que ce soit pour le loyer et/ou les fournitures d'énergie. Inutile d'en rappeler tout l'intérêt, au regard de la crise chacune et chacun d'entre nous pourra probablement témoigner de son expérience personnelle à la réception de factures ou de rappel de charges. Mais là encore, à Ris-Orangis on anticipe et pour tous les logements qui ont déjà pu être reliés à la géothermie les preuves se déclinent sur les factures énergétiques des Rissois.

Enfin, un sujet longtemps fantasmé extirpé à son inertie par les décisions concrètes et coconstruites par notre Maire avec le bailleur Valophis concernant le devenir de l'Hôtel social du 82 avenue de la Libération : aujourd'hui ses occupants sont progressivement relogés dans le cadre d'un pilotage entre la ville et le bailleur pour qu'à l'échéance ce bâtiment disparaisse. Ce sont 45 ménages rissois qui retrouvent progressivement la dignité d'un logement décent grâce à ce partenariat de qualité, nous rappelant par la même le bénéfice et le plaisir que l'on aura à continuer de travailler avec ce bailleur sur la commune. À ce jour 19 ménages restent à reloger. Ce sujet fait d'ailleurs directement écho à l'habitat et à sa mission première de lutte contre l'habitat indigne. Sur le parc social d'une part nous réalisons des constats d'insalubrité afin de rappeler aux bailleurs sociaux leurs obligations si nécessaire ; d'autre part dans le cadre de la CUS (convention d'unité sociale) orchestrée par GPS, nous pouvons rappeler aux bailleurs les engagements qu'ils auraient pris mais aussi collecter de nouveaux signalements pour la prochaine convention, toute proche à présent.

Sur le parc privé, déjà les 33 copropriétés de plus de 50 lots des 99 existant sur la commune, soit 1/3, continuent de faire l'objet d'une veille accrue par nos services. D'une manière plus générale la commune s'est dotée de moyens efficaces pour lutter contre l'habitat indigne : toujours la possibilité de réaliser des constats d'insalubrité, pas uniquement sur le parc social, rappelons aussi l'injonction de ravalement qui a permis la réhabilitation totale de 1 067 logements de la copropriété du Plateau d'Orangis dont 128 logements du bailleur social Logial, en qualité de copropriétaire, bientôt finalisés. Bien plus efficace que la DML (demande de mise en location), rappelons également le déploiement de l'APML (autorisation préalable de mise en location) potentiellement applicable sur 1 200 logements de la commune.

Enfin nos deux plans de sauvegarde :

- Celui de la Ferme du Temple, une copropriété qui vient tout juste d'être raccordée à la géothermie au moment le plus opportun, grâce à notre alerte sur les travaux du TZen 4 en cours d'achèvement, suite auquel ce raccordement aurait été fortement compromis. Une copropriété qui, en plus d'être desservie par cette nouvelle ligne de bus, commence à comprendre que l'épicentre du cœur de ville, qui paraissait si loin, se dessine à une station et à portée de bus depuis que les nouvelles galeries marchandes commencent à sortir de terre. Et la rénovation de l'école de la Ferme du Temple, qui n'attend plus que celle de son gymnase, autant d'efforts déployés par la commune autour de la requalification de cette copropriété de 807 logements avant même le début des travaux du plan de sauvegarde.
- Le 24 rue Edmond-Bonté, avec des arbitrages certes difficiles puisque la copropriété a été mise sous administration judiciaire, mais responsable au regard des enjeux de sécurité et de salubrité que nous devons à nos administrés en mettant fin au cycle interminable des formes de plans de sauvegarde passés qui n'ont pas su résorber les problèmes.

Je finis à présent avec la politique de la ville : des années que l'on se battait pour élargir le périmètre du Plateau au quartier de veille de la Rénovation sur la cartographie de la géographie prioritaire. Depuis un peu plus d'un an, non seulement c'est chose faite mais on y a même intégré le quartier de la Gare. Ce n'est plus seulement 50 % du parc Essonne habitat de notre ville qui est en QPV mais 85, ce qui doit nous ramener 2 400 ménages qui par exemple ne peuvent plus se faire appliquer de surloyers et voient leurs quartiers bénéficier de nouveaux financements dans le cadre de la TFPB, toujours grâce à la municipalité qui permet et contrôle ce dispositif lors de diagnostics en marchant, dont un pas plus tard que ce matin dans le quartier Gare-Réno, associés aux réunions que nous organisons et pilotons tout au long de l'année.

En conclusion je soulignerai notre considération et notre ouverture aux autres territoires qui partagent les mêmes problématiques sur les champs du logement, de l'habitat et des solidarités. Ainsi nous travaillons de concert par notre adhésion à l'AMVBF (Association des Maires ville & banlieue de France) depuis plus d'un an mais cette démarche se traduit aussi par notre adhésion à l'UDCCAS (Union départementale des CCAS), par notre présence à leur conseil d'administration et au bureau. Le va et vient des actions portées par la municipalité et des associations entre la journée internationale du droit des femmes du 8 mars et celle du 25 novembre contre les violences faites aux femmes ne s'épuise pas, le déploiement du statut de parent solo détaillé par certains de mes collègues est en effervescence, on regrette cependant toujours l'apathie de l'ARS dans certaines situations d'insalubrité. En revanche on peut se féliciter, à force de résistance politique, d'une part d'avoir retrouvé un fonctionnement raisonnable de la MDS sur notre territoire, d'autre part d'accueillir de nouveau, dès le mois de mai, une permanence de la MDS au point d'accès au droit. Néanmoins le groupe Ris pour tous continuera de déployer toutes ses forces pour aider les plus démunis et ne pas fragiliser les classes moyennes. À Ris-Orangis, contre vents et marées, des crises et gouvernements successifs, la dette par habitant diminue et les projets se réalisent.

S.RAFFALLI :

Merci de cette présentation complète. Je vais juste insister sur un point : le désengagement du département et de la région, qui étaient des partenaires structurants du plan de

sauvegarde la Ferme du Temple : il faut que l'on bâtit une stratégie alternative à celle que l'on avait imaginée initialement pour nous permettre de continuer le plan de sauvegarde et de cranter tout ce que l'on peut faire sur cette copropriété, en accord avec l'assemblée générale de cette grande copropriété. Des réunions sont programmées dans les prochains jours pour que l'on s'adapte à ces coupes claires budgétaires de nos deux partenaires habituels sur ce type d'action qui ont quitté la table des négociations. Est-ce temporaire ou pérenne ? Et surtout comment agit-on sans perdre toute la dynamique qui a été enclenchée, notamment grâce au volontarisme de Siegfried van Waerbeke, dans cette copropriété qui en a bien besoin ? On a rappelé les investissements municipaux sur le gymnase, sur l'école, le travail sur la géothermie avec la SEER mais cela ne suffit pas, il faut que l'on travaille aussi sur le bâti de cette résidence avec ses 807 logements. Nous devons donc restructurer notre plan d'action avec les partenaires qui restent.

C.TISSERAND :

Par rapport à la rénovation dans ce quartier, beaucoup de gens se plaignent de l'augmentation des charges. Une pétition devait circuler mais je ne l'ai pas encore vue. Ils trouvent qu'ils payent énormément.

S.RAFFALLI :

À la Ferme du Temple ?

C.TISSERAND :

Non, à la Rénovation. Deuxième point, vous parliez tout à l'heure de PFG et Ris funéraire mais un partenaire est un peu exclu, ce sont les établissements Marin qui nous ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas marqués sur ce panneau. Ils ont été oubliés ?

S.RAFFALLI :

Non, Clément Marin apparaît sur nos documents municipaux, notamment dans la Gazette. Nous avons changé l'intitulé de l'encart qui recense l'ensemble des partenaires potentiels. Nous nous sommes mis d'accord avec l'entreprise que vous citez sur la rédaction de la Gazette d'aujourd'hui.

C.TISSERAND :

D'accord. Ils étaient étonnés de ne pas voir leur nom.

S.RAFFALLI :

Cette imprécision a été corrigée dans la Gazette d'avril qui est parue aujourd'hui, un encart qui, je crois, satisfait cette entreprise.

S'agissant des charges de la Rénovation, il faut que l'on ait des informations plus précises mais la Rénovation va pouvoir bénéficier du puits de géothermie de la Nationale 7 qui va irriguer l'ensemble du Bas de la ville. Le bailleur social Essonne habitat saisira l'opportunité d'un branchement de ce quartier comme le quartier de la Gare ou le quartier des Oiseaux. Je pense que le plan de déploiement du réseau qui ira jusqu'à l'écoquartier du Dock des alcools bénéficiera aux habitants dans un délai raisonnable. Je pense que cette année ou l'année prochaine le réseau sera déployé. Nous avons une assemblée générale dans quelques jours de la société locale publique, présidée par Philippe Rio, où nous seront précisés les délais d'exécution du déploiement dont je vous parle et nous vous transmettrons l'information. Cela aura des effets sur le prix de la facture puisque la SEER applique un tarif unique quel que soit le bénéficiaire.

S.DJANARTHANY :

Je voudrais intervenir sur tout ce que nous avons entendu comme discussions sur la santé, sur la réussite scolaire, sur le logement évidemment. Quand j'entends tout le monde parler

de leur délégation, il est important que l'on ait plus de budget pour faire du social, pour la réussite scolaire, pour le logement. Je me demandais pourquoi ne pas emprunter à un taux 0 % ? Aujourd'hui on emprunte auprès des privés et il serait bien de réfléchir à ce que la Banque centrale européenne puisse prêter aux États de façon à ce que l'on aille directement vers ces banques qui pourront nous prêter à 0 %. Ça se faisait dans le temps, la Banque de France prêtait à un taux zéro, pourquoi ne pas faire contribuer les habitants à cette démarche ? Aujourd'hui ce sont les banquiers qui empochent au maximum.

Effectivement il est important de se pencher sur la réussite scolaire, cela permet à nos enfants de mieux réussir leur vie car Ris-Orangis est une ville populaire, on a un besoin important. La culture est aussi importante, il faut une mixité culturelle, je ne sais pas si cela existe à Ris une interculturalité avec d'autres communautés de façon à ce qu'il y ait une harmonie.

Concernant la santé, récemment j'ai eu un problème à la maison et avoir un médecin en urgence n'a pas été facile, j'ai appelé le 112 qui était sympa au bout du fil. Je leur ai dit que c'était urgent et qu'il fallait trouver une solution. Heureusement je suis véhiculé, ils m'ont dissuadé d'aller au sud-francilien, par contre ils m'ont trouvé une solution qui était d'aller à Athis-Mons mais comment fait celui qui n'a pas de voiture ? L'État se désengage de ses responsabilités et qui fait face ? Ce sont les collectivités locales, notamment vous Monsieur le Maire, vous êtes le premier à qui l'on s'adresse donc il faut faire quelque chose, il faut faire jouer son rôle à l'État.

De plus en plus de familles, par accident de la vie, perdent leur emploi, c'est suffisant pour décrocher dans la société donc il faut aussi leur venir en aide. Je maintiens que le CCAS est important, ne pourrait-on pas aller plus loin dans la subvention qu'on lui alloue ?

Pour le logement c'est pareil, j'ai rencontré des jeunes mariés qui habitent encore chez leurs parents, ce n'est pas normal. Il n'est pas normal d'attendre 5 ans, 8 ans, pour avoir un logement. J'ai accompagné récemment une dame veuve, DALO ne répond pas, une multitude de choses fait que si on n'est pas accompagné, s'il n'y a pas un interlocuteur tel que la commune, la municipalité, on peut facilement décrocher. Je ne voulais pas intervenir tout à l'heure mais c'est pénible pour moi de rester sans rien dire. Quand on voit ce qui se fait avec le peu de moyens que l'on a, c'est bien. La dernière fois je suis venu ici assister à une conférence sur les écrans et le téléphone, on apprend beaucoup de choses, l'emprise que cela a sur les gens, sur les jeunes, sur les enfants, sur les parents. L'intervenante a décodé, c'était très intéressant et il serait bien qu'elle aille dans d'autres endroits de la ville. J'ai rencontré aussi des jeunes qui préparaient le brevet ici-même, ils étaient beaucoup – 60, c'est ça ? – j'avais l'impression que c'était toute la ville qui était là. C'est important de les encourager dans cette démarche, il faut absolument que l'on soutienne les familles en détresse.

S.RAFFALLI :

Il y a beaucoup de choses dans cette intervention, je ne sais pas si ça appelle des précisions, peut-être sur le numérique, sur le logement, ce sont des questions qui sont à notre portée. S'agissant des prêts qui pratiqués par l'État ou ses démembrements, on pourrait effectivement imaginer sur certaines actions, sur la transition écologique, sur la production de logements, la réhabilitation des immeubles par exemple, on pourrait drainer de l'épargne à des taux bas pour requalifier le déjà là. Ça pourrait être intéressant, ce sont des réformes en profondeur qui ne relèvent pas de la seule municipalité mais ce sont des débats que l'on peut pousser, qui sont essentiels. Évidemment la question des services publics nationaux et leur fragilité, un grand révélateur a été le moment de la Covid. Nous n'avons de cesse, notamment dans le cadre des négociations du contrat de politique de la ville présenté tout à l'heure par Siegfried van Waerbeke, de rappeler à l'unisson – que ce soit le Maire d'Évry, celui de Corbeil ou de Grigny et tous les maires concernés par la fragilité de leur population et la vulnérabilité de leur tissu social – que c'est un retour du régalien, du droit commun, qui est absolument nécessaire, au-delà de ce que l'on peut faire en tant que collectivités pour essayer de compenser ces carences où la politique de la ville elle-même n'est qu'un supplément d'âme et ne règle pas structurellement la faiblesse de l'Éducation nationale, de

l'hôpital, bref des grands services publics dont on a tous besoin, encore plus ici qu'ailleurs. Ce sont de vrais combats et je rajouterai la question de l'aménagement du territoire .en troisième volet, qui à mon avis est essentielle aussi si on veut travailler à la cohésion à l'échelle de nos grands territoires. Sur le numérique, je voudrais expliquer qu'il n'y a pas que la séance à laquelle Monsieur Djanarthany a assisté qui est produite par nos services et les associations partenaires. On peut peut-être expliquer aussi ce que l'on fait en matière de logement.

S.VAN WAERBEKE :

4 choses me viennent en complément des questions qui ont été posées et des débats que l'on a : je vais revenir sur l'histoire des charges à la Rénovation. Comme l'expliquait Monsieur le Maire il y a une ambition de raccorder cet ensemble d'habitations à la géothermie mais aussi, depuis le début du mandat, on participe à la CUS (convention d'utilité sociale). C'est Grand Paris Sud qui vient contrôler ce que font les bailleurs et nous avons à cette occasion l'opportunité de remonter un certain nombre de dysfonctionnements. Nous avons l'ambition, dans le cadre de la CUS, de faire en sorte que la Rénovation soit réhabilitée. C'est quelque chose vers lequel on tend et si on arrive à faire en sorte que cet ensemble d'habitations soit rénové, en plus de la géothermie, les rénovations qu'il pourrait y avoir viendraient abonder à une isolation qui permettrait aussi de réduire le coût des charges.

Deuxième chose : vous parliez tout à l'heure des publics fragiles qu'il faut prioriser. Dans notre ADN, à Ris-Orangis, d'une façon très naturelle sur le logement on s'occupe des personnes qui viennent à nous ou que l'on identifie et à un moment on travaille autour de ces publics du mieux que l'on peut mais naturellement les publics sur lesquels on travaille beaucoup sont les familles monoparentales. Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a aussi les couples, mariés ou pas, qui sont encore hébergés chez leurs parents car on est en flux tendu. Nous avons beaucoup de ces publics dans les attributions de logements sur lesquelles on travaille.

Ensuite sur le numérique je l'ai rappelé tout à l'heure, suite à l'analyse des besoins sociaux nous avons identifié les besoins des familles et l'illectronisme. Nous avons déjà commencé à avoir un partenariat avec Parcours solidaire qui est au PAD et on a continué cette dynamique puisque maintenant on travaille avec Emmaüs Connect. Ces deux associations travaillent en direct sur des projets concernant le numérique pour pouvoir apprendre ou réapprendre aux personnes à utiliser tous ces outils, sur tous les champs de la vie au quotidien, à tous les âges. Au début on avait d'ailleurs un peu une idée reçue en pensant que c'étaient surtout les personnes âgées qui étaient touchées or il se trouve que non, moi-même demain j'aurai peut-être du mal à utiliser mon compte Ameli parce que je ne l'ai pas utilisé depuis longtemps et je serai victime d'illectronisme assez rapidement. Ces associations accompagnent tous les publics de tous les âges sur tous les champs autour du numérique.

Une dernière chose qui fait écho à l'actualité du conseil municipal : j'évoquais tout à l'heure la TFPB, je souhaite rappeler que dans le cadre de la TFPB l'association la mieux subventionnée est l'USRO.

S.RAFFALLI :

Peut-on passer au développement économique ? On a beaucoup abordé tout à l'heure l'insertion professionnelle, la formation, l'emploi, pas de difficulté si on passe au développement économique ?

A.MALLET :

Concernant le développement économique et les commerces, notre service déploie un ensemble d'actions pour dynamiser le tissu économique local, soutenir les entreprises et valoriser les commerçants. Je vais vous faire une présentation du service et des missions menées : s'entourer de partenaires et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement dans les projets d'entreprise (création, implantation, développement), concevoir et animer

des projets économiques pour dynamiser et favoriser l'essor de la ville, accompagner les entrepreneurs à leur développement sur le territoire, impulser une dynamique d'implantation des acteurs économiques, soutenir toutes les activités créatrices d'emploi, favoriser l'artisanat et l'implantation de commerces de proximité. La maîtrise des enjeux de développement économique et d'attractivité commerciale de proximité : favoriser l'émergence et le suivi des projets territoriaux, développer et gérer les partenariats stratégiques pour le développement commercial du territoire, coordonner et animer le réseau des acteurs locaux, promouvoir le territoire, accompagner les TPE/PME à leur implantation. Concernant le commerce, la mise en place de plans d'action stratégiques en faveur du développement du commerce de la ville : développer l'offre commerciale, travailler sur la complémentarité des commerçants et artisans en les mobilisant et en les valorisant, développer l'activité commerciale et artisanale de la ville en proposant une meilleure offre commerciale aux habitants et la pérenniser, favoriser la dynamique avec les Chambres consulaires, l'agglomération et les acteurs économiques du territoire. Création et développement entrepreneurial : l'accompagnement à la création d'entreprise, l'entrepreneur est encadré et conseillé tout au long de la mise en place de son projet (préparation, financement, création de l'entreprise, lancement, développement, suivi et accompagnement au développement). Différents événements sont organisés tout au long de l'année : les cafés des entrepreneurs (environ 9 à 10 par an), la conférence sur l'égalité hommes-femmes dans l'entrepreneuriat (une par an), le speed meeting business (une fois par an, c'est d'ailleurs demain au lycée Pierre-Mendès-France avec plus de 100 entreprises inscrites), une action RSE pour les PME et diverses animations commerciales (environ 4 par an sont organisées : le calendrier de l'Avent des commerçants, Noël avec le concours des vitrines, la chasse aux œufs, la balade culinaire). Nous sommes accompagnés de différents partenaires : l'agglomération Grand Paris Sud, la CCI, la CMA, Essonne développement, des réseaux de financement et de création d'entreprise comme France active, France Initiative, l'ADIE et les services de la ville. Le budget pour le développement et le commerce pour l'année 2025 s'élève au total à 5 440 €.

Le budget du marché municipal : le service municipal Ris emploi, situé dans les locaux de l'annexe de la mairie, a pour mission l'accompagnement des habitants et le marché municipal est géré à cet endroit par l'équipe. La ville est chargée de la gestion et de l'organisation du marché d'approvisionnement en régie depuis le 1^{er} janvier 2018. La gestion du marché municipal est assurée par le service Ris emploi en lien avec le placier du marché et les services techniques. Les commissions sont organisées mensuellement en ma présence avec les représentants du marché (les commerçants), les services municipaux, la police municipale. La commission examine les demandes d'emplacements, les travaux à effectuer, les infractions au règlement intérieur, les animations à venir et les affaires courantes. Afin de favoriser l'attractivité du marché, les animations sont organisées tout au long de l'année grâce à un budget dédié et sont réalisées par un partenaire. Il y a l'animation de Pâques, Fête des mères, Bonjour les nouveaux, Noël et la Saint-Valentin. Une collaboration est mise en place avec l'association l'Atelier rissois pour la confection des lots des animations. Le budget des animations s'élève à 35 000 € pour l'année 2025. Les droits de place collectés auprès des commerçants abonnées et casuels constituent les recettes du marché municipal pour un montant de 301 104 € en 2024 et de 314 790 € en 2024.

S.RAFFALLI :

Cela suscite-t-il des interrogations, des prises de parole ? Pas de demande particulière ?

C.TISSERAND :

Nous avons une demande pour le marché du Bas de Ris, y aurait-il par la suite quelque chose en ce sens ?

S.RAFFALLI :

On rêve tous de régénérer le marché qui existait autrefois, rue Nelson-Mandela, devant l'école qui ne s'appelait pas encore l'école Jacques-Derrida, rue de Seine. J'ai interrogé des

spécialistes de la question, jusqu'à aller sur place proposer différents emplacements, etc., mais cela n'a pas pris. Je n'imagine pas que l'on puisse produire un effort strictement municipal pour créer ce type de service, je pense que l'on n'est pas équipé pour, je pense que cela serait au-delà de nos capacités techniques, professionnelles et budgétaires, même si cela doit rester un objectif sous d'autres formes. En effet on peut imaginer quelque chose de plus modeste, très modeste.

G.MELIN :

Cela avait été essayé place Daudet à une époque, avant les travaux, de refaire ce que j'ai connu moi aussi, mais un marché c'est compliqué à faire fonctionner. Celui-ci fonctionne très bien et modifier quelque chose, savoir comment fonctionne une clientèle et l'achalandage d'un marché, je pense que cela n'est pas si simple. Beaucoup nous l'envient, même si c'est compliqué pour l'instant avec les travaux, beaucoup de communes nous envient d'avoir ce potentiel.

S.RAFFALLI :

Il est vrai qu'il y a sans doute une perte de chance car une partie du Bas de la ville organise une fuite vers le marché de Draveil. L'un des objectifs que l'on devrait se fixer c'est de nous permettre d'avoir un cœur de ville – on y faisait référence tout à l'heure avec tous les travaux qui sont en cours – permettant de recapter tous les habitants de notre ville et au-delà d'ailleurs. Le marché aujourd'hui est attractif pour les personnes qui habitent Bondoufle, Grigny, les villes alentour. Beaucoup de personnes des villes alentour viennent régulièrement et sont des clients fidèles de notre marché. Je pense qu'avec l'ensemble des investissements qui arrivent sur ce périmètre très circonscrit au Plateau avec la nouvelle galerie marchande, la synergie avec le marché devrait fonctionner. Idéalement il faudrait que l'ensemble des habitants de la ville se réunisse dans cette centralité quel que soit le quartier où ils habitent, c'est cela l'enjeu. Si on surjouait la différence entre le bas et le haut de la ville en installant à nouveau un marché sur le bas, on perdrait cet objectif. C'est plutôt cela la stratégie, c'est de conforter la centralité sur le Plateau avec nos deux équipements commerciaux que sont la future nouvelle galerie marchande et le marché couvert avec ses commerçants volants aussi. C'est une question mais c'est plutôt cela que l'on essaie de travailler. D'ailleurs j'insiste là-dessus : nous allons conforter l'offre de stationnement sur le Plateau après les travaux. Les chiffres ont été annoncés : 110 places en superstructure, une centaine de places en sous-sol et on va aussi proposer au budget 2026 le rachat des boxes sur le parking actuel du marché. Vous avez une quarantaine de boxes, 44 très exactement, que l'on pourrait racheter assez facilement, il faut le budget pour cela. Je pense qu'ils n'ont plus d'usage de garages, ils se sont transformés en autre chose, ce sont des lieux de stockage donc nous sommes totalement légitimes à reconquérir ces espaces pour conforter la commercialité de notre pôle commercial du Plateau. On aurait donc autant de places de stationnement de plus pour fluidifier le secteur les jours de marché, le mercredi et le samedi.

Y-a-t-il d'autres questions sur le commerce, le développement économique ? Cela a bien été expliqué, on agit en concertation avec les consulaires, avec l'agglomération. Je rappelle les principaux dossiers de développement économique : le port sur les berges de Seine qui fait l'objet d'une négociation avec la ville de Grigny car il y a quelques inquiétudes à Grigny sur la circulation que cela pourrait provoquer sur l'axe qui mène au rond-point de Mac Donald's. Il faut que l'on voie avec l'opérateur qu'il nous garantisse un flux de camions qui soit acceptable et qui ne soit pas embolissant pour la Nationale 7. Il y a également la question du travail que l'on effectue avec les services de l'État pour Lu et sa réindustrialisation et le projet alternatif du Paris Saint-Germain où le conseil que je vous donne est de ne surtout pas se laisser parasiter par la presse ou plutôt des journaux de second rang qui diffusent des fausses nouvelles où on assène une vérité. Pour rester très calme on est encore en compétition territoriale, elle est rude mais il faut croire en nos chances compte tenu de la qualité de l'offre que nous proposons à ce grand club de football pour installer son stade et créer le village du Paris Saint-Germain. Je pense que le site de l'hippodrome et de l'ex-usine Lu-Danone sont des fonciers extrêmement rares, rarissimes, presque uniques à l'échelle

franciliennes car ils peuvent sécuriser tout investissement alors que les sites des territoires concurrents ont des fragilités intrinsèques visibles, de plus en plus visibles. Continuons à construire cette évidence, j'espère que l'on arrivera à convaincre les décideurs du club à venir s'installer chez nous et surtout de bâtir une stratégie commune pour les développements dont ils n'ont pas encore totalement dévoilé le contenu. En effet, à l'heure où l'on se parle on ne sait pas précisément la programmation souhaitée par le Paris Saint-Germain, je crois même que des discussions internes continuent avec différentes variantes, différents scénarios, et c'est bien normal pour un projet de cette ampleur. Cela aura des retombées fiscales, en termes d'emploi, en termes d'image aussi, c'est un projet extrêmement puissant sur ces trois aspects, qui pourrait même fixer demain les limites de ce que l'on pourrait appeler le Grand Paris. Le stade pourrait être l'entrée de Paris, le totem que représenterait ce stade pourrait marquer l'entrée de Paris : vous êtes sur l'Autoroute A6, vous venez du sud de la France ou de l'Europe, en arrivant à Paris la première chose que vous verriez serait ce grand totem, ce grand espace de diffusion du sport et du football.

On termine sur la question du développement économique, pas d'autre question ? On peut céder la parole à Gilles Melin qui n'aura pas parlé dans l'ordre protocolaire puisqu'il est premier adjoint et aurait pu avoir cette préférence mais nous avons estimé qu'il serait cohérent de le mettre dans cet ordre. Il va nous parler d'environnement, d'urbanisme, d'écologie, d'aménagement du territoire, et ensuite ce sera Nouredine Siana qui se prépare sur les questions de propreté, notamment les incivilités, et on finira par Yvrose Jameau puis on pourra clore le débat sur le budget et passer au vote.

G.MELIN :

Fabrice Deraedt m'avait laissé la possibilité de parler à sa place mais on a déjà pas mal abordé l'histoire du sport et des activités. C'est important de penser qu'il y a de très bonnes relations avec l'USRO, qui se sont remises en route au cours des semaines et des mois passés, du travail qui est fait et qui construit avec l'ensemble des services. Fabrice tenait à remercier la compétence et la qualité du travail qui est fait au quotidien. Voilà pour la partie sport, je m'étais engagé à le soutenir dans son action qui est loin d'être une mince affaire car nos sportifs ont parfois des exigences qui sont bien justifiées mais ce n'est pas un État dans l'État.

Pour revenir à ma contribution historique, je me permets de vous dire qu'au cours des exercices budgétaires précédents nous avons su concrétiser notre volonté farouche de maintenir contre vents et marées des axes de développement urbain harmonieux au profit de tous nos concitoyens. Ces résultats sont le fruit d'engagements antérieurs qui résultent eux aussi de réflexions et de choix stratégiques que l'on a su prendre depuis plusieurs mandats, traçant un sillon novateur dans le champ de la rénovation urbaine qui est absolument nécessaire pour la transition écologique qui est elle-même vitale. Lors des derniers exercices budgétaires de notre mandat atypique où rien ne fut ni ne sera facile, sans augmentation de la part des impôts communaux, nous aurons su continuer le plan de réfection des voiries communales, on les a citées tout à l'heure, celle de la Passerelle, du Vieux-Cèdre et seront requalifiées celles du Bel-Air et du Clos en profitant des travaux qui vont avoir lieu. Nous compléterons l'évolution des voiries liées au TZen par une amélioration esthétique la rue Pierre-Brossolette en entrée de ville ainsi que sur le Chemin de Montlhéry. Nous avons su mettre en chantier des procédures de qualification de notre territoire comme notre Atlas de la diversité ainsi que la connaissance unique de nos sols patrimoniaux ou anthropisés et ceci doit se poursuivre en 2025 puisque tout à l'heure nous mettrons en place les prémices du plan d'actions biodiversité avec un projet mare mais également, en fin d'année – Monsieur le Maire vous ne le savez peut-être pas – nous aurons la connaissance physico-chimique de tous les sols prélevés au cours de l'opération AMI ZAN et sol ZAN. C'est un chantier unique en France à cette échelle de précision, autant de valeurs qui seront, le moment venu, partagées avec l'ensemble de notre population et seront les supports d'animations pédagogiques pour nos écoliers, collégiens et lycéens, lors de manifestations diverses. S'il y a le français et les maths, il y a aussi les sciences pour que les enfants soient des acteurs complets de leur avenir. Nous avons su aussi rénover les groupes scolaires de la Ferme du Temple – je ne vais pas m'étendre trop sur le sujet – puisque ces opérations, qui seront

menées au cours du temps, viennent compléter tout ce panel du travail autour de l'énergie principalement et de la transition écologique. Nous avons su dynamiser notre première cour oasis au sein du groupe scolaire Orangis et concrétiser ainsi de contribuer à une évolution nécessaire des représentations et des mentalités qui doivent prévaloir au sein de nos écoles. Ainsi en va-t-il des projets structurants autour des potagers, des ateliers de compostage, des déchets alimentaires, de la plantation d'arbres diversifiés. Le projet 1 000 arbres est déjà dépassé mais nous continuerons cette action tout en favorisant l'action des citoyennes ici présentes et des citoyens actifs qui œuvrent pour donner un statut aux arbres urbains. Nous avons pu lancer la requalification du Parc de la Theuillerie qui est élaboré selon les principes de la démocratie participative, sera reprogrammé dans son intégralité lorsque notre nouveau PLU Habiter la terre aura levé les embêtements réglementaires. Pour l'heure l'ancien parking, redevenu une porte d'entrée qui vous invite à la découverte. Nous avons pu mener l'étude de la rue jardin qui aura pour mission, entre autres, de faire ce lien entre notre cœur de ville rénové avec ses jardins adjacents et les rives de Seine dont les deux éléments phare de renaturation des berges avec la réhabilitation du site de la piscine et de la Maison de la Seine seront mis en œuvre comme prévu cet été. Ce faisant, je pense qu'avec la Maison du Passeur, la médiathèque Raymond-Queneau, la halle Freyssinet rénovée, nous disposons, autour de l'écoquartier et du pôle gare, du potentiel de vie culturelle, sportive, conviviale et environnementale, d'un parc naturel urbain que beaucoup nous envient. Je veux à cet instant dire que la démarche participative s'exprime en plein puisque notre collaboration active constante, positive et franche avec des associations comme l'Attribut ou Provélo fut porteuse de financements conséquents, on en a dit deux mots tout à l'heure.

Voici les actions tangibles que nous conduisons avec de multiples partenaires nationaux voire internationaux, qui contribuent à faire de notre ville un territoire innovant. Il en revient une immense part à nos agents, à nos services, qui assurent au quotidien la veille, la maintenance, le suivi de tous ces dossiers imbriqués pour que Ris-Orangis réponde aux défis de notre temps. Le plan climat air énergie étant tout à la fois une matrice structurante et une grille d'analyse de tous nos projets et modes de fonctionnement pour faire de Ris-Orangis une ville labellisée.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup, c'est clair sur les arêtes politiques. Y-a-t-il une prise de parole après cette intervention de Gilles Melin ? Plusieurs rendez-vous vont avoir lieu au cours du semestre, auxquels tout le monde est évidemment invité. Nous vous ferons savoir les dates rapidement mais le calendrier se remplit de moments importants pour évoquer tous les sujets qui ont été présentés par Gilles.

N.SIANA :

Je vais parler des incivilités et de la propreté. Pour cela nous avons créé une brigade verte pour les incivilités et les dépôts sauvages. Cette brigade a été créée en 2023 et constituée de deux agents assermentés, un brigadier-chef principal et un agent de surveillance de la voie publique. Cette brigade est équipée d'un véhicule électrique. Ses missions sont de préserver et améliorer la qualité du cadre de vie, éliminer les coûts liés aux incivilités, préserver et protéger les espaces verts, favoriser la cohabitation dans les espaces publics. Les objectifs de cette brigade sont de protéger l'environnement naturel et urbain, garantir le bien vivre ensemble, mener des missions de prévention et de la surveillance, diminuer les coûts de nettoyage, renforcer la communication, l'information et la pédagogie, mettre en place un partenariat entre Grand Paris Sud Direction des services techniques et l'urbanisme, le centre technique et les bailleurs de la commune. Le rôle de cette brigade est aussi la protection des espaces verts, comme les jardins qui sont sur notre ville, et en échange avec les habitants. On les voit régulièrement avec leur véhicule, ils sont présents toute la journée pour échanger avec les habitants. Nous avons également fait une campagne de dératization sur le Plateau en partenariat avec Grand Paris Sud, Essonne habitat, les bailleurs sociaux et les comités de quartiers. C'est une méthode naturelle que l'on a mise en place, sans pesticides ni produits chimiques. C'est efficace. Avec les furets et les chiens nous avons fait

une démonstration sur le Plateau, mon collègue Siegfried était présent, avec les bailleurs sociaux et Grand Paris Sud et c'est très efficace. Nous allons bientôt être sur le Bas de la ville, plus précisément à la Réno. Nous avons été contactés par les Directeurs des écoles et nous allons aussi mettre en place cette action sur les écoles de la ville.

S.RAFFALLI :

C'est intéressant de savoir la perception que vous avez sur l'état de nos espaces publics, sur leur entretien, leur propreté. Il y a eu l'action menée sur la dératisation qui était très fortement demandée par un certain nombre d'habitants du Plateau, je crois que cela a été plutôt efficace mais il faut rester vigilant, il reste des dispositifs en place.

N.SIANA :

Je voudrais en profiter pour remercier les agents municipaux et notre police municipale qui font un travail remarquable. Ils sont aussi présents au marché le mercredi et le samedi.

E.COUTURIER :

Pour revenir aux dépôts sauvages, j'avais contacté Nouredine suite à un dépôt sauvage au 79, rue Pierre-Brossolette. Il avait fait intervenir la brigade très rapidement mais, ma belle-mère habitant au 79, un jour elle m'a demandé de descendre quelque chose aux encombrants mais pas dans le local des encombrants, plutôt dehors, à l'endroit où se trouvent les poubelles. Essonne habitat a dit qu'il ne fallait plus mettre les encombrants dans le local qui se trouve à la cave car maintenant ils ne peuvent plus déposer les encombrants le long de la rue Pierre-Brossolette où maintenant il y a quelques places de parking. On a dit aux gens de déposer à côté des poubelles mais d'autres personnes viennent déposer d'autres choses (matelas, lits, caddies, bouteilles) donc ne faudrait-il pas demander à Essonne habitat de continuer à ce que les gens déposent et ils les sortent quand il y a les encombrants.

N.SIANA :

Par rapports aux encombrants, chaque premier jeudi du mois on peut les déposer et les services de Grand Paris Sud passent et ramassent. On a aussi une déchetterie à côté, il faut demander une carte à la municipalité, c'est gratuit. Quelquefois certaines personnes ne veulent pas aller la chercher.

E.COUTURIER :

Ce sont les gens qui habitent là. Il y a pas mal de personnes âgées, s'ils ont un petit meuble ils le descendent à la cave, c'était assez facile, il y a un petit local propre, d'accès facile, or maintenant il faut qu'ils les mettent dehors. J'habite au 30, on a un local pour mettre les encombrants, une fois par mois ils passent, le gardien les sort et les met dehors, ce n'est pas longtemps. Par contre si tous les jours les gens de l'immeuble ont des choses à mettre, après les gens passent avec leur voiture, ils se disent qu'on peut mettre des trucs et ils reviennent. Comme je vais pratiquement tous les jours à cet endroit, ce sont régulièrement des choses qui ne sont sûrement pas des habitants du 79.

S.RAFFALLI :

Plusieurs choses sont évoquées : d'abord le service rendu qui est triple, les encombrants à la demande (il y a un numéro où on peut solliciter un ramassage d'encombrants) ; il y a la régularité du service de ramassage les premiers jeudis du mois et vous avez la déchetterie. La sensibilisation des locataires d'Essonne habitat peut être renforcée, je suis d'accord avec vous, c'est peut-être ce qu'il faut transmettre aux bailleurs et pas seulement à Essonne habitat. Il faut leur rappeler notre système de fonctionnement, qui a beaucoup évolué ces dernières années donc tout le monde n'est peut-être pas au fait de la manière dont est organisé l'enlèvement des ordures ménagères. C'est peut-être aussi une action de

sensibilisation des locataires qui pourrait être menée conjointement avec l'agglo, la ville et le bailleur par une communication classique d'information. Je pense que cela serait utile.

E.COUTURIER :

Oui je pense que c'est cela qu'il faut faire. À chaque fois je vois ces dépôts, ce n'est pas possible.

S.RAFFALLI :

Oui et ça dégrade l'espace public, c'est dommage que l'on ne puisse pas faire autrement alors que l'on a tous les services nécessaires pour que cela disparaisse de l'espace public. Nous avons des rendez-vous réguliers animés par Siegfried van Waerbeke et une partie de la Direction d'Essonne habitat donc on le mettra à l'ordre du jour, nous ferons cette proposition.

E.COUTURIER :

Merci.

S.RAFFALLI :

On termine avec Yvrose Jameau sur la cause animale, qui n'est pas secondaire.

Y.JAMEAU :

Ma délégation, récemment créée à Ris-Orangis, se consacre à la cause animale et connaît une tension continue au sein des conseils municipaux à travers la France. L'objectif de cette nouvelle délégation, voulue par Monsieur le Maire, est de s'engager activement dans cette cause devenue essentielle pour les habitants de plus en plus nombreux à posséder un animal de compagnie ou à envisager d'en adopter un voire plusieurs. Mes responsabilités couvrent aussi bien les animaux domestiques (chiens, chats), animaux destinés à la consommation, que les animaux dits liminaires (pigeons, etc.) et les animaux sauvages, qu'ils soient en captivité ou en liberté. L'essor de cette délégation à l'échelle nationale témoigne d'une prise de conscience croissante de la part des citoyens concernant le bien-être animal. Cette délégation vise à gérer non seulement le bien-être des animaux mais aussi leur prise en charge au sein de notre commune. Ris-Orangis bénéficie d'associations majeures œuvrant pour la protection et l'accueil des animaux abandonnés tels que les chats, les chiens. Mon rôle consiste à renforcer les partenariats avec les associations, ainsi la municipalité s'engage pleinement dans une démarche de protection des droits et du bien-être des animaux présents sur son territoire.

La mission qui m'est confiée est particulièrement enrichissante par sa diversité, chaque nouvelle situation me pousse à rechercher des solutions innovantes, à me pencher sur les aspects juridiques, réglementaires et techniques. Cela nous engage à réfléchir collectivement à des solutions créatives et adaptées. Par exemple il s'agit de trouver des solutions pour les personnes âgées refusant l'hospitalisation en raison de l'absence de solution de garde pour leur animal ou encore pour répondre aux signalements d'animaux maltraités. Mon travail implique une collaboration étroite avec des associations locales et nationales, des agents de la police municipale, des bénévoles engagés.

S.RAFFALLI :

Cela appelle-t-il des observations ou peut-on cheminer vers le vote après une présentation très complète de l'ensemble de notre action puisque tous les champs ont été abordés ? On peut laisser à chacun des conseillers municipaux un temps d'expression. Y-a-t-il d'autres prises de parole souhaitées à cet instant, avant le vote ? On a repris la forme traditionnelle de présentation du budget, on l'avait abandonnée depuis 2-3 ans, on shuntait la présentation par délégation mais je trouve que c'est utile de le rappeler, même si certains conseillers

municipaux nous ont quittés, cela permet de désamorcer un certain nombre d'interrogations et d'expliquer du champ investi. C'est aussi une manière de rendre hommage à nos agents, cela a été fait à plusieurs reprises à chacune des interventions de les remercier pour les métiers qu'ils exercent au service des habitants et de la population de notre commune.

Peut-on passer au vote ?

S.DJANARTHANY :

Madame Jameau merci et bravo pour votre délégation. On se détache de plus en plus de la nature et je suis ravi qu'il y ait une délégation pour parvenir à sensibiliser les gens. Quand ils adoptent un animal ils ont des responsabilités et on l'oublie. Quand on a un animal à la maison, l'interaction qui se fait est quasiment exacte à celle des humains et il est malheureux d'arriver à abandonner ces êtres. Je vous félicite pour cette délégation.

S.RAFFALLI :

On aimerait créer un cimetière pour les animaux, les chiens, les chats. Je ne sais pas si on arrivera à le faire avant la fin du mandat mais c'est une idée qu'il faut laisser dans l'esprit de chacun pour qu'un jour cela puisse se réaliser.

S.DJANARTHANY :

Nous avons des poules à la maison. Elles sont merveilleuses. On leur parlait en français (elles sont multilingues avec le tamoul), elles comprenaient mais elles ne pouvaient pas s'exprimer, elles s'exprimaient différemment.

S.RAFFALLI :

Beaucoup de poules sont arrivées à Ris-Orangis, je vous donne l'information, à la Ferme de l'Aunette. Nos agriculteurs organisent un immense poulailler.

S.DJANARTHANY :

Cette interaction avec ces animaux, elles réclament l'amour qu'on peut leur rendre et en retour nous avons des œufs bio. Mon fils disait qu'elles avaient une toute petite cervelle, qu'elles ne pouvaient pas interagir avec nous mais au fur et à mesure des années, ils ont appris à connaître la sensibilité des animaux. Je voulais en parler.

S.RAFFALLI :

On finit par cette petite touche et on vote ? Voilà pour le budget primitif 2025. Qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour afin que l'on comptabilise bien les voix ? Merci pour ce débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 29 VOIX POUR

1 ABSTENTION

(S.Djanarthany)

ET 1 VOIX CONTRE

(C. Stillen)

(N'ont pas pris part au vote N. Fené en raison de son départ avant le vote,

S. Seridji, S.Yapo et L. Stillen en raison de leur absence)

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif 2025 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES			43 308 530,00 €
Chapitre	011	Charges à caractère général	10 102 432,00 €
Chapitre	012	Charges de personnel	26 868 214,00 €
Chapitre	014	Atténuations de produits	200 000,00 €
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	2 370 837,00 €
Chapitre	66	Charges financières	676 219,00 €
Chapitre	67	Charges spécifiques	15 000,00 €
Chapitre	68	Dotations aux provisions, dépréciations	100 000,00 €
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	2 249 919,00 €
Chapitre	042	Opérations d'ordres transfert entre sections	725 909,00 €

TOTAL RECETTES			43 308 530,00 €
Chapitre	013	Atténuation de charges	413 000,00 €
Chapitre	70	Produits des services, domaine, ventes	3 289 571,00 €
Chapitre	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	8 307 986,00 €
Chapitre	731	Fiscalité locale	22 333 511,00 €
Chapitre	74	Dotation et participations	8 139 008,00 €
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	336 214,00 €
Chapitre	76	Produits financiers	300,00 €
Chapitre	77	Produits spécifiques	50 500,00 €
Chapitre	78	Reprises sur amortissement, dépréciations	22 208,00 €
Chapitre	042	Opérations d'ordres transfert entre sections	416 232,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES			15 471 879,00 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	3 065 470,00 €
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles "hors opérations"	374 014,00 €
Chapitre	21	Immobilisations corporelles "hors opérations"	7 671 941,00 €
Chapitre	23	Immobilisations en cours "hors opérations"	210 000,00 €
Chapitre	27	Autres immobilisations financières	91 560,00 €
Chapitre	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	416 232,00 €
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	496 263,00 €
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	

Opérations d'équipements			
		Dont opérations :	-
		Réhabilitation stade Gagneux (Halle tennis couvert)	100 000,00 €
		Création de voies partagées	124 736,00 €
		Construction Maison de la Seine	11 000,00 €
		Construction nouveau CTM2	43 000,00 €
		Renaturation (Axe Seine)	207 000,00 €
Chapitre	23	Immobilisations en cours	
Opérations d'équipements			
		Dont opérations :	
		Création bâtiment pour le RAM2	200 000,00 €
		Renaturation (Axe Seine)	1 337 663,00 €
		Construction Maison de la Seine	1 123 000,00 €

TOTAL RECETTES			15 471 879,00 €
Chapitre	10	Dotations Fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 026 988,00 €
Chapitre	13	Subventions d'investissement (reçues)	4 868 208,00 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	5 468 168,00 €
Chapitre	024	Cessions immobilières	636 424,00 €
Chapitre	040	Amortissement des immobilisations	725 909,00 €
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	496 263,00 €
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement	2 249 919,00 €

ADOPTÉ le Budget Primitif 2025 et ses annexes.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

PRECISE qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. Vote des taux des contributions directes

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025, les communes doivent voter les taux des contributions directes (taxes foncières bâties et non bâties et taxe d'habitation pour les résidences secondaires) pour décider du produit nécessaire à l'équilibre de leurs budgets. À Ris-Orangis, depuis 2010, la municipalité a décidé de geler ses taux afin de ne pas pénaliser les contribuables rissois. Les taux sont donc restés inchangés.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, depuis 2023, plus aucun foyer ne paie cette taxe sur la résidence principale. Seules les résidences secondaires restent imposables à cette taxe.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale perçoivent respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Ainsi, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation.

Aussi, le taux qui sera voté par la Ville intègre l'ancien taux de la Ville (22,74%) cumulé au taux du Département (16,37%) soit un taux global de 39,11% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

À ce titre, du fait de cette réforme de la fiscalité directe locale, depuis 2020, les taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Par ailleurs les communes conservent la taxe d'habitation appliquée en 2022 (taux voté en 2019 et figé jusqu'en 2022) sur les résidences secondaires. Le taux de taxe d'habitation voté sur les résidences secondaires peut être modulé à la hausse ou à la baisse avec, toutefois, une liaison des taux (TFB).

Le montant prévisionnel des bases des impôts ménages est estimé en 2025 à 47 976 087 €. Les bases sont la somme des valeurs locatives de l'ensemble des biens bâtis et non bâtis. Pour obtenir le produit de chaque taxe attendue par la collectivité, on applique le taux voté à chacune des bases concernées (taxes foncières) sauf pour la taxe d'habitation sur les résidences principales dont les taux sont désormais gelés.

Pour mémoire, nous avons mis en place en 2024 la majoration de 60% de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

En effet, face aux tensions persistantes du marché locatif sur notre territoire, il est nécessaire d'inciter les propriétaires à mettre sur le marché des locaux d'habitation peu ou pas utilisés. À cette fin, le recours à une hausse de la majoration de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale permet de remettre sur le marché locatif ces biens.

La revalorisation des bases prend en compte deux éléments. D'une part, l'actualisation des valeurs locatives votée par le Parlement pour l'année 2025 qui est de + 1,68%, d'autre part la variation physique des bases pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour information, la variation physique prend en compte les modifications apportées par les propriétaires sur leurs biens (agrandissement, modifications etc...) ainsi que les constructions nouvelles qui viennent créer des bases nouvelles. On retrouve par exemple les différentes livraisons des différents projets privés (maisons individuelles, petits collectifs etc...).

Concernant les taux des taxes locales, il est proposé de les maintenir inchangés pour la quinzième année consécutive.

Au vu des taux qui seront votés, le produit de ces trois taxes sera de 18,45M € (hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de taxe d'habitation).

Les taxes directes (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 67% du produit des taxes et impôts et 48% des recettes réelles de fonctionnement

Libellés	Bases 2024	Bases prévisionnelles 2025	Variation de bases (N-1)	Taux N-1	Taux appliqués par décision du CM	Variation de taux (N-1)	Produit N-1	Produit voté par le CM	Variation du produit (N-1)
Taxe d'Habitation TH résidents	2 269 728	2 337 493	3,12%	18,33%	18,33%	0,0%	416 490	428 446	3,12%
Taxe Foncière Bâties TFB	43 670 062	45 403 973	3,94%	39,11%	39,11%	0,0%	17 200 367	17 757 494	3,24%
Taxe Foncière Non Bâties TFBN	227 557	234 711	3,13%	112,59%	112,59%	0,0%	256 500	264 260	2,99%
Coefficients correcteurs							1 554 559	1 901 230	22,29%
Majoration TH								152 779	
TOTAL	46 473 677	47 976 087	3,23%				17 672 647	20 534 211	16,53%

Le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières au vu des bases notifiées est le suivant :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,33%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,11 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,59 %

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

On essaie d'aller vite car tous les sujets ont été évoqués. Concernant le vote des taux de contribution directe, on a expliqué la stabilité de nos taux municipaux à la fois pour la taxe d'habitation et la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties : 18,33 % pour la taxe d'habitation, 39,11 % pour la taxe foncière des propriétés bâties et 112,59 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité du conseil sur les taux d'imposition ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

PRECISE que pour l'année 2025, sont donc appliqués les taux des taxes directes de la manière suivante :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39,11 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	112,59 %

5. Imputation en investissement de biens meubles inférieurs à 500 € TTC

L'État a publié, le 26 février 2002, une circulaire interministérielle n°NOR/INT/B/02/00059/C concernant la possibilité d'inscrire en section d'investissement les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros toutes taxes comprises.

Cette circulaire permet à la ville de compléter cette nomenclature par une délibération annuelle.

Elle concerne en particulier les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros toutes taxes comprises qui, selon leur caractère de durabilité, de premier achat, d'amélioration du patrimoine (et selon les inscriptions budgétaires de l'exercice) peuvent être inscrits en section d'investissement.

L'enjeu de l'inscription en section d'investissement est de permettre la récupération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par le biais du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en contrepartie d'un financement d'une dotation aux amortissements en section fonctionnement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'inscription de biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros toutes taxes comprises en section d'investissement.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

C'est la délibération habituelle, vous avez la liste de tous les biens dans la délibération 5. J'imagine qu'il n'y a pas de difficulté ? Unanimité du conseil ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'adopter la liste figurant en annexe correspondant aux biens meubles ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire permettant à l'ordonnateur d'inscrire, s'il le souhaite, en section d'investissement les biens meubles référencés.

6. Budget Primitif 2025- Ville- Vote des Subventions

La Commune, a décidé de maintenir le soutien apporté aux bénévoles des associations locales. Il s'agit d'une des principales priorités au vu des subventions envisagées.

L'enveloppe pour les associations et les activités éducatives est de 1 651 534 € (CCAS compris).

Il est proposé au Conseil municipal de répartir cette enveloppe auprès des différentes associations énumérées ci-dessous étant rappelé que l'obtention de subventions de la part de la Commune résulte d'une demande de subvention via un dépôt de dossier. Par ce dossier, sont ainsi précisés les activités de l'association et les projets envisagés. Le versement de subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent.

Considérant qu'il est de l'intérêt communal de la Ville de Ris-Orangis, d'assister financièrement les associations à but non lucratif exerçant leurs activités sur le territoire communal, il est proposé au Conseil municipal de verser les sommes suivantes au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations au titre de subventions pour l'année 2025, quel que soit leur domaine d'activités.

Les dépenses seront imputées aux comptes natures 65748 et 657363 (CCAS) du budget de l'exercice 2025.

• Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748 :	50 000 euros
• Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) :	50 000 euros

• Fonction 0 – Rubrique 030 - article 65748 :	604 400 euros
--	----------------------

<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>44 850 euros</u>
--	----------------------------

• AFNORA :	750 euros
• D.P.M. :	3 000 euros
• Anciens Combattants Harkis :	750 euros
• UNC - Union National des Combattants :	1 000 euros
• RRPC – Refuge Rissois de Protection des Chats :	2 500 euros
• ARPA – Association Rissoise de Protection des Animaux :	15 000 euros
• Rail 91 :	750 euros
• Rail 91 : projet	500 euros
• Amicale Philatélique Rissoise :	1 300 euros
• Association Rissoise d'Aquariophilie :	1 300 euros
• SPA Chamarande :	500 euros
• CEDER :	6 000 euros
• Renaissance et Culture :	500 euros
• Citoyens Agités :	3 500 euros
• L'attribut :	7 500 euros

<u>'Subventions U.S.R.O.'</u>	<u>512 200 euros</u>
--------------------------------------	-----------------------------

• U.S.R.O subvention exercice :	506 200 euros
• U.S.R.O Maison du sport santé et bien-être	6 000 euros

<u>'Autres subventions sportives'</u>	<u>45 850 euros</u>
--	----------------------------

• Bretteur d'Orangis	300 euros
• Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	400 euros
• Association pêche et pisciculture (AAPPMA) :	300 euros
• Rando Ris :	400 euros
• Sport dans la ville :	40 000 euros
• UNSS CES A. Camus :	1 900 euros
• UNSS CES J. Lurçat :	1 745 euros
• UNSS CES J. Lurçat : projet	155 euros
• 1,2,3 Zumba :	650 euros

<u>'Subventions associations locales' :</u>	<u>1 500 euros</u>
• Solidarité Échanges Internationaux :	1 500 euros

• Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748 :	132 610 euros
<u>Subventions associations scolaires'</u>	<u>132 050 euros</u>
• Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
• Villes des musiques du monde :	82 000 euros
• Association TEMPO	16 000 euros
• Vous, Nous et LPMF avançons ensemble	1 000 euros
• FSE Jean Lurçat	200 euros
• Collège A. Camus - voyage scolaire en Espagne Séville	7 500 euros
• Collège J. Lurçat - voyage scolaire en Espagne à Grande	7 050 euros
• Collège J. Lurçat – voyage scolaire dans la Baie de Somme	4 300 euros
• Association des Parents d'élèves des Fauvettes de Ris-Orangis (APFRO)	500 euros
• Association des Parents d'élèves Adrien Guerton (APAG)	500 euros
<u>Coopérative des écoles classes de découvertes :</u>	<u>560 euros</u>
• Ordener Élémentaire :	80 euros
• Orangis Élémentaire :	80 euros
• Boulesteix Élémentaire :	80 euros
• Guerton Élémentaire	80 euros
• Ferme du Temple Élémentaire :	80 euros
• Moulin à vent Élémentaire :	80 euros
• Ecole Derrida :	80 euros

<u>'Subventions action culturelle'</u>	<u>2 600 euros</u>
• Révélation Child :	600 euros
• Larue et Compagnie :	2 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>22 950 euros</u>
• Union Musicale de Ris-Orangis :	8 950 euros
• Bonne Heure des Arts :	7 000 euros
• Couleurs Jazz :	800 euros
• Ris N'Rythm :	1 500 euros
• Ambiance Stimulation Artistique :	2 000 euros
• Scouts et guides de France :	1 500 euros
• AFKRO – Association Franco Kabyle de Ris Orangis :	800 euros
• La Ruche de Ris :	400 euros

• Fonction 3 - Rubrique 316 - article 65748 :	4 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>4 000 euros</u>
• Actes en Théâtre :	1 500 euros
• Nessemoh :	500 euros
• MJC Espace Simone Signoret :	2 000 euros

• Fonction 3 - Rubrique 348 - article 65748 :	5 000 euros
<u>Subventions associations locales'</u>	<u>5 000 euros</u>
• Dans le sens de Barge :	5 000 euros
• Fonction 3 - Rubrique 39 - article 65748 :	200 euros
<u>'Subventions associations de protection civile'</u>	<u>200 euros</u>
• ADPC 91 Association Départementale de protection civile de l'Essonne :	200 euros
• Fonction 4 – Rubrique 412 - article 65748 :	4 300 euros
<u>'Subventions d'entraide'</u>	<u>4 300 euros</u>
• Péren et Antéa :	2 000 euros
• Ligue contre le cancer :	2 300 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363 :	615 869 euros
• Subventions C.C.A.S. :	615 869 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748 :	31 500 euros
<u>'Subvention d'intégration'</u>	<u>10 000 euros</u>
• Génération Femmes rissoises :	10 000 euros
<u>'Subvention vie des quartiers'</u>	<u>21 500 euros</u>
• AMVERO :	1 500 euros
• AMVERO : projet	20 000 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 424 - article 65748 :	500 euros
<u>'Subvention association d'entraide :</u>	<u>500 euros</u>
• Parcours solidaire	500 euros
• Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748 :	1 600 euros
<u>'Subvention association d'entraide'</u>	<u>1 600 euros</u>
• Association des locataires HLM de Ris-Orangis :	1 600 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748 :	1 850 euros
<u>'Subventions associations d'entraide'</u>	<u>1 850 euros</u>
• Échanges et Loisirs :	1 000 euros
• Échanges et Loisirs : projet	850 euros
• Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748 :	8 000 euros
<u>'Cadre de vie et environnement'</u>	<u>8 000 euros</u>
• AJFRO Association Jardins Familiaux de Ris-Orangis :	8 000 euros

• Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748 :	55 000 euros
<u>'Subventions association d'insertion professionnelle par la couture'</u>	<u>55 000 euros</u>
• L'Atelier Rissois :	55 000 euros

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

J'ai l'obligation de passer ce vote par fonction.

- Sur la fonction 0 Rubrique 020, c'est l'ACPC, l'association du personnel communal, 50 000 €. Pas de difficulté ?

Je vais aller vite donc vous m'arrêtez si des subventions vous posent problème. L'administration a bien noté les incompatibilités de vote.

- Sur la fonction 0 Rubrique 030, il y a toute une série d'associations avec des objets divers. Y-a-t-il des votes contre ou des abstentions sur certaines d'entre elles ? Une abstention de M. Stillen sur l'ensemble de la fonction ? Dedans on a la subvention à l'USRO, etc.
- Sur la fonction 2 Rubrique 201, c'est essentiellement notre action en matière d'éducation. Pas de difficulté ? Unanimité.
- Fonction 3 Rubrique 311, beaucoup de partenaires des activités éducatives. Pas de difficulté ? Unanimité.
- Fonction 3 Rubrique 316, pour Actes en Théâtre, Nessemoh, MJC Espace Simone-Signoret. Pas de difficulté ?
- Fonction 3 Rubrique 348. Pas de difficulté ? Unanimité.
- Fonction 3 Rubrique 39, la protection civile. Pas de difficulté ?
- Fonction 4 Rubrique 412 pour Péren et Antéa et la Ligue contre le cancer ?
- Le CCAS avec la fonction 4 sous rubrique 4212. Pas de difficulté même si M. Djanarthany souhaiterait que cela augmente ? Il n'y a pas d'aide qui ne soit pas attribuée, aucun refus d'aide. Il y a le fonctionnement du CCAS et toutes les décisions sont quasiment prises à l'unanimité au sein du CCAS.
- Fonction 4 sous rubrique 4212, l'AMVERO et Génération femmes rissoises. Pas de difficulté ?
- Fonction 4 sous-rubrique 424, l'association Parcours solidaire ?
- Fonction 4 rubrique 428, l'association des locataires HLM. Pas de difficulté ?
- Fonction 4 sous rubrique 4238, Échanges et loisirs avec deux subventions : l'une en fonctionnement modique de 1 000 € et un projet à 850 € qui fait beaucoup, c'est l'une des associations les plus actives auprès de nos retraités avec une toute petite subvention.
- Fonction 5 rubrique 511, les Jardins familiaux avec une subvention récurrente, la même depuis toujours, 8 000 €. Pas de difficulté ?
- Fonction 6 sous fonction 61, l'Atelier rissois, 55 000 €.

Nous avons épuisé les subventions aux associations. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 0 – Rubrique 030 - article 65748

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR

ET 1 ABSTENTION

(C. Stillen)

Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 3 – Rubrique 311 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 3 – Rubrique 316 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 3 - Rubrique 348 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 3 – Rubrique 39 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 4 – Rubrique 412 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 4 – Sous rubrique 424 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'accorder conformément aux sommes inscrites au budget primitif 2025 de la ville, en section de fonctionnement, les subventions aux associations et organismes suivants :

PRECISE que le vote s'est effectué par fonction, rubrique et articles.

Les votes sont précisés ci-dessous :

• Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748 :	50 000 euros
• Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) :	50 000 euros

• Fonction 0 – Rubrique 030 - article 65748 :	604 400 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>44 850 euros</u>
• AFNORA :	750 euros
• D.P.M. :	3 000 euros
• Anciens Combattants Harkis :	750 euros
• UNC - Union National des Combattants :	1 000 euros
• RRPC – Refuge Rissois de Protection des Chats :	2 500 euros

• ARPA – Association Rissoise de Protection des Animaux :	15 000 euros
• Rail 91 :	750 euros
• Rail 91 : projet	500 euros
• Amicale Philatélique Rissoise :	1 300 euros
• Association Rissoise d'Aquariophilie :	1 300 euros
• SPA Chamarande :	500 euros
• CEDER :	6 000 euros
• Renaissance et Culture :	500 euros
• Citoyens Agités :	3 500 euros
• L'attribut :	7 500 euros

<u>'Subventions U.S.R.O.'</u>	<u>512 200 euros</u>
• U.S.R.O subvention exercice :	506 200 euros
• U.S.R.O Maison du sport santé et bien-être	6 000 euros
<u>'Autres subventions sportives'</u>	<u>45 850 euros</u>
• Bretteur d'Orangis	300 euros
• Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	400 euros
• Association pêche et pisciculture (AAPPMA) :	300 euros
• Rando Ris :	400 euros
• Sport dans la ville :	40 000 euros
• UNSS CES A. Camus :	1 900 euros
• UNSS CES J. Lurçat :	1 745 euros
• UNSS CES J. Lurçat : projet	155 euros
• 1,2,3 Zumba :	650 euros
<u>'Subventions associations locales' :</u>	<u>1 500 euros</u>
• Solidarité Échanges Internationaux :	1 500 euros

• Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748 :	132 610 euros
<u>Subventions associations scolaires'</u>	<u>132 050 euros</u>
• Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
• Villes des musiques du monde :	82 000 euros
• Association TEMPO	16 000 euros
• Vous, Nous et LPMF avançons ensemble	1 000 euros
• FSE Jean Lurçat	200 euros

• Collège A. Camus - voyage scolaire en Espagne Séville	7 500 euros
• Collège J. Lurçat - voyage scolaire en Espagne à Grande	7 050 euros
• Collège J. Lurçat – voyage scolaire dans la Baie de Somme	4 300 euros
• Association des Parents d'élèves des Fauvettes de Ris-Orangis (APFRO)	500 euros
• Association des Parents d'élèves Adrien Guerton (APAG)	500 euros
<u>Coopérative des écoles classes de découvertes :</u>	<u>560 euros</u>
• Ordener Élémentaire :	80 euros
• Orangis Élémentaire :	80 euros
• Boulesteix Élémentaire :	80 euros
• Guerton Élémentaire	80 euros
• Ferme du Temple Élémentaire :	80 euros
• Moulin à vent Élémentaire :	80 euros
• Ecole Derrida :	80 euros

<u>'Subventions action culturelle'</u>	<u>2 600 euros</u>
• Révélation Child :	600 euros
• Larue et Compagnie :	2 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>22 950 euros</u>
• Union Musicale de Ris-Orangis :	8 950 euros
• Bonne Heure des Arts :	7 000 euros
• Couleurs Jazz :	800 euros
• Ris N'Rythm :	1 500 euros
• Ambiance Stimulation Artistique :	2 000 euros
• Scouts et guides de France :	1 500 euros
• AFKRO – Association Franco Kabyle de Ris Orangis :	800 euros
• La Ruche de Ris :	400 euros

• Fonction 3 - Rubrique 316 - article 65748 :	4 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>4 000 euros</u>
• Actes en Théâtre :	1 500 euros
• Nessemoh :	500 euros
• MJC Espace Simone Signoret :	2 000 euros

• Fonction 3 - Rubrique 348 - article 65748 :	5 000 euros
<u>Subventions associations locales'</u>	<u>5 000 euros</u>
• Dans le sens de Barge :	5 000 euros

• Fonction 3 - Rubrique 39 - article 65748 :	200 euros
<u>'Subventions associations de protection civile'</u>	<u>200 euros</u>
• ADPC 91 Association Départementale de protection civile de l'Essonne :	200 euros
• Fonction 4 – Rubrique 412 - article 65748 :	4 300 euros
<u>'Subventions d'entraide'</u>	<u>4 300 euros</u>
• Péren et Antéa :	2 000 euros
• Ligue contre le cancer :	2 300 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363 :	615 869 euros
• Subventions C.C.A.S. :	615 869 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748 :	31 500 euros
<u>'Subvention d'intégration'</u>	<u>10 000 euros</u>
• Génération Femmes rissoises :	10 000 euros
<u>'Subvention vie des quartiers'</u>	<u>21 500 euros</u>
• AMVERO :	1 500 euros
• AMVERO : projet	20 000 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 424 - article 65748 :	500 euros
<u>'Subvention association d'entraide :</u>	<u>500 euros</u>
• Parcours solidaire	500 euros
• Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748 :	1 600 euros
<u>'Subvention association d'entraide'</u>	<u>1 600 euros</u>
• Association des locataires HLM de Ris-Orangis :	1 600 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748 :	1 850 euros
<u>'Subventions associations d'entraide'</u>	<u>1 850 euros</u>
• Échanges et Loisirs :	1 000 euros
• Échanges et Loisirs : projet	850 euros

• Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748 :	8 000 euros
<u>'Cadre de vie et environnement'</u>	<u>8 000 euros</u>
• AJFRO Association Jardins Familiaux de Ris-Orangis :	8 000 euros
• Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748 :	55 000 euros
<u>'Subventions association d'insertion professionnelle par la couture'</u>	<u>55 000 euros</u>
• L'Atelier Rissois :	55 000 euros

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre toutes formalités, signer tous documents en vue de l'octroi des subventions.

7. Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

À la suite de la crise financière qui a révélé les risques financiers auxquels étaient confrontées certaines collectivités territoriales du fait de la souscription des emprunts, une circulaire du Ministère de l'intérieur et du Budget en date du 25 juin 2010 a notamment préconisé qu'il soit rendu compte annuellement auprès du Conseil municipal des emprunts souscrits, au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal au Maire.

Afin de rendre compte à l'assemblée délibérante de la politique conduite dans le cadre de la délégation de compétence, il est présenté un bilan détaillé de son action passée et l'évolution envisagée dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le Conseil municipal.

1. Bilan de l'année écoulée

Durant l'exercice 2024, dans le cadre du budget, a été souscrit après mise en concurrence, quatre prêts à hauteur de 4 500 000 € (quatre millions cinq cent mille euros) auprès de la Banque Postale et de la Banque des Territoires (CDC) qui ont fait les meilleures offres. Les caractéristiques techniques de ces conventions sont les suivantes :

❖ **Convention auprès de la Banque Postale :**

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1 A ;
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/01/2045 ;
- Type de prêt : Prêt classique ;

Tranche obligatoire sur index Euribor préfixé jusqu'au 01/01/2045 :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € ;

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 11/12/2024 et le 27/12/2024 avec versement automatique le 27/12/2024.

Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement :

- 1 seul versement pour le montant total de la tranche ;
Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS ;
- Taux d'intérêt Annuel : à chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit : Index EURIBOR 12 mois, assorti d'une marge de + 1,05% ;
- Date de constatation : EURIBOR 12 mois : index publié 2 jours ouvrés TARGET avant chaque date de début de période d'intérêts ;
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours ;
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle ;
- Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1er du mois ;
- Mode d'amortissement : constant.

Conditions de remboursement :

- Remboursement anticipé : autorise à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû ;
- Préavis : 35 jours calendaires ;
- Indemnité : dégressive. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,30%.

Option de passage à taux fixe :

- Oui sur la durée résiduelle du prêt ou sur la durée inférieure à la durée résiduelle du prêt et sous réserve du respect des conditions générales des contrats de prêt de la Banque Postale version CG-LBP-2023-14.

Commission :

- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds.

Dispositions générales :

- Taux effectif global : 3,53% l'an.
- Soit un taux de période : 3,528% pour une durée de période de 12 mois.

❖ **Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :**

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Gymnase A. Camus, situé Rue du Clos à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmBRE »
- Montant du contrat de prêt : 1 300 000,00 €.
- Commission d'instruction : 780,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Équivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 25 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %.
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

❖ **Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :**

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique de l'école primaire Michel-Ordener, situé 92 Rue Ordener à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmBRE »
- Montant du contrat de prêt : 600 000,00 €
- Commission d'instruction : 360,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Équivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 20 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat 0,4 %.
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

❖ **Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :**

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Ferme du Temple, situé Avenue de la Cime à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmbRE »
- Montant du contrat de prêt : 600 000,00 €
- Commission d'instruction : 360,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Équivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 20 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat 0,4 %.
- Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

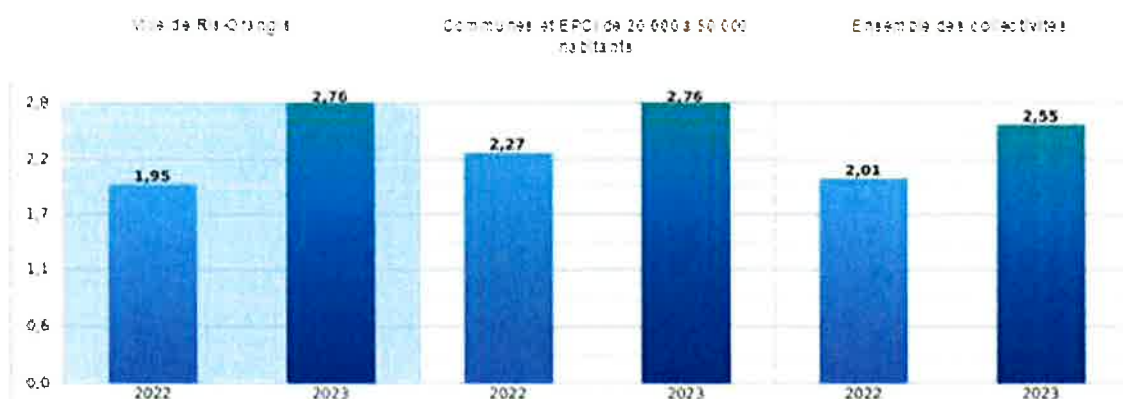
2. Perspectives pour l'année à venir :

Dans le cadre du budget 2025, la prévision d'emprunt nouveau est de l'ordre de 5M€. Il est envisagé de privilégier les prêts à taux fixes ou à taux variables selon le niveau des taux d'intérêts. Les durées d'emprunt se situent entre 15 et 25 ans.

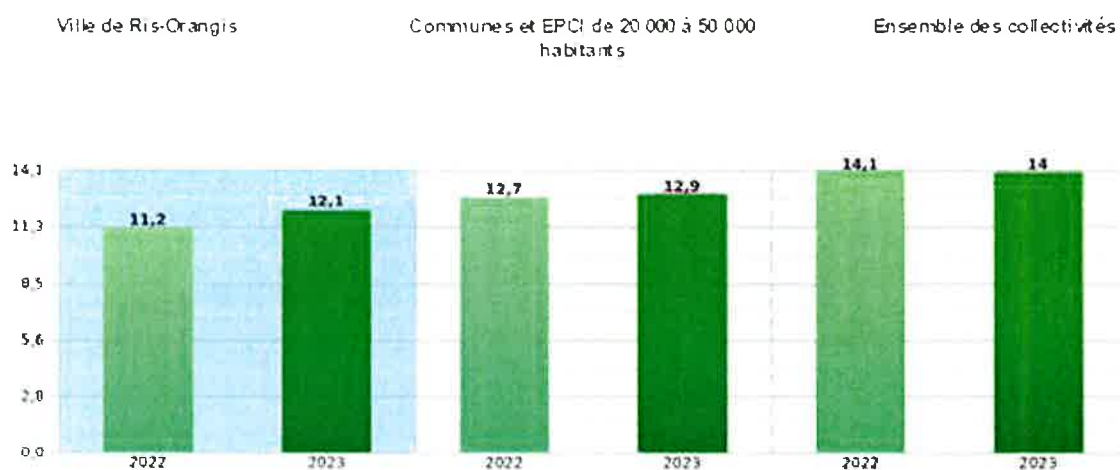
➤ Profil de l'encours de dette :

Le remboursement du capital de la dette en 2025 est inscrit à hauteur de 3,06 M€. L'encours de la dette au 01 janvier 2025 est de 29,99M€ contre 31,69M€ en 2024.

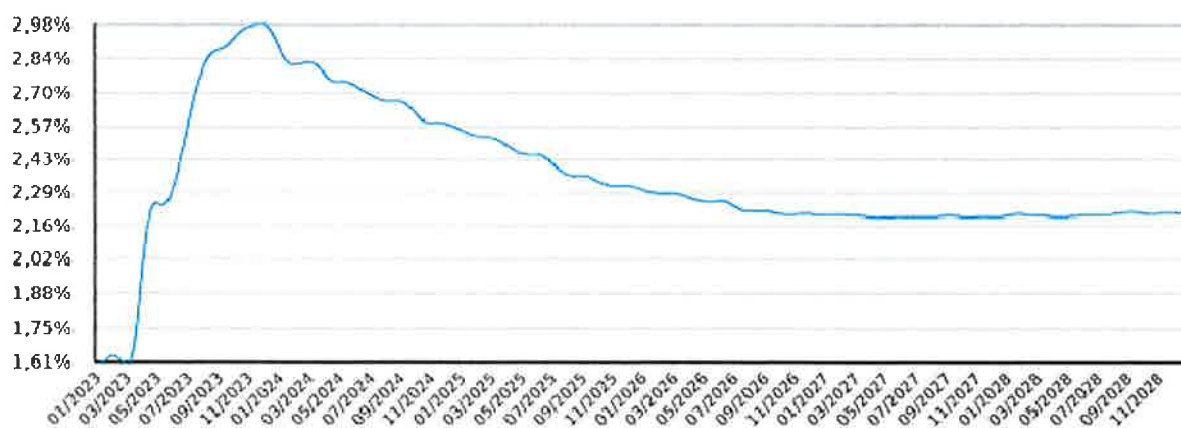
Taux moyen de la dette



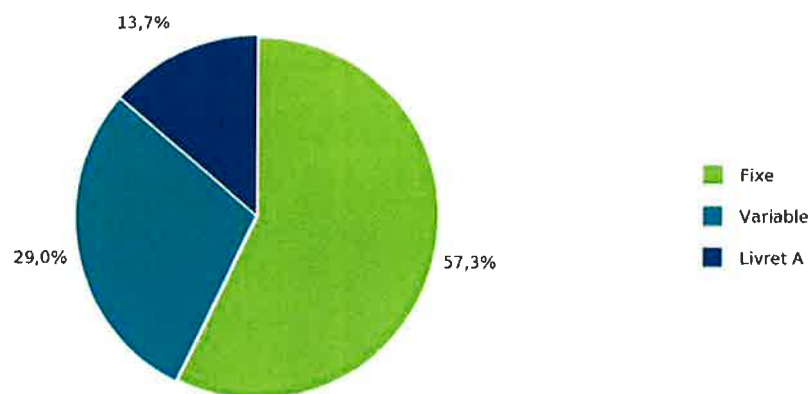
Durée de vie résiduelle (en années)



Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)

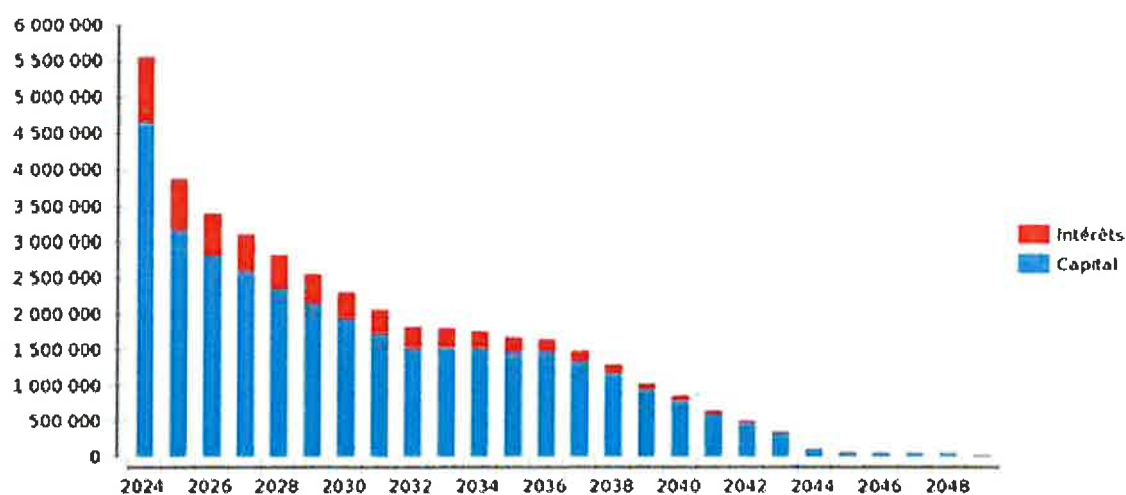


Dette par type de taux :

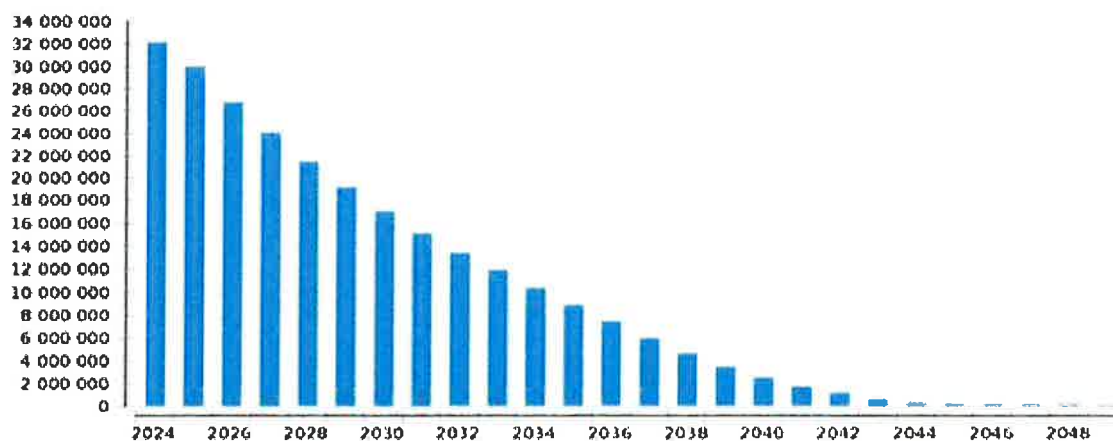


Profil d'extinction :

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



La ville poursuit sa gestion active de la dette pour impacter le moins possible les charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Ce dossier est un point d'information, il concerne les emprunts contractés par la ville. Là aussi Marcus M'Boudou et moi-même avons beaucoup insisté sur ce chapitre, avez-vous des demandes d'informations complémentaires ? Pas de difficulté sur les emprunts, tout le monde a bien compris l'effort budgétaire sur la durée avec un déstockage de dettes de 19,5 % sur la durée du mandat ?

Pas de difficulté pour cette information ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation dans le cadre du vote du Budget primitif 2025 du rapport, annexé à la présente délibération, concernant la politique d'endettement de la Ville de Ris-Orangis.

8. Approbation des tarifs de location de la salle de spectacle du 10 Place Jacques-Brel

Le 10 est un espace de 1800 m² situé au 10 place Jacques-Brel à Ris-Orangis, disposant de plusieurs salles d'activités, d'une grande salle de danse et d'une salle de spectacle de 220 places assises nouvellement équipée techniquement.

Ce lieu est au cœur d'un projet dédié à la jeunesse et à la citoyenneté qui s'adresse au plus grand nombre de Rissois et Rissoises et qui favorise l'accès à la réussite scolaire, à l'art, aux pratiques culturelles et à la démocratie participative.

Les services municipaux, les partenaires culturels du territoire et les associations y proposent tout au long de l'année une diversité d'activités : apprentissage de la musique et de la danse, les échecs, des ateliers de confiance en soi, des ateliers socio linguistiques, des spectacles, du soutien scolaire, des stages de révisions pour les examens du brevet et du bac, ...

Concernant la salle de spectacle, outre l'accueil des événements ouverts au public à l'initiative des services municipaux ou des partenaires, cette dernière peut être sollicitée par des compagnies artistiques professionnelles ou amateurs souhaitant promouvoir leur spectacle, être en résidence ou par des entreprises privées et des syndicats de copropriété professionnels de notre territoire pour l'organisation de leur assemblée générale.

Aussi, il convient de définir des tarifs de location de la salle de spectacle du 10 et une classification en fonction de la catégorie des demandeurs.

Tarification des locations

La tarification dépend :

- De la durée de la location (location à la journée),
- Des besoins techniques,
- Du statut du demandeur (compagnie artistique amatrice ou professionnelle, syndicats de copropriété professionnels).

Les tarifs comprennent la présence obligatoire, à minima, d'un agent d'accueil et d'un agent de sécurité incendie et d'assistance à la personne – SSIAP (uniquement lors de l'accueil du public).

Pour les compagnies artistiques souhaitant la présence du régisseur, le coût sera pris en compte.

Tarifs journaliers :

Demandeurs	1 journée	2 journées	3 journées
Syndics de copropriété Entreprises privées (sans régisseur)	700 €	1 200 €	/
Compagnie artistique amatrice sans régisseur demandé	500 €	900 €	1 200 €

Demandeurs	1 journée	2 journées	3 journées
Compagnie artistique amateur avec régisseur demandé	750 €	1 200€	1 500 €
Compagnie artistique professionnelle sans régisseur demandé	1 200 €	1 600 €	2 000 €
Compagnie artistique professionnelle avec régisseur demandé	1 400 €	1 800 €	2 200 €

Spécificités : une gratuité pourra être proposée si le demandeur intervient dans le cadre d'un partenariat avec la ville ou d'une compagnie en résidence qui propose des répétitions publiques.

Les cautions :

Le bénéficiaire devra effectuer le dépôt de deux cautions, soit 800 € pour l'entretien et 2500 € pour le matériel, par chèques libellés à l'ordre du Trésor Public et remis au service municipal gestionnaire de location des salles (récépissé de versement).

Le bénéficiaire devra avoir réglé l'intégralité de la location au moins 15 jours avant le jour de l'utilisation de la salle.

Le service gestionnaire municipal restituera les cautions au bénéficiaire dans un délai d'un mois après utilisation de la salle, excepté dans les cas suivants :

- Si le nettoyage est non effectué ou manifestement négligé et nécessite l'intervention des services municipaux ou d'une entreprise de nettoyage, la caution de 800 € ne sera pas restituée.
- Si le matériel est manquant ou détérioré, la caution de 2500 € ne sera pas restituée.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Un tableau répertorie l'ensemble des utilisateurs potentiels de la salle où nous sommes ce soir avec une tarification à la journée, pour deux jours ou pour trois jours car il arrive que les salles soient occupées trois jours. Voulez-vous apporter un éclairage ?

S.MEDANI :

Dans la salle de spectacle dans laquelle nous sommes, qui a été récemment modernisée, nous accueillons des événements organisés par la ville et par nos partenaires mais cette salle peut aussi être mise à disposition de compagnies artistiques, de syndicats de copropriété ou d'entreprises du territoire qui veulent organiser leurs assemblées générales. Il a donc été nécessaire de fixer une grille tarifaire adaptée avec trois critères : une durée de location en fonction du temps demandé, à la journée ; les besoins techniques, notamment la présence ou non d'un régisseur ; et le statut du demandeur. Les tarifs varient donc de 500 à 1 400 € et il sera demandé une caution de 800 € pour l'entretien et 2 500 € pour le matériel. Ces sommes sont restituées après utilisation sauf en cas de détérioration ou de nettoyage insuffisant. Je voulais juste préciser un peu plus.

S.RAFFALLI :

Merci de ces précisions. Nous avons épuisé les délibérations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 32 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(Claude Stillen)

FIXE les tarifs de location pour la salle de spectacle du 10 tels qu'ils suivent :

Demandeurs	1 journée	2 journées	3 journées
Syndics de copropriété Entreprises privées (sans régisseur)	700 €	1 200 €	/
Compagnie artistique amateur sans régisseur demandé	500 €	900 €	1 200 €
Compagnie artistique amateur avec régisseur demandé	750 €	1 200€	1 500 €
Compagnie artistique professionnelle sans régisseur demandé	1 200 €	1 600 €	2 000 €
Compagnie artistique professionnelle avec régisseur demandé	1 400 €	1 800 €	2 200 €

FIXE les tarifs des cautions à 800 € pour l'entretien et 2 500 € pour le matériel.

PRECISE qu'une gratuité pourra être proposée si le demandeur intervient dans le cadre d'un partenariat avec la ville ou d'une compagnie en résidence proposant des répétitions publiques.

DIT que les cautions seront restituées au bénéficiaire dans un délai d'un mois après utilisation de la salle, excepté dans les cas suivants :

- Si le nettoyage est non effectué ou manifestement négligé et nécessite l'intervention des services municipaux ou d'une entreprise de nettoyage, la caution de 800 € ne sera pas restituée.
- Si le matériel est manquant ou détérioré, la caution de 2 500 € ne sera pas restituée.

PRECISE que les recettes des locations en résultant seront inscrites au budget en cours et à venir.

S.RAFFALLI :

Je vous propose que l'on fasse une toute petite pause, de 5 à 10 minutes, car je pense que quelques élus sont épuisés et ont besoin de se rafraîchir, de boire un peu ou de manger. Je vous propose donc de suspendre quelques minutes notre séance.

Suspension de séance

9. Accord de principe entre la ville de Ris-Orangis et la Société Nationale de Protection de la Nature pour la protection, la création et la restauration des mares portant sur l'année 2025

Ris-Orangis porte une attention spéciale à la biodiversité par différentes actions sur le plan de la connaissance, de la planification, de l'aménagement, de la gestion des espaces verts, du soutien aux initiatives locales, ou encore de la pédagogie. Cette attention s'inscrit dans la démarche « Territoire engagée pour la nature » (TEN), dont Ris-Orangis est lauréate depuis 2022. La démarche TEN animée par l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) vise en effet à faire émerger, reconnaître et valoriser les plans d'actions « biodiversité » portés par les collectivités locales.

Parmi les actions illustrant l'engagement de la commune en faveur de la biodiversité, citons notamment :

- la mise en œuvre d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) démarré en 2023,
- la prise en compte des sols et de leurs multifonctionnalités dans le cadre du lancement de la procédure de révision du Plu,

- le programme de renaturation des berges de Seine ou le projet de réaménagement du parc de la Theuillerie,
- la politique de gestion différenciée des espaces verts,
- le soutien aux initiatives associatives,
- ou encore le développement du module Voyage au pays des arbres en faveur des écoles élémentaires.

En 2024, la ville s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt émis par la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) en faveur des mares. La SNPN œuvre en Île-de-France à la protection, restauration et la création de mares. À travers son programme de recherche-action "Oasis du climat et de la biodiversité", sur la base d'enjeux pré-localisés, elle accompagne les communes intéressées, dans ce travail sur leurs mares en espaces publics. À l'issue du dossier présenté par la ville, et d'une visite de terrain pour identifier les zones de projets, la candidature de Ris-Orangis a été retenue.

Le projet consiste donc en la création ou la restauration de réseaux de mares sur la commune. Les travaux sont financés par la SNPN, à hauteur indicative de 3 000 euros par mare. La SNPN prend en charge la maîtrise d'ouvrage de chaque projet. La commune doit être en mesure de s'engager en nature autant que possible, via son service technique notamment, sur l'accompagnement à l'étude et aux choix des sites, à la réalisation des chantiers, au suivi et à la gestion des mares après chantiers. Le projet est suivi de manière transversale par les services Aménagement, Urbanisme et Transition écologique.

On dénombre 24 000 mares en Ile-de-France, et on estime à au moins 30 000 le nombre réel. Ces mares jouent un rôle majeur au service de la biodiversité, en qualité d'habitats, avec des effets bénéfiques immédiats pour le repeuplement d'espèces (odonates, amphibiens...) dont beaucoup parmi elles sont sur liste rouge. Ces mares participent d'une dynamique locale mais aussi territoriale par le renforcement de la trame bleue, avec un enjeu régional identifié sur la forêt de Saint-Eutrope et celle de Sénart. Au-delà de la biodiversité, ces mares jouent un rôle paysager, un rôle dans la gestion des eaux pluviales, et un rôle pédagogique par la réalisation possible de chantiers participatifs ou la mise en place de supports pédagogiques.

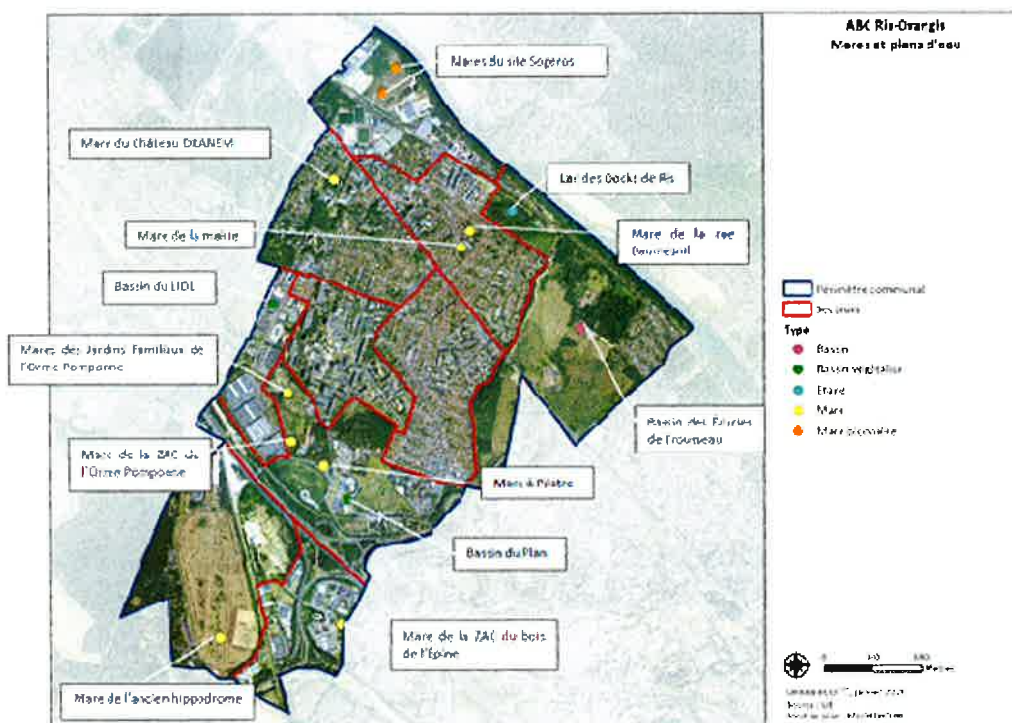
Le projet établi sur la ville de Ris Orangis prévoit des travaux de création ou de restauration sur les sites du stade Émile Gagneux, de la ferme de l'Aunette, sur les sites des 60 arpents, et de la coulée verte, sur le site de la mare à Pilatre, et sur le bassin de la mairie selon des interventions et un détail de projets communiqué ci-après :

Projets de création, de restauration et de protection des Mares de la commune de Ris-Orangis

(Proposition générale sous réserve de la poursuite de toutes les étapes et notamment consultation et autorisations des parties prenantes)

Sites identifiés	Projet	Échéancier envisagé
Mare du stade Émile Gagneux	Amélioration de l'un des deux bassins existants	Mars 2025
Mares de la coulée verte et 60 arpents	Création de 5 mares sur les 60 arpents et de 2 mares le long de la coulée verte	Fin août 2025
Ferme de l'Aunette	Création de 3 mares pour la gestion des eaux pluviales	Fin août 2025
Mare à Pilatre	Amélioration de l'existant	Nov 2025
Bassin de la mairie	Amélioration de l'existant	Nov 2025

La carte ci-après établit le réseau des mares et des plans d'eau recensés en 2023 sur la ville.



Le
projet
sera
porté
en

concertation avec les partenaires territoriaux (Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Grand Paris Aménagement, Département, Associations...).

Il convient de donner un accord de principe par la ville de Ris-Orangis, afin de mettre en place le partenariat avec la SNPN.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la démarche de protection, de restauration et de création de mares sur la commune entre la ville de Ris-Orangis et la SNPN en vue de conduire les travaux en 2025.

S.RAFFALLI :

Nous pouvons reprendre cette séance après quelques minutes d'interruption, ce point concerne la restauration de nos mares.

G.MELIN :

Comme cela a été présenté lors de la commission environnement, c'est un accord de principe entre la ville de Ris et la Société nationale de protection de la Nature qui nous a contactés pour la création et la restauration de mares portant sur l'année 2025. Compte tenu d'un inventaire que nous avons pu faire sur notre territoire, l'objet est de renaturer un certain nombre de mares existantes et d'en créer d'autres. Vous avez la liste de celles qui ont été identifiées comme possibles. Des choses seront faites en régie autour du stade Émile-Gagneux et des mares de la Coulée verte et des 60 Arpents. Des mares seront également faites en liaison avec les agriculteurs sur la Ferme de l'Aunette et une amélioration de la mare à Pilatre et du bassin de la mairie sont prévues. Ce dernier n'est pas classé pour faire une mare, compte tenu d'un certain nombre d'éléments. Le principe est de faire en sorte que notre trame verte et bleue s'intensifie, pour cela la SNPN nous amène son soutien technique et financier à raison de 3 000 € par mare renaturée ou créée.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette démarche afin que nous la mettions en place le plus rapidement possible.

Je voudrais également rappeler qu'en liaison avec Île-de-France Nature beaucoup de mares ont été réhabilitées au sein de la forêt de Saint-Eutrope sur les anciens parkings que nous connaissions bien pour ceux qui hantaient l'hippodrome et le festival Folk de Ris-Orangis. Je vous demande donc de porter mention positive à ce projet.

S.RAFFALLI :

Je pense qu'il n'y a pas de difficulté, cela a été présenté en commission environnement. Unanimité du conseil sur ce sujet ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de protection, de restauration et de création de mares sur la commune et de l'accord de principe signé entre la ville de Ris-Orangis et la SNPN en vue de conduire les travaux en 2025.

PRECISE que cette collaboration est sous réserve de validation du programme porté par la SNPN et des projets identifiés, par la région Île-de-France, avant la fin d'année 2025.

9a. Autorisation de signature de la convention cadre du contrat d'aménagement régional de la Région Ile-de-France pour la commune de Ris-Orangis

Dans le cadre d'un vaste programme de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, la priorité sur les groupes scolaires constitue un axe important pour la commune.

La commune a sollicité la Région Ile-de-France afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional Contrat d'Aménagement Régional pour réaliser son programme de travaux d'investissement pour les opérations suivantes :

- Travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de la Ferme du Temple,
- Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire Ordener.

Le montant total de ces opérations s'élève à 3 004 964 € HT. La commune peut bénéficier d'une subvention au titre du Contrat d'Aménagement Régional jusqu'à 1 M €, soit 50% du coût hors taxe estimatif des travaux des deux opérations plafonnées par la Région à 2 M€ HT.

Plan de financement et échéancier prévisionnel :

**ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE RIS-ORANGIS (91)**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Rénovation énergétique du groupe scolaire de la Ferme du Temple	1 450 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	50%	500 000,00
Rénovation énergétique de l'école primaire Ordener	1 554 964,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	50%	500 000,00
TOTAL	3 004 964,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			500 000,00	500 000,00	0,00		1 000 000,00

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre du contrat d'aménagement régional de la Région Ile-de-France pour la commune de Ris-Orangis ainsi que tous les documents subséquents.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Ce dossier a été ajouté à l'ordre du jour initial, vous avez reçu la délibération. Il s'agit de solliciter des subventions de la région Île-de-France qui sont déjà acquises puisque le chèque nous est arrivé format XXL ce matin en mairie pour une remise officielle dans quelques jours mais il s'agit quand même de passer formellement cette délibération. Y-a-t-il quelque chose à ajouter ?

G.MELIN :

Rien à ajouter, nous en avons déjà parlé. Le montant des travaux est indiqué pour cette rénovation énergétique à la fois de l'école primaire Ordener et de la Ferme du Temple, qui ont déjà eu lieu. Pour chacun des projets nous recevons 500 000 € ce qui nous fait un chèque d'un million de la région Île-de-France en 3 ans.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, je ne vois pas comment on pourrait être contre.

S.RAFFALLI :

On oublie l'essentiel sans doute, c'est la rénovation énergétique du groupe scolaire de la Ferme du Temple, c'est déjà réalisé, ce sont 500 000 € qui financent les travaux achevés. Le chantier auquel on a fait référence tout au long de la soirée c'est l'école primaire Ordener qui, elle, sera réalisée courant de l'été prochain.

Unanimité du conseil ? Pas de difficulté ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention cadre du contrat d'aménagement régional de la Région Ile-de-France pour les travaux d'investissement de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de la Ferme du Temple et de l'école primaire Michel Ordener.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre du contrat d'aménagement régional avec la Région Ile-de-France, ainsi que tous les documents subséquents.

10. Autorisation de signature de la convention de financement de la Région Ile-de-France Nature dans le cadre du « Plan Vert : la nature et partout et pour tous » pour l'aménagement phasé et la requalification du parc de la Theuillerie

Dans le cadre de l'opération d'aménagement phasé et de requalification du parc urbain de la Theuillerie, route de Grigny, la phase 1 du projet est la création d'un parvis de 127 m² offrant une véritable entrée et parvis du parc.

Le choix de la ville s'est porté sur le parking dit « Fieux » situé dans la partie nord-ouest de la ville de Ris-Orangis. Il est bordé par le parc de la Theuillerie à l'ouest, les bâtiments du collège Albert Camus au nord et à l'est, et par la route de Grigny au sud. Actuellement, il s'agit d'une surface d'environ 400 m².

Les objectifs du projet sont les suivants :

- *Végétalisation :*
Transformer une partie de la surface minéralisée en un espace de verdure pour améliorer l'environnement.
- *Renaturation urbaine :*
Le projet s'inscrit dans les efforts de renaturation de Ris-Orangis, visant à transformer des espaces minéralisés en zones vertes pour améliorer l'environnement urbain. Il offre un vrai parvis au parc de la Theuillerie qui sera lui-même l'objet d'aménagements ultérieurs. Ce parc et son parvis s'inscrivent dans la trame verte du territoire.
- *Amélioration de l'espace public :*
Le site offre la possibilité de créer un parvis public, un espace de détente sous les arbres. Situé sur un axe important connectant Ris-Orangis avec la gare de Grigny Centre, le parvis deviendra la porte d'entrée principale du parc de la Theuillerie, et pourra ainsi devenir un lieu de rencontre et de repos pour les passants.
- *Intégration paysagère :*
Les nouveaux végétaux plantés, proches de la lisière du parc, créeront un espace de verdure en continuité avec le parc de la Theuillerie.

Dans le cadre du Plan Vert de la Région Ile-de-France Nature, la Région soutient la création de nouveaux espaces verts et de nature et l'amélioration d'espaces vert et nature existants, dès lors qu'ils sont ouverts au public.

Par délibération n°246136 du Conseil d'administration d'Ile-de-France nature du 11 décembre 2024 dit dispositif Plan Vert « la Nature partout et pour tous » - une subvention d'un montant maximum de 110 000 € a été attribuée à la commune pour le projet d'aménagement phasé et de requalification du parc urbain de la Theuillerie, route de Grigny.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de la Région Ile-de-France nature du dispositif Plan Vert « la Nature partout et pour tous », pour le projet d'aménagement phasé et de requalification du parc urbain de la Theuillerie, route de Grigny, ainsi que tous les documents visant à permettre de bénéficier du soutien financier de la Région Ile-de-France Nature.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Ce dossier concerne à nouveau la sollicitation de subventions de la région pour la requalification du parc de la Theuillerie à proximité de Grigny.

G.MELIN :

C'est encore une fois la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à la signature de cette convention dans le cadre du Plan vert afin que l'on puisse requalifier le parc de la Theuillerie. Des aménagements pourront être mis en place autour de ce projet avec des objectifs de végétalisation, de renaturation urbaine, d'amélioration des places publiques et d'intégration paysagère. Une subvention d'un montant maximum de 100 000 € a été attribuée à la commune pour le projet d'aménagement et de requalification du parc de la Theuillerie route de Grigny. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

J'espère que vous vous êtes promenés de ce côté et que vous avez vu le changement de physionomie sur cette entrée et le fait que nous ayons tombé une grande partie de la clôture qui fait que le parc s'ouvre et se livre aux habitants.

S.RAFFALLI :

Si vous n'avez pas vu ces travaux allez-y. je pense que c'est une réussite. C'est une amorce, on va poursuivre l'effort sur la base du plan qui a été réalisé par nos équipes de maîtrise d'œuvre, inspiré par les citoyens qui se sont intéressés au sujet tout au long du processus de concertation.

Pas de difficulté pour cette délibération ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'aide financière de la Région Ile-de- France nature dans le cadre du dispositif Plan Vert « La Nature pour tous et partout » pour le projet de l'aménagement phasé et de requalification du parc urbain de la Theuillerie, parvis « Fieux », route de Grigny.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière avec la Région Ile-de-France nature dans le cadre du dispositif Plan Vert « La Nature pour tous et partout » ainsi que tous les documents subséquents.

11. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte se rapportant à l'acquisition des parcelles cadastrées AD645, AD699 et AD714, situées 3, rue Edmond Bonté à Ris-Orangis

Dans le cadre du projet de requalification des Berges de Seine, la Ville a signé un bail civil avec Madame Annie DANAN, le 13 mars 2023 pour la location du bien nommé la « Maison du passeur » située 3, rue Edmond Bonté à Ris-Orangis.

Pour rappel, cet immeuble est situé en entrée/sortie de la promenade sur les berges de Seine - qui s'étire sur près de 2 kms, du pont de l'Amitié à la limite avec la commune d'Évry-Courcouronnes. Ce bien est stratégique et concourt à la réussite de l'animation et la vie du site. Il s'intègre également pleinement, de par sa localisation, au projet municipal de valorisation et d'animation des Berges de Seine, dont les travaux débiteront au cours de l'année 2025.

La Ville souhaite saisir l'opportunité d'acquérir la « Maison du passeur » dont la propriétaire veut se dessaisir.

Cette maison sur trois niveaux se compose :

- D'un local commercial en sous-sol et au rez-de-chaussée. Le sous-sol est une cave aménagée. Le rez-de-chaussée se compose de trois espaces : un bar donnant accès à une terrasse en bois, une cuisine et une salle de restaurant.
- Au-dessus, au premier étage se trouve un appartement comprenant une pièce à vivre avec une cuisine ouverte, deux chambres, une salle d'eau avec WC et une suite parentale avec une salle de bain et un dressing.
- Au deuxième étage, un appartement composé d'une pièce à vivre avec une cuisine ouverte, une pièce avec une mezzanine et une chambre avec une salle de bain et un WC. Cet appartement bénéficie d'une grande hauteur sous plafond avec des velux assurant un éclairage naturel.

Durant la période de location, la Ville a déposé une déclaration préalable référencée DP 091 521 24 00047 qui a été accordée le 9 avril 2024. Les travaux réalisés consistaient à la modification des aspects extérieurs ; changement des menuiseries par le remplacement des portes fenêtres double vantaux en bois vernis par une porte fenêtre un vantail en aluminium marron.

Conformément à l'article L1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune a été conduite à saisir le Pôle d'évaluation domaniale. Il en est résulté la détermination d'une valeur de 672 500 € hors taxes et hors droits, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, soit une valeur maximale d'acquisition sans justification particulière de 739 750 €.

Le prix retenu est de 700 000 euros Toutes Taxes Comprises, avec un paiement à terme sur trois années budgétaires, à hauteur de 235 000 euros en 2025, 235 000 euros en 2026 et 230 000 euros en 2027.

La signature de l'acte authentique de vente est programmée au cours du mois d'avril 2025 et conduira à la résiliation du bail civil. La Ville sera ainsi dispensée de payer les loyers dès le deuxième trimestre de l'année 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à l'acquisition des parcelles cadastrées AD645, AD699 et AD714, situées 3, rue Edmond Bonté à Ris-Orangis, moyennant le prix de 700 000 € Toutes Taxes Comprises auprès de Madame Annie Michelle Claude DANAN, dite Anna ALEXANDRE.
- De préciser que le prix de vente sera payé à terme, sur trois années budgétaires, à hauteur de 235 000 euros en 2025, 235 000 euros en 2026 et 230 000 euros en 2027 et d'en définir les modalités de paiement.
- De préciser que les frais dus au titre de l'acte notarié seront acquittés par la Commune.
- De préciser que le bien objet de l'acquisition sera vendu avec son mobilier, compris dans le prix de vente.
- De préciser que l'acquisition s'effectuera par la signature de l'acte authentique de vente.
- De rappeler que la présente acquisition sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

Il appartient donc au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Nous revenons à un sujet abordé succinctement il y a quelques heures maintenant, c'est l'achat de la Maison du Passeur.

G.MELIN :

Comme nous en avons déjà débattu, il s'agit d'acquérir ce bien qui appartient à Madame Annie DANAN. Le prix de 700 000 € toutes taxes comprises a été retenu avec 3 versements possibles à hauteur de 235 000 € en 2025 et en 2026 puis 230 000 € en 2027 avec une petite modification : Monsieur le Maire avait possibilité de faire en sorte de décider du moment des versements. C'est un petit amendement qui a été fait récemment. Nous en avons déjà débattu, à savoir qu'il vaut mieux être propriétaire de ce bien de façon à ne pas verser ad vitam aeternam des loyers qui n'étaient pas rien. C'est marquer vraiment le coup de cette entrée du parc naturel urbain puisque cette maison est bien placée pour accueillir un certain nombre d'éléments que nous aurions à mettre en œuvre au cours des années. Il y a certes un projet actuel mais qui peut évoluer dans la mesure où la fréquentation de nos berges de Seine prendrait une ampleur considérable avec tout ce qui peut se développer autour du fleuve. Je rappelle que nous sommes partenaires de l'association Villes navigables de France et que nous ne désespérons pas qu'un jour des navettes, voire des péniches à caractère culturel ou touristique, puissent s'amarrer à nos rives.

S.RAFFALLI :

On peut peut-être répondre à une question qui a été posée tout à l'heure par Nicolas Fené, il ne sera pas là pour la réponse mais tout de même : expliquer pourquoi une différence de traitement entre différentes associations qui occupent des équipements publics. On pense à l'Atelier dans des locaux propriété de la ville rue du Clos, on pense à l'Attribut dans la Halle Freyssinet et là une association occupe le bien que l'on s'apprête à acheter. Pour l'Attribut et pour l'association qui anime la Maison du Passeur, nous n'appliquons pas aujourd'hui de loyer. Pourquoi ? Pour deux raisons : d'abord parce qu'il n'y a pas de modèle économique sur les activités qui sont aujourd'hui proposées donc il y a à construire un modèle économique qui permettra de mettre à flot les différentes activités qui sont de natures diverses ; et surtout il n'y a pas de système de financement public aujourd'hui identifié pour ces deux activités. Si demain il y a une récurrence en fonctionnement permettant une mise à flot de l'Attribut et de Bonne heure des arts, il n'y a pas de difficulté, on leur demandera de verser un loyer, même modique. Sur la question de l'Atelier c'est très différent puisqu'il s'agit d'un outil aujourd'hui reconnu par tous les bailleurs de fonds publics et qui travaille à l'insertion professionnelle de gens très éloignés de l'emploi. On l'a vu tout à l'heure, la ville verse une subvention de fonctionnement non négligeable, à hauteur de 55 000 € et par ailleurs l'Atelier est financé par d'autres acteurs publics (l'État et la région), il est donc naturel qu'une partie des sommes revienne à la ville. On a là un modèle stabilisé qui est quasiment totalement public donc il est normal que l'on récupère une partie du loyer applicable pour ce type de bien. Pour les deux autres, tant qu'il n'y a pas le modèle et une mise à flot garantie sur le long terme, on préfère ne pas faire de l'argent sur le dos de ces activités. Ça peut changer.

E.COUTURIER :

Je vois qu'il y a deux logements aux 1ers et 2^{ème} étage. Des gens habitent déjà ces logements ?

S.RAFFALLI :

Effectivement ce sont des locaux à usage d'habitation aujourd'hui mais il est probable que l'association qui gère le lieu nous propose d'autres types d'activités. Il n'y aura pas de logements, il peut y avoir de la résidence. On a longtemps espéré pouvoir faire de la résidence, notamment pour les artistes qui viennent fréquenter les lieux culturels de la ville (on pense à Desnos et au Plan). Nous avons une offre hôtelière assez limitée sur notre territoire donc on pourrait avoir là un lieu dédié à ce type d'activité mais pas seulement, ça peut être aussi du coworking, etc. Nous sommes en attente d'un projet plus abouti de

l'association qui a pris pied là-bas mais ces espaces ne seront pas des appartements loués dans le cadre d'un bail 3-6-9. Cela fait partie des espaces qui seront gérés par l'association pour réaliser ses projets. Après la rénovation de l'immeuble qui était très délabré des gens ont vécu là, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

S.DJANARTHANY :

La Maison du Passeur n'est pas visible, il faut penser à sa visibilité. Ce qui est fait à l'intérieur est extraordinaire, j'y suis allé pour une exposition photo et c'était superbe, cela mérite de faire de la publicité ou des annonces dans le journal local. Il faut des panneaux indicateurs. J'en parlais à une amie pour se retrouver là-bas, tout le monde ne connaît pas la Maison du Passeur.

S.RAFFALLI :

Vous avez totalement raison, ça manque de visibilité. Les exploitants actuels imaginaient de pouvoir utiliser une ou deux façades de l'immeuble pour indiquer leur présence et leur activité mais jusqu'à présent on avait un propriétaire avec lequel on n'avait pas risqué d'avoir ce débat. Une fois que c'est dans le domaine public, on pourra y réfléchir plus avant. Je pense que l'on peut rendre visible depuis la rue si on fait une signalétique sur le bâtiment, c'est peut-être l'une des pistes. La Maison du Passeur ne manque pas de publicité dans nos supports de communication, qu'ils soient numériques ou papier mais on peut renforcer cela.

G.MELIN :

Je pense qu'à terme ce lieu pourra se faire connaître mais aussi faire connaître ce qui va aller dans le sens du fleuve quand les aménagements seront terminés. N'oublions pas que l'on est à la fois sur le véloroute Trondheim-Saint-Jacques-de-Compostelle et que le VIF n°7 passera au pied de la Maison du Passeur. L'aménagement du petit parking dit Mc Cormick doit nous aider aussi à le faire connaître et à faire en sorte que ce lieu soit facilement accessible.

S.RAFFALLI :

Peut-on passer au vote sur cette délibération ? Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité du conseil. Très bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à l'acquisition des parcelles cadastrées AD645, AD699 et AD714, situées 3, rue Edmond Bonté à Ris-Orangis, moyennant le prix de 700 000 euros Toutes Taxes Comprises auprès de Madame Annie Michelle Claude DANAN, dite Anna ALEXANDRE.

PRECISE que le prix de vente sera payé à terme, sur trois années budgétaires, à hauteur de 235 000 euros en 2025, 235 000 euros en 2026 et 230 000 euros en 2027 et d'en définir les modalités de paiement.

PRECISE que les frais dus au titre de l'acte notarié seront acquittés par la Commune.

PRECISE que le bien objet de l'acquisition sera vendu avec son mobilier, compris dans le prix de vente.

PRECISE que l'acquisition s'effectuera par la signature de l'acte authentique de vente.

RAPPELLE que la présente acquisition sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

12. Transfert de propriété et classement dans le domaine public communal des voies et des espaces publics de la ZAC de l'écoquartier du Val de Ris à Ris-Orangis

Dans la continuité de la délibération du 16 décembre 2024, autorisant le transfert de propriété et classement dans le domaine public communal des voies et des espaces publics de la ZAC de l'écoquartier du Val, il convient de clôturer cette rétrocession par le transfert des parcelles manquantes.

Les parcelles sont les suivantes :

Références cadastrales	Contenance en m ²	Adresse
AD0682	1	1, RUE EDMOND BONTE
AD0757	17	RUE EDMOND BONTE
AH0866	3	RUE DE FROMONT
AH0946	6	RUE EUGENE FREYSSINET
AH0947	6	RUE EUGENE FREYSSINET
AH0950	1	RUE EUGENE FREYSSINET

Le tout pour une contenance totale de 34 m².

Plan :



classement des voies dans le domaine public communal peut être prononcé sans enquête publique préalable, conformément à l'article L.141-3 de la voirie routière. L'enquête publique est requise uniquement lorsque le classement ou le déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies. Ce qui n'est pas le cas dans ce dossier.

Il appartient donc au Conseil municipal :

- D'autoriser le transfert de propriété, à l'euro symbolique, des espaces et voies publics compris dans le périmètre de la ZAC de l'écoquartier du Val de Ris à Ris-Orangis, tels qu'énumérés dans le tableau et matérialisés dans le plan ci-joint,
- De décider l'incorporation dans le domaine public communal de ces emprises,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents au transfert de propriété à la Commune,
- De rappeler que les frais dus au titre de l'acte notarié seront acquittés par la Commune,

- De préciser que ces rétrocessions seront réalisées par la signature d'un acte authentique de vente,
- De rappeler que la présente acquisition sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

S.RAFFALLI :

On passe au classement dans le domaine public d'un certain nombre de voies de l'écoquartier des Docks de Ris.

G.MELIN :

Une énormité, 34 m², en 7 parcelles différentes, qui sont les résultats de la finitude du découpage de cet ensemble de l'écoquartier du Val de Ris. Il y a plus d'avenants que de valeur mais l'important est de pouvoir régulariser ces ensembles qui retombent dans l'escarcelle communale dans leur entretien et dans leur utilisation. Il s'agit d'entériner ce dispositif et de donner à accepter ce transfert.

S.RAFFALLI :

Il ne faut pas se moquer de ce type de délibération parce que parfois on découvre plusieurs années après que les actes n'ont pas été régularisés et cela peut poser des problèmes épineux même quand il s'agit de petites surfaces.

Pas de difficulté sur cette régularisation ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

AUTORISE le transfert de propriété, à l'euro symbolique, des espaces et voies publics compris dans le périmètre de la ZAC de l'écoquartier du Val de Ris à Ris-Orangis, tels qu'énumérés dans le tableau et matérialisés dans le plan ci-joint.

DECIDE l'incorporation dans le domaine public communal de ces emprises.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents au transfert de propriété à la Commune.

RAPPELLE que les frais dus au titre de l'acte notarié seront acquittés par la Commune.

PRECISE que ces rétrocessions seront réalisées par la signature d'un acte authentique de vente.

RAPPELLE que la présente acquisition sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

ANNEXE à la délibération

Transfert de propriété des voies, des réseaux et des espaces verts de la ZAC de l'écoquartier du Val de Ris à Ris-Orangis et de leur classement dans le domaine public communal

Parcelles à rétrocéder

Références cadastrales	Contenance en m ²	Adresse
AD0682	1	1, RUE EDMOND BONTE
AD0757	17	RUE EDMOND BONTE
AH0866	3	RUE DE FROMONT
AH0946	6	RUE EUGENE FREYSSINET
AH0947	6	RUE EUGENE FREYSSINET
AH0950	1	RUE EUGENE FREYSSINET

Pour une contenance totale de 34m²



Source : googlemaps

Vue aérienne :



La SCI RIS-ORANGIS EXTENSION a été constituée en 1962 et pour une période de 40 ans. Elle avait pour objet l'acquisition d'un terrain anciennement cadastré B119 (actuellement la AY04) pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de boutique, bureaux et autre.

La dissolution de plein droit de la SCI a été constatée par l'Assemblée Générale du 22 février 2002. Suite à l'annonce de la dissolution par les associés de la SCI, le Président du Tribunal Judiciaire d'Évry-Courcouronnes a émis une ordonnance le 26 décembre 2023.

Cette ordonnance a désigné la SELARL FHBX, en qualité de liquidateur amiable de la SCI RIS-ORANGIS EXTENSION pour :

- Gérer la liquidation de la SCI.
- Prononcer le retrait de tous les associés.
- Que les associés ou leurs ayant droits se voient tous attribuer les lots de copropriété correspondant à leurs parts sociales.
- Signer l'acte de retrait.

À ce jour, le liquidateur a procédé au retrait de Messieurs Guy et Jean-Luc ARNAUD et leur a attribué les lots correspondants aux parts qu'ils détenaient dans ladite société. En excluant la Ville, il reste 6 associés à retirer. Il convient maintenant de procéder au retrait de la Commune.

Par courrier en date du 22 août 2024, la Ville a confirmé auprès du liquidateur sa volonté de retrait et par conséquent de sa volonté de se voir attribuer des lots correspondant aux parts détenues au sein de la SCI RIS-ORANGIS EXTENSION.

La Ville a sollicité le service des Domaines afin d'obtenir la valeur vénale du bien correspondant aux parts à savoir les locaux de la crèche « les Confettis ». Par avis en date du 10 février 2025, référencée 2025-91521-04736, le service des Domaines a estimé le bien à 341 000€ HT et hors droits.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le retrait par la Commune de la SCI RIS-ORANGIS EXTENSION donnant vocation en propriété au lot n°103 sur la parcelle cadastrée AY04, située avenue de la Cime / allée des Mimosas à Ris-Orangis,
- De préciser qu'il s'agit d'un retrait à titre gratuit
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer tous actes et tous documents et décomptes afférents à se rapportant à ce retrait.

- De préciser que les frais dus au titre de l'acte notarié de retrait ainsi que les honoraires du liquidateur seront acquittés par la Commune.
- De rappeler que la présente acquisition sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

Il appartient donc au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

De la même façon une délibération purement technique.

G.MELIN :

Nous avons présenté cette délibération en commission, elle est plus technique puisqu'il s'agit d'approuver le retrait par la commune de la SCI Ris-Orangis extension et d'autoriser Monsieur le Maire de signer tous actes se rapportant à ce retrait. La SCI Ris-Orangis extension n'existant plus alors que nous avons dans ce bâtiment un service lié à la petite enfance puisque c'est là qu'est installée la crèche Confetti, cela ne change rien sur notre propriété de ce local de 310 m2 en rez-de-chaussée et l'équivalent en sous-sol, c'est juste pour régulariser cette situation par rapport à ce retrait. Je précise que c'est un retrait à titre gratuit.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à faire en sorte que ce mode rentre dans la légalité. Nous n'avons pas de frais, les titres notariés ainsi que les honoraires seront acquittés par la commune. La présente acquisition sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

S.RAFFALLI :

Pas de difficulté ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le retrait par la Commune de la SCI RIS-ORANGIS EXTENSION donnant vocation en propriété au lot n°103 sur la parcelle cadastrée AY04, située avenue de la Cime / allée des Mimosas à Ris-Orangis,

PRECISE qu'il s'agit d'un retrait à titre gratuit

AUTORISE Monsieur le Maire de signer tous actes et tous documents et décomptes afférents à ce retrait.

PRECISE que les frais dus au titre de l'acte notarié de retrait ainsi que les honoraires du liquidateur seront acquittés par la Commune.

RAPPELLE que la présente acquisition sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

14. Vote des subventions aux associations participant à la mise en œuvre des activités éducatives

Les activités éducatives sont mises en place une fois par semaine, les mercredis de 8h30 à 11h30. Gratuits et facultatifs, ces ateliers sont proposés par des partenaires associatifs et institutionnels de la Commune qui ont développé une offre riche et de qualité en direction des enfants rissois.

La période concernée pour l'année scolaire 2024/2025 est :

- Du mercredi 2 avril au mercredi 25 juin 2025 (hors vacances scolaires) – Soit 11 mercredis.
- Du mercredi 30 avril au mercredi 25 juin 2025 (hors vacances scolaires) – Soit 9 mercredis pour l'association Scène Nationale

Afin de permettre à ces associations de développer leurs activités, il est proposé au Conseil municipal de leur accorder des subventions pour la période citée ci-dessus.

Le nom des associations concernées et le montant des subventions proposées figurent dans le tableau ci-dessous :

Associations	
ACCES (judo, multisport)	2 640 €
ART ATTITUDE (arts plastiques)	3 740 €
LARUE & COMPAGNIE (cirque)	2 365 €
PLANETE SCIENCES (ateliers scientifiques)	3 960 €
SUNWAY MUSIC (chant)	1 650 €
AVSA	3 300 €
PROVELO 91	1 793 €
USRO	10 560 €
FIEDOS VICTOR	825 €
SCENE NATIONALE	800 €
HAPPY ENGLISH	1 980 €

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Je crois que nous avons déjà évoqué ce point lorsque nous avons examiné les subventions aux associations, nous avons isolé les associations qui participent aux activités éducatives. Je suppose qu'il n'y a pas de difficulté ? Unanimité du conseil. Très bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'accorder les subventions, à valoir sur les crédits, pour la période du mercredi 2 avril au mercredi 25 juin 2025 - hors vacances scolaires aux associations cités dans le tableau ci-dessous et du mercredi 30 avril au mercredi 25 juin 2025 - hors vacances scolaires pour la Scène Nationale :

Associations	
ACCES (judo, multisport)	2 640 €
ART ATTITUDE (arts plastiques)	3 740 €
LARUE & COMPAGNIE (cirque)	2 365 €
PLANETE SCIENCES (ateliers scientifiques)	3 960 €
SUNWAY MUSIC (chant)	1 650 €
AVSA	3 300 €
PROVELO 91	1 793 €
USRO	10 560 €
FIEDOS VICTOR	825 €
SCENE NATIONALE	800 €
HAPPY ENGLISH	1 980 €

PRECISE que ces sommes seront versées au fur et à mesure de l'exécution des activités proposées par les associations.

PRECISE que le mandatement de ces subventions s'effectuera sur les crédits inscrits sur le budget de l'exercice 2025 Article 65748.

RAPPELLE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

15. Autorisation de signature de l'avenant de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne pour la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et/ou séjours vacances intégrant les mesures nouvelles prévues dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023 – 2027

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 7 février 2024, a délibéré en faveur de la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne pour la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et/ou séjours vacances

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne propose la signature d'un avenant à cette convention afin d'intégrer une nouvelle mesure prévue par la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

En effet, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, la branche Famille rétablit la possibilité d'accompagner le développement sur le volet jeunesse et prévoit la possibilité de financer les formations BAFA/BAFD supplémentaires à compter du 1er janvier 2024.

Depuis janvier 2024, le dégel du bonus territoire « séjours de vacances » permet le développement du nombre de journées-enfants en veillant à rendre accessibles les séjours au plus grand nombre avec une attention particulière aux publics spécifiques, tels que les enfants et adolescents en situation de handicap, ceux qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance ou encore de familles monoparentales ou modestes.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne relative à la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Directeur (BAFA et BAFD) et/ou séjours vacances, pour la période 2024-2026, intégrant les nouvelles mesures prévues par la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 ainsi que tous les documents subséquents.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

A.MONFILS :

La délibération vise à autoriser la signature de l'avenant de la Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la subvention de soutien aux formations du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et aux fonctions de Directeur (BAFD). Il s'agit aussi des séjours vacances intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion. La délibération est un peu technique et de rédaction trompeuse donc je vais vous l'expliquer plus simplement : il s'agit d'intégrer l'ensemble de nos conventions avec la CAF – puisque nous en avons pour un grand nombre de dispositifs – dans une seule convention territoriale globale qui constitue un accord-cadre politique entre la CAF et les collectivités. Nous serons amenés à passer d'autres conventions de ce type jusqu'à ce que nous ayons pu intégrer toutes les conventions que nous avons avec la CAF dans la convention territoriale globale. Il n'y a pas de financement nouveau ni d'impact sur les financements en cours mais pour illustrer cette convention spécifiquement, elle sert à nous faire rembourser par la CAF quand nous formons nos agents municipaux au BAFA et au BAFD, elle peut rembourser jusqu'à 8 formations d'agents. Elle nous permet aussi de financer nos séjours vacances pour les jeunes (par exemple 130 enfants sont partis en colos et ont pu bénéficier du soutien de la CAF par exemple). Elle sert aussi à financer les séjours du service jeunesse, du CLP ou encore les heures d'ouverture de la ludothèque.

Il s'agit d'une régularisation, nous serons amenés à en faire d'autres de ce type mais cela n'a pas d'incidence sur notre offre de services actuelle et future.

S.RAFFALLI :

Cela ne pose pas de difficulté ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne relative à la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Directeur (BAFA et BAFD) et/ou séjours vacances intégrant les nouvelles mesures prévues par la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne relative à la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Directeur (BAFA et BAFD) et/ou séjours vacances, pour la période 2024-2026, intégrant les nouvelles mesures prévues par la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 ainsi que tous les documents subséquents.

16. Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 15 jeunes Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »

La municipalité a mis en place un dispositif appelé « Bourse aux projets jeunes », qui permet de soutenir et d'accompagner des jeunes Rissois vers l'autonomie et dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs. Ce dispositif leur permet notamment d'être aidés financièrement pour le passage du permis de conduire.

Le montant forfaitaire de l'aide est fixé à 500 € pour l'examen du code ainsi que les 20 heures de conduite.

En contrepartie de ce soutien financier, les jeunes doivent effectuer 60 heures de bénévolat citoyen dans une association rissoise.

La commission d'attribution des bourses qui s'est réunie le jeudi 20 février 2025 a émis un avis favorable pour l'attribution de cette aide à :

- ANDRIANARIVONY Léa
- ARPOUDASSAMY Jennifer
- AZAIDJ Louakal
- BAMBA MUANA MANZO Léonne
- BOUACHE Yann
- DIENG Ousseynou
- FRAZAO Léna
- KETA VILLA Gilbert
- KONATE Moussa
- LOUA Elisabeth
- MOKHTARI Yassine
- MORIL Cassandra
- MOUILAH Yasmine
- OHADOUCH Marwane
- PANELLA HENRIQUEZ Aldo

Dès lors, il est proposé de procéder au versement de ces aides à chacun des jeunes.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

K.BASSEG :

La bourse aux projets jeunes nous permet de soutenir et d'accompagner nos Rissoises et Rissois vers l'autonomie à travers l'aide au financement du permis de conduire. En soutenant la mobilité de nos jeunes on les aide à amorcer leur premier départ vers un emploi, vers les premiers départs du cocon familial (premières vacances, premières sorties), c'est aussi l'occasion pour nous, municipalité, de redynamiser notre tissu associatif puisque, en contrepartie, les jeunes doivent effectuer 60 heures auprès d'une association rissoise. C'est aussi un dispositif que l'on a pensé dans le sens de réveiller des vocations dans le bénévolat.

Voilà ce qu'il vous est demandé de pouvoir entériner ce soir pour ces jeunes. Merci.

S.RAFFALLI :

Il y a 15 bénéficiaires. Pas de difficulté ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de verser une aide de 500 € aux personnes citées en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2025.

17. Actualisation du tableau des emplois

Le tableau des emplois est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois communaux sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder à l'ouverture des postes pour permettre tout recrutement, suite à la réussite de concours ou d'examen.

La gestion des emplois communaux nécessite des adaptations régulières.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'apporter les modifications à l'effectif du personnel communal comme suit :

Modifications de grade (emplois à temps complet) et temps de travail :

- *Modification du temps de travail de deux adjoints techniques territoriaux de 25h00 à 30h00 (service Entretien)*

Modification d'intitulé de poste :

- *L'intitulé des deux postes en tant que « chargés de maintien à domicile » pour l'intitulé « travailleurs sociaux au service des seniors » (service retraités -temps libre)*

Création de postes

- *Un poste de responsable de production au grade d'agent de maîtrise ou technicien – Temps complet - cuisine centrale*
- *Un poste d'agent Espaces Vert au grade d'adjoint technique territorial – à temps complet – service Espaces verts*
- *Deux postes d'agents Sortie des écoles et offices aux grades d'adjoints techniques territoriaux*

Au niveau des recrutements, les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la mise à jour des emplois permanents.

S.RAFFALLI :

Nous terminons par la délibération habituelle d'actualisation du tableau des emplois.
Avez-vous des questions particulières ? Pas de difficulté ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de modifier le temps de travail :

- Le temps de travail de deux adjoints techniques territoriaux passant de 25h00 à 30h00 (service Entretien)

DECIDE de modifier un intitulé de poste :

- L'intitulé des deux postes en tant que « chargés de maintien à domicile » pour l'intitulé « travailleurs sociaux au service des seniors » (service retraités -temps libre)

DECIDE de créer des postes :

- Un poste de responsable de production au grade d'agent de maîtrise ou technicien – Temps complet - cuisine centrale
- Un poste d'agent Espaces Vert au grade d'adjoint technique territorial – à temps complet – service Espaces verts
- Deux postes d'agents Sortie des écoles et offices aux grades d'adjoints techniques territoriaux

PRECISE que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

S.RAFFALLI :

Nous avons épuisé l'ordre du jour du conseil municipal. Je vous remercie de votre participation et de votre attention ainsi que de votre participation aux débats. Le prochain conseil municipal aura lieu la troisième semaine de mai, le 21 mai, vous pouvez noter cela dans vos agendas. Merci et bonne fin de soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h29.

Adopté à l'unanimité au Conseil municipal du 19 novembre 2025.
(N'ont pas pris part au vote V. Gauthier, C. Amar Henni, José Peres en raison de leur retard et S. Seridji, N. Fené, S. Yapo, C. Stillen en raison de leur absence)

Publié sur le site internet de la ville :

le 28 NOV. 2025

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

